



170<sup>e</sup> anniversaire  
de l'abolition de l'esclavage  
déc 2018 - déc 2019  
une année commémorative

# LES INDISPENSABLES

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

## CHRONOLOGIE

## RESSOURCES

### ◆ Textes

- Législation
- Traite
- Marronnage
- Affranchissement
- Vie quotidienne
- Abolition

### ◆ Iconographie

- Traite
- Marronnage
- Affranchissement
- Vie quotidienne
- Abolition

### ◆ Objets

### ◆ Livres

### ◆ Exposition

## RÉFÉRENTS

# INTRODUCTION

Cette base de données est mise en ligne, en accès libre et illimité.

Elle s'adresse à tous les types de public : écoles, médiathèques, communes, associations...

Vous y trouverez :

- plus de 50 documents de référence issus des collections historiques du Département
- 100 images anciennes
- 1 exposition des Archives départementales  
«Les noms de la liberté»
- 2 romans  
«Les marrons», 1844, Louis-Timagène Houat,  
«Matzingoro ou l'esclave Djoloff», 1885, André Berthet

ADR : Archives Départementales de La Réunion

IHOI : Iconothèque Historique de l'océan Indien

MHV : Musée Historique de Villèle

MLD : Musée Léon Dierx

# CHRONOLOGIE

## ◆ 1663

Venu de Madagascar, Louis Payen accompagné d'un autre Français et de dix Malgaches (sept hommes et trois femmes) s'installe à La Réunion (appelée île Bourbon) dans la région de Saint-Paul. Ce sont les premiers habitants de l'île auparavant déserte. Les Malgaches se révoltent rapidement, s'enfuient dans les montagnes et deviennent les premiers marrons.

## ◆ 1664

Au début du règne de Louis XIV, Colbert, secrétaire d'Etat à la Maison du roi et à la Marine, crée la Compagnie des Indes orientales dont les statuts interdisent l'esclavage.

## ◆ 1665

Etienne Regnault est nommé commandant de l'île. Il s'installe avec une vingtaine d'« ouvriers » ou « personnes de divers emplois ».

## ◆ 1674

L'ordonnance de Jacob de la Haye, vice-roi des Indes, interdit les mariages entre races différentes.

## ◆ 1685

Le Code noir, ou édit royal de mars 1685 touchant la police des îles de l'Amérique française, réglemente le sort des esclaves vivant dans ces colonies.

## ◆ 1687

Pour la première fois le terme « esclave » est employé à Bourbon dans un acte officiel.

## ◆ 1702

L'ordonnance du gouverneur de Villers distingue les châtiments entre Blancs et Noirs pour les mêmes délits. Par ailleurs, le gouverneur autorise trois navires britanniques à vendre seize esclaves à Saint-Paul.

## ◆ 1713

On dénombre 633 esclaves.

## ◆ 1715

L'introduction du café de Moka stimule le besoin de main d'œuvre servile.

## ◆ 1723

L'ordonnance de décembre 1723, enregistrée à l'île Bourbon le 18 septembre 1724, étend les dispositions du Code noir aux îles de France et de Bourbon.

## ◆ 1732

Une première grave descente de marrons a lieu sur une habitation.

## ◆ 1735-1746

Sous le gouverneur Mahé de Labourdonnais, la traite s'intensifie. On dénombre 4 494 esclaves adultes en 1735.

## ◆ 1740

Le prix à l'achat d'un esclave à Madagascar ou sur la côte orientale de l'Afrique varie entre 30 et 200 livres tournois, alors que le prix de vente à Bourbon oscille entre 300 et 500 livres tournois selon l'origine ethnique des esclaves.

## ◆ 1742

Des colons armés s'organisent pour capturer les marrons. François Mussard, grand chasseur de marrons, est promu chef de détachement.

## ◆ 1752

Laverdure, malgache, dit « le roi de tous les marrons », et sa femme, Sarlave, « reine », sont tués par le détachement de Mussard dans les hauts du Bras de la Plaine.

## ◆ 1764

L'île Bourbon est rétrocédée au roi de France Louis XIV.

## ◆ 1775

La peine de mort pour faits de marronnage est supprimée. Le père Lafosse arrive dans la colonie. Homme aux idées avancées, il se fait le défenseur des esclaves.

## ◆ 1791

Les mutilations pour fait de marronnage sont interdites.

## ◆ 1794

Le décret du 4 février (16 pluviôse an II) abolit pour la première fois l'esclavage dans les colonies

françaises. Les habitants des Mascareignes refusent de l'appliquer et continuent de pratiquer la traite. Entre 1794 et 1797, on estime à environ mille individus le nombre de Noirs de traite introduits clandestinement dans les deux îles.

### ◆ 1802

Le consul Bonaparte rétablit l'esclavage et la traite dans les colonies françaises.

### ◆ 1807

L'Angleterre interdit la traite vers ses colonies.

### ◆ 1811

Alors que La Réunion est occupée par les Anglais, profitant de la politique britannique favorable à l'abolition de la traite, des esclaves se révoltent à Saint-Leu.

### ◆ 1817

L'ordonnance royale du 8 janvier, enregistrée à Bourbon le 27 juillet, abolit la traite.

### ◆ 1810

Le nombre d'esclaves à La Réunion atteint son maximum : 71 000 sur une population totale d'environ 100 000 habitants.

### ◆ 1830-1831

Par ordonnances royales, les discriminations entre les libres de couleur et les blancs sont officiellement supprimées. La loi du 4 mars 1831 assimile la traite à un crime.

### ◆ 1832

La dernière condamnation pour fait de traite est prononcée à Bourbon.

### ◆ 1833

Un arrêté promulgue l'ordonnance royale du 12 juillet 1832 sur les affranchissements et règle son exécution.

### ◆ 1833

Abolition graduelle de l'esclavage par l'Angleterre.

### ◆ 1835

Émancipation proclamée dans toutes les colonies anglaises.

### ◆ 1840

Le Père Monnet, appelé plus tard « le père des Noirs », arrive à Bourbon. Il est expulsé de l'île en septembre 1847 à la demande des colons et avec la complicité du gouverneur. L'ordonnance royale du 5 janvier prévoit un enseignement religieux une fois par semaine aux enfants esclaves, mais aussi une visite des habitations par le clergé et les procureurs une fois par mois.

### ◆ 1845

Le ministère de la Marine signale des tentatives de traite vers Bourbon.

### ◆ 1846

Le roi Louis-Philippe établit des ordonnances royales concernant :

- l'instruction religieuse et élémentaire des esclaves (18 mai),
- le régime disciplinaire des esclaves (4 juin),
- la nourriture et l'entretien des esclaves (5 juin).

### ◆ 1848

Le décret du Gouvernement provisoire abolit l'esclavage dans les colonies françaises, le 27 avril à Paris. Il prévoit l'indemnisation des propriétaires ainsi que :

- la création d'une fête annuelle,
- la création d'ateliers nationaux pour les ouvriers sans ouvrage,
- la création d'ateliers de discipline,
- l'instruction publique aux colonies,
- la prise en charge des orphelins, des infirmes et des vieillards.

Le commissaire général de la République, Sarda Garriga, arrive le 13 octobre à La Réunion. Le 18 octobre, il promulgue le décret et le fait enregistrer le lendemain à la cour d'appel. Le décret du 24 octobre exige que les futurs engagés se munissent d'un contrat de travail d'une durée d'au moins un an.

L'abolition effective de l'esclavage, qui a lieu le 20 décembre, rappelle aux 62 000 nouveaux citoyens leurs droits et leurs devoirs avec pour devise : « Dieu, la France et le travail ».

### ◆ 1849

Le 30 avril, une loi accorde une indemnité aux anciens propriétaires d'esclaves.

**RESSOURCES** | Textes | Législation

Code noir : lettres patentes de Louis XV réglant le statut des esclaves aux îles Bourbon et de France.

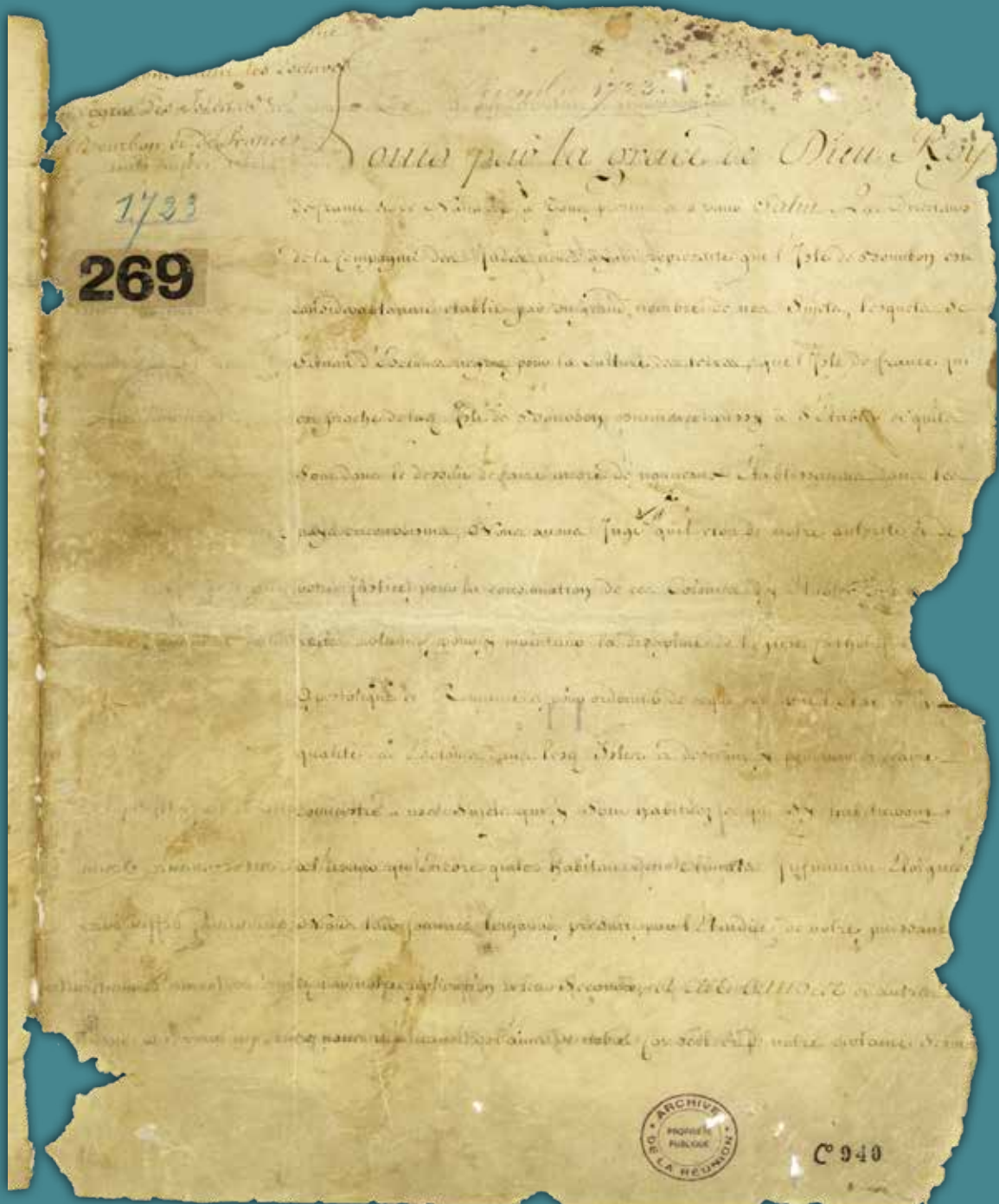
Ce code de 54 articles inspiré de celui des Antilles de 1685 entre en vigueur à l'île Bourbon en 1723. Il régit pendant toute la période esclavagiste les rapports entre les maîtres et les esclaves en termes de droits et d'obligations des uns et des autres, et de répression. Les principales dispositions concernent la constatation des naissances, mariages et décès, l'exercice de la religion, le travail, l'incapacité civile des esclaves...

Décembre 1723

ADR

C° 940

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Règlement du Conseil supérieur au sujet de la déclaration des noirs marrons.

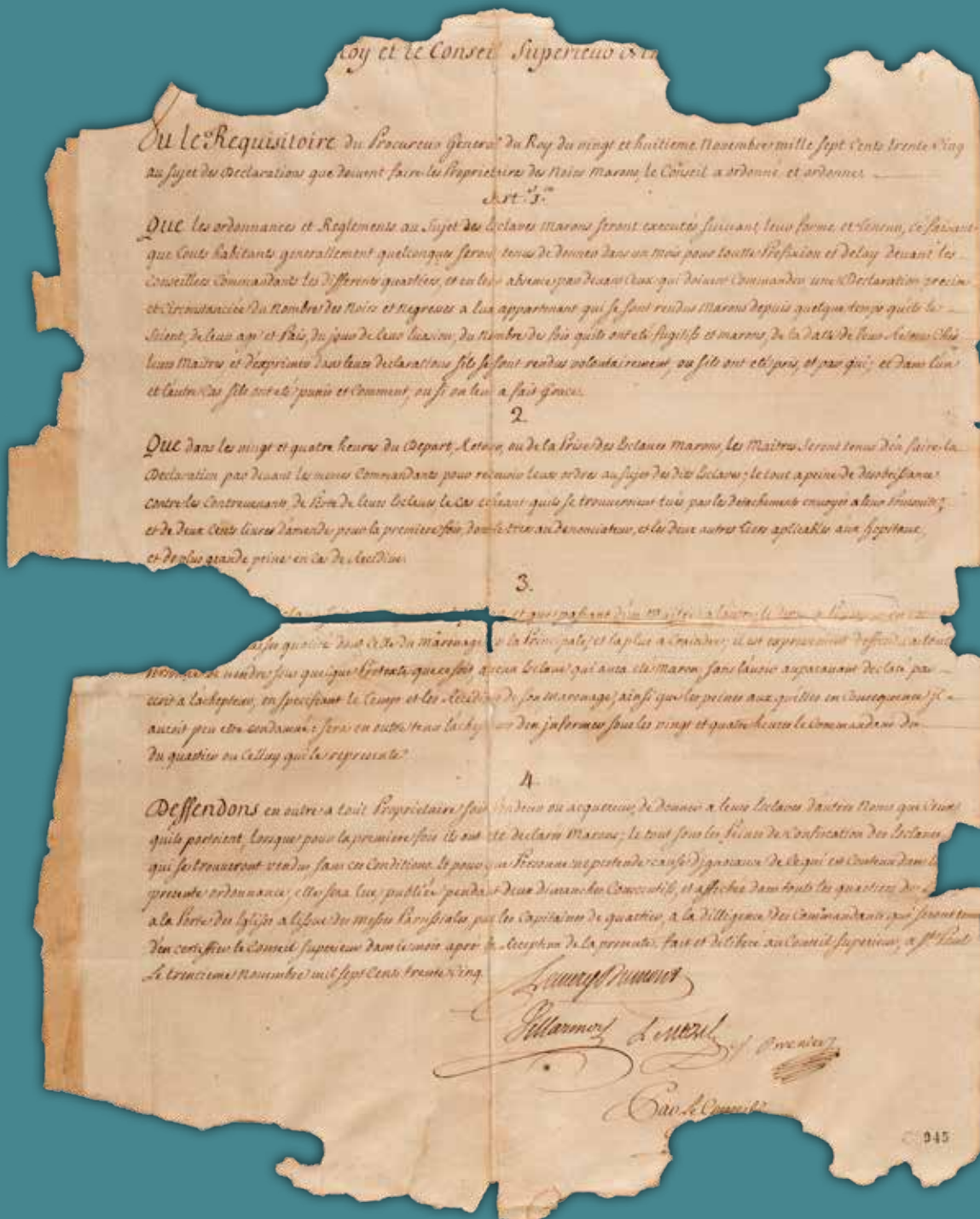
Les maîtres doivent déclarer dans les 24 heures devant les conseillers commandants des différents quartiers le départ, le retour ou la prise des esclaves marrons. En cas de vente de l'esclave, ils doivent informer l'acheteur du marronnage de l'esclave et des sanctions infligées. Les propriétaires n'ont pas le droit de changer le nom des esclaves marrons.

30 novembre 1735

ADR

C° 945

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)





Ordonnance des administrateurs généraux du 7 septembre 1767 sur la police des Noirs extrait de *La Législation de l'île Bourbon, répertoire raisonné des lois, ordonnances royales, ordonnances locales, décrets coloniaux, règlements, arrêtés d'un intérêt général* de Delabarre de Nanteuil, tome 2, p. 120 à 123.

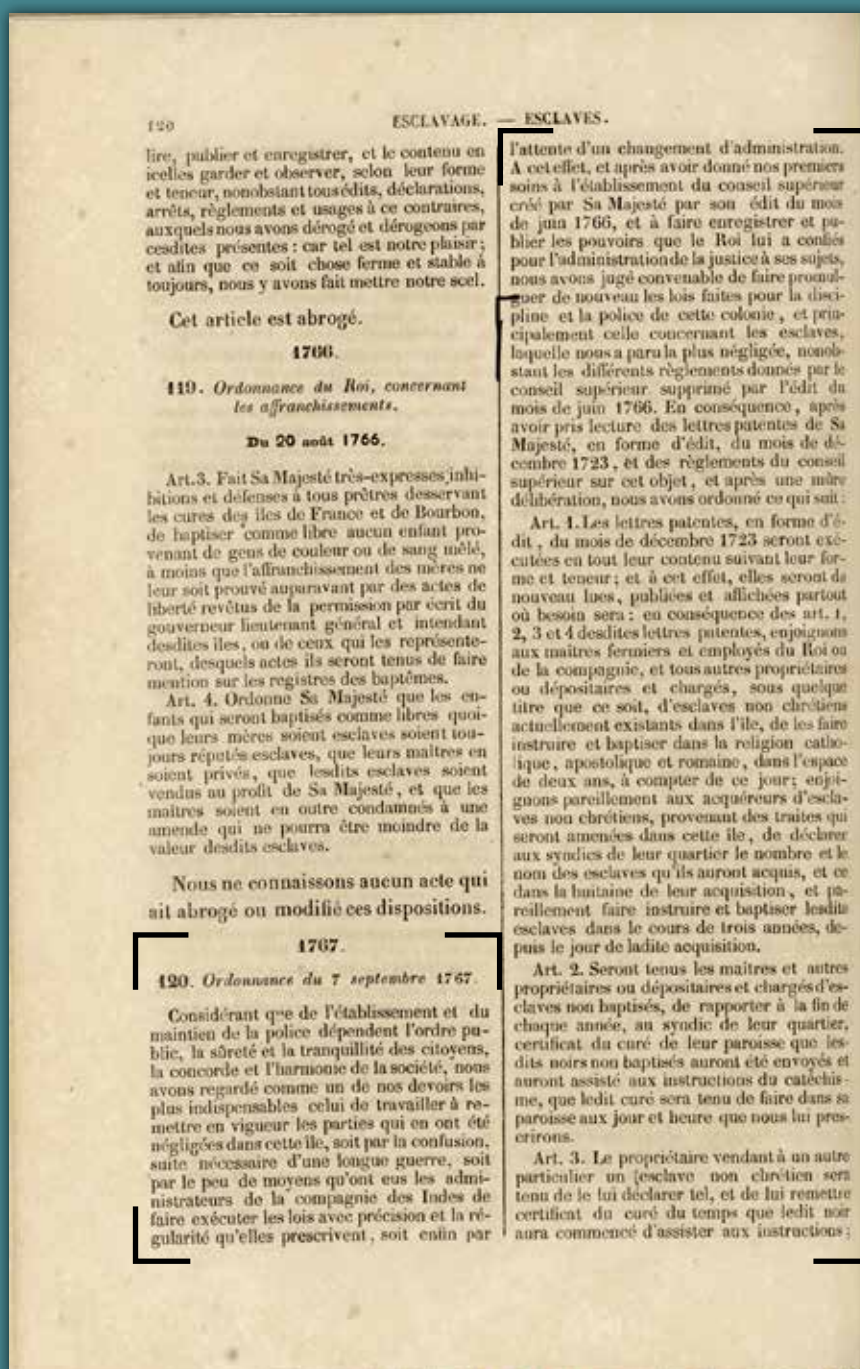
Lors de la rétrocession des deux colonies au roi par la Compagnie des Indes, un arrêté des administrateurs, en date du 7 septembre 1767, à l'île Bourbon, et du 26 du même mois, à l'île de France, rappelle les principales dispositions des lettres patentes et en ajoute d'autres. Ces deux actes sont donc les premiers fondements de la législation qui régit les esclaves

29 septembre 1767

ADR

BIB 394

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Ordonnance des administrateurs généraux.

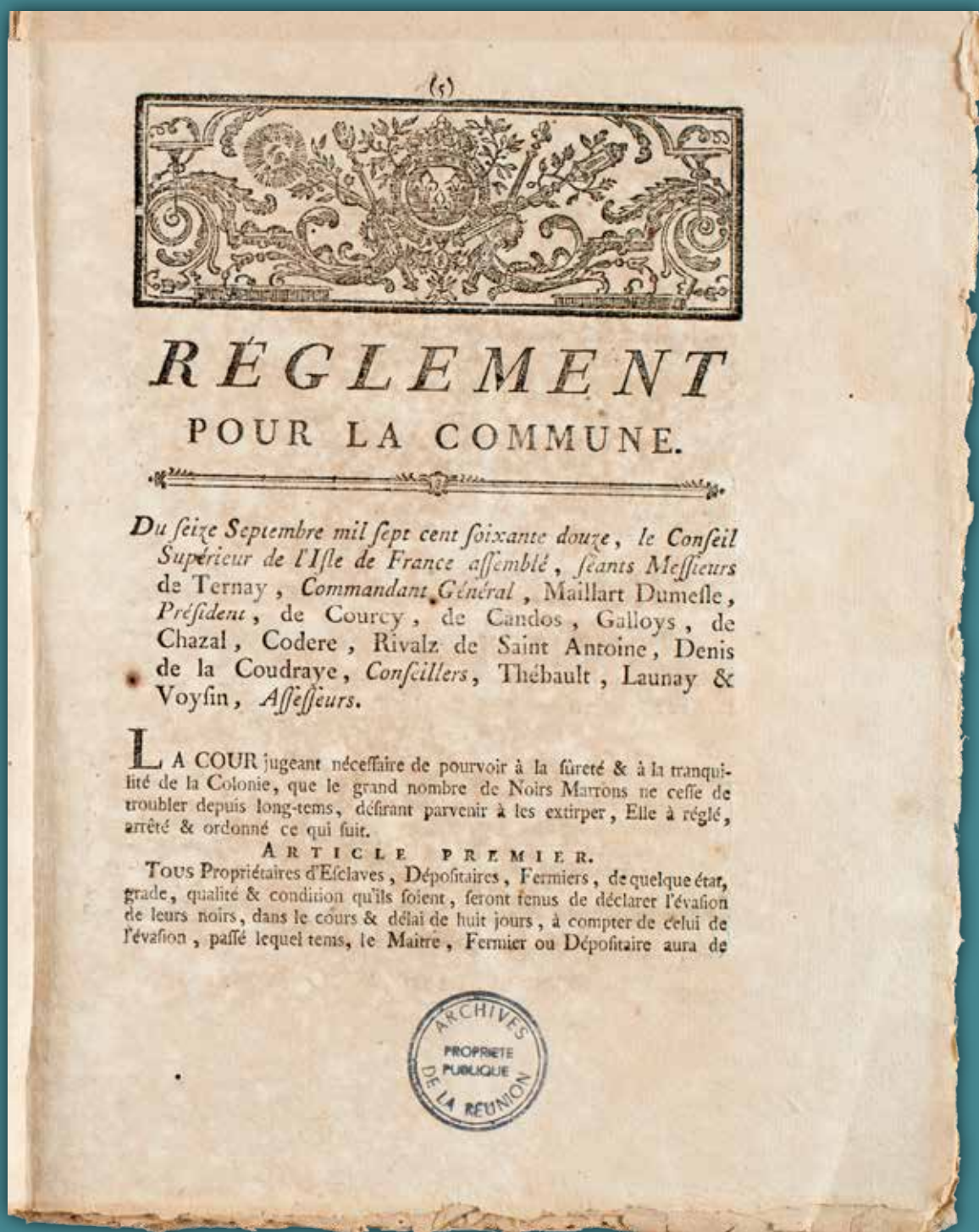
Le nombre de Noirs marrons est trop important. Cela inquiète les possédants. Ce règlement des administrateurs généraux, est un exemple parmi d'autres, de l'arsenal répressif en vigueur pendant la période esclavagiste. La différence est notamment faite entre les « petits marrons » (« petits renards »), fugitifs de moins d'un mois, et les grands marrons.

16 septembre 1772

ADR

24 A

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Bulletin des lois (n° 155) - Pierre-Denis, Comte de Peyronnet.

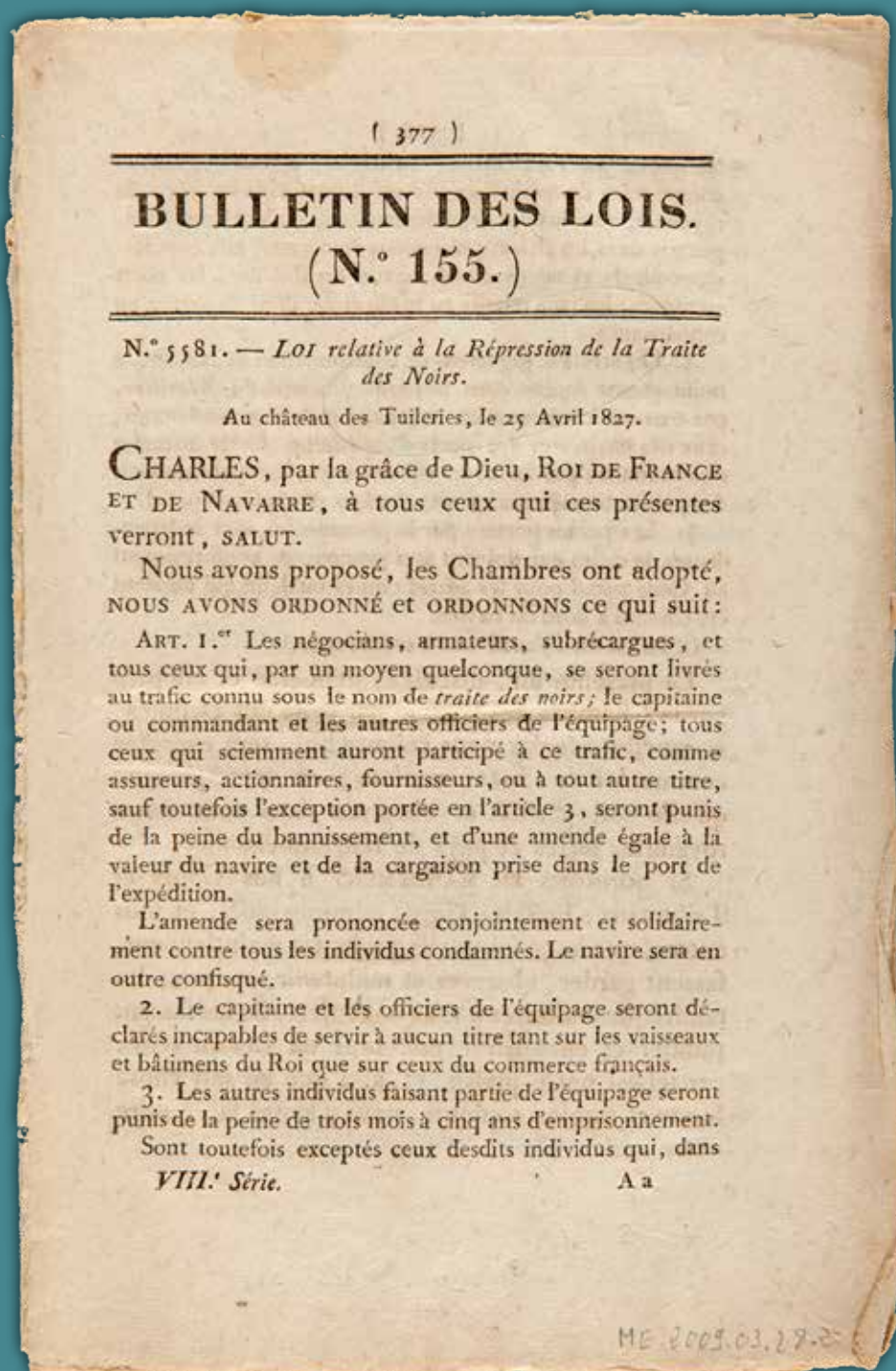
«La suppression de la traite eut pour conséquence l'arrivée à Bourbon des premiers engagés du sucre, originaires notamment de l'Inde, pour les besoins de la culture de la canne. En dépit de cette loi, certains planteurs de l'île eurent recours quelquefois à la traite interlope favorisant l'introduction clandestine d'esclaves sur l'île»

26 avril 1827

MHV

2014.1.21

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Ordonnance du roi concernant l'affranchissement des esclaves dans les colonies, extrait de *La Législation de l'île Bourbon, répertoire raisonné des lois, ordonnances royales, ordonnances locales, décrets coloniaux, règlements, arrêtés d'un intérêt général* de Delabarre de Nanteuil, tome 1, p, 27 à 29.

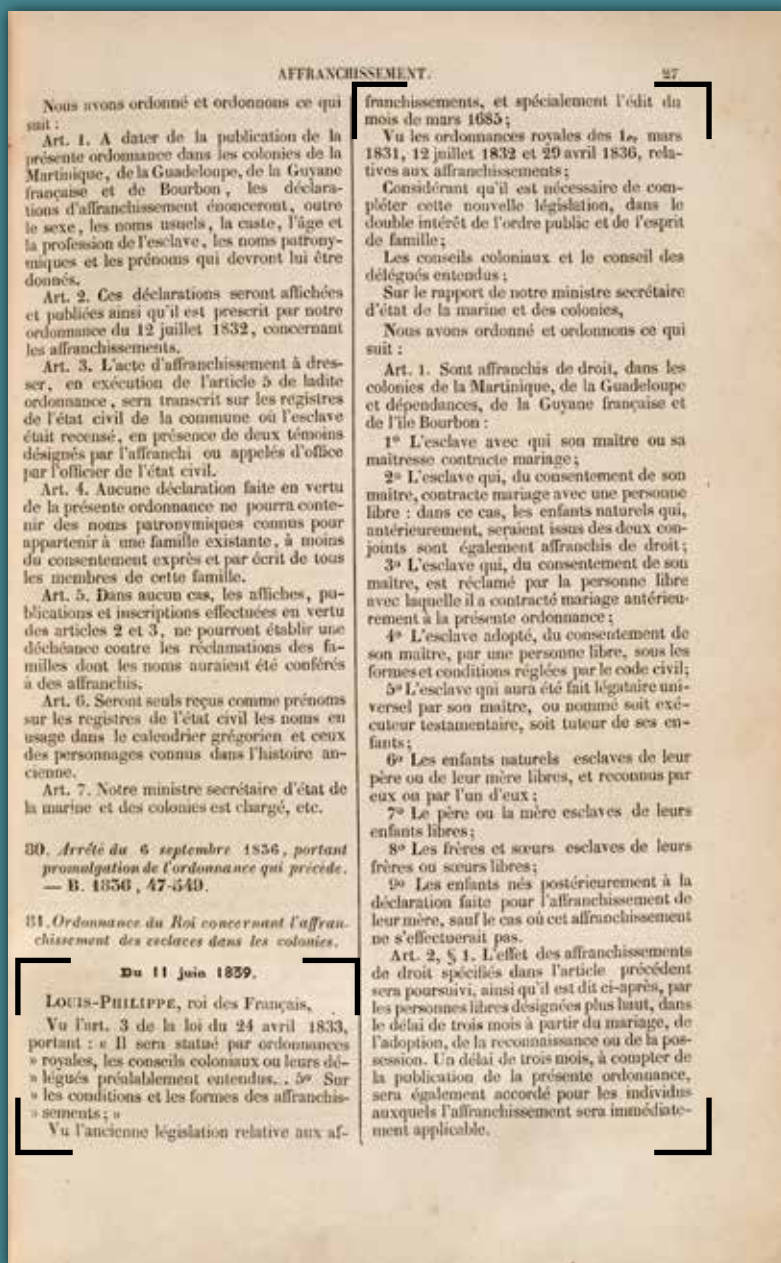
Cette ordonnance de juin 1839 présente les divers motifs d'affranchissement de droit dans les colonies : par mariage avec le maître ou la maîtresse, par mariage avec une personne libre, par filiation, par adoption, par désignation comme légataire universel ou comme exécuteur testamentaire ou comme tuteur des enfants du maître, les enfants naturels esclaves de leur père ou de leur mère libres et reconnus par eux, le père ou la mère esclave de leurs enfants libres, les frères et soeurs esclaves de leurs frères ou soeurs libres, les enfants nés postérieurement à la déclaration d'affranchissement de leur mère. Un esclave qui aura rendu de grands services publics pourra aussi être affranchi.

11 juin 1839

ADR

BIB 394

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Ordonnance royale du 5 janvier 1840 relative à l’instruction morale et religieuse des esclaves dans les colonies françaises ainsi qu’au patronage que doivent exercer les officiers du ministère public à l’égard de la population esclave.

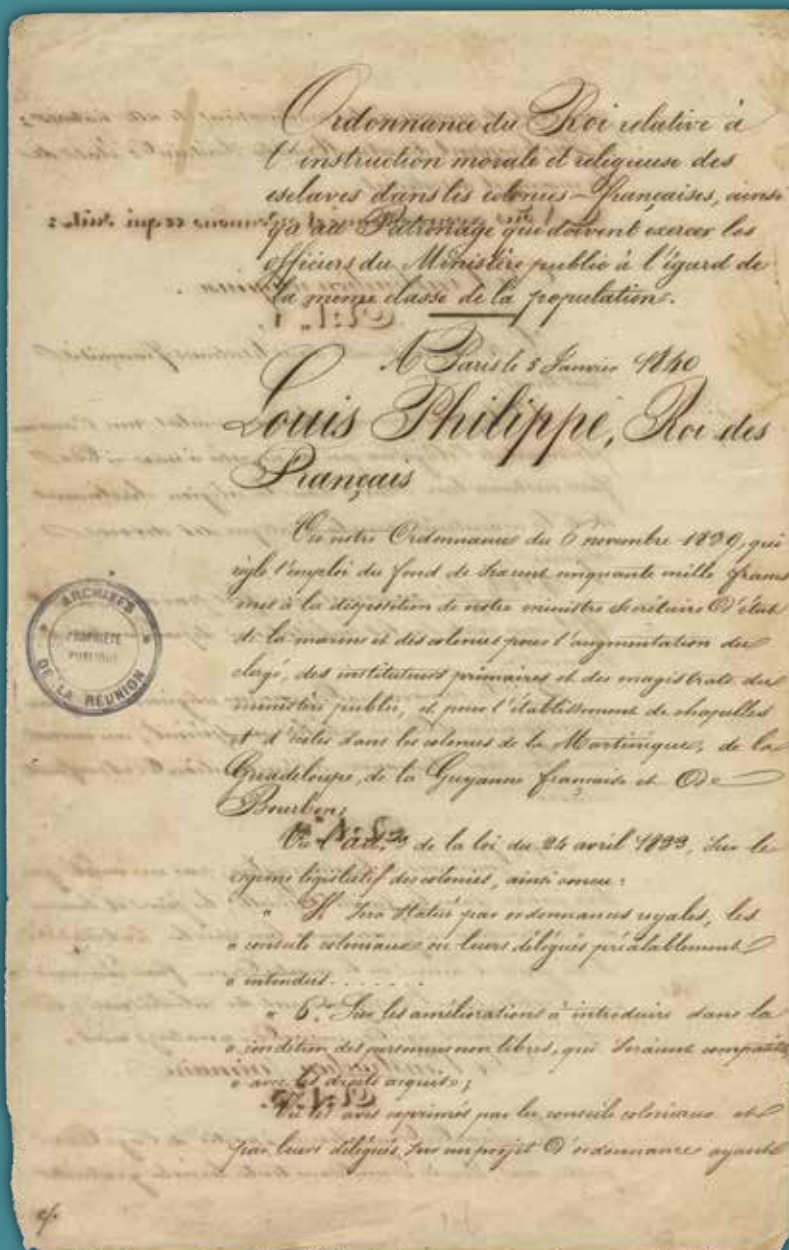
Les maîtres doivent faire instruire leurs esclaves dans la religion chrétienne. Un catéchisme spécial sera dispensé aux enfants esclaves. Les esclaves des 2 sexes à partir de 4 ans seront admis dans toutes les écoles gratuites. Le procureur du roi ou ses substituts feront des contrôles chaque mois sur les habitations et établiront des rapports détaillés qui donneront des éléments sur la nourriture et l’entretien des esclaves, le régime disciplinaire, les heures de travail et de repos, les exemptions de travail, l’instruction religieuse et les mariages. Les maîtres pourront être passibles d’amende si les termes de l’ordonnance ne sont pas respectés.

5 janvier 1840

ADR

11 M 64

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Arrêté du gouverneur de l'Île Bourbon et de ses dépendances relatif à l' instruction morale et religieuse des esclaves.

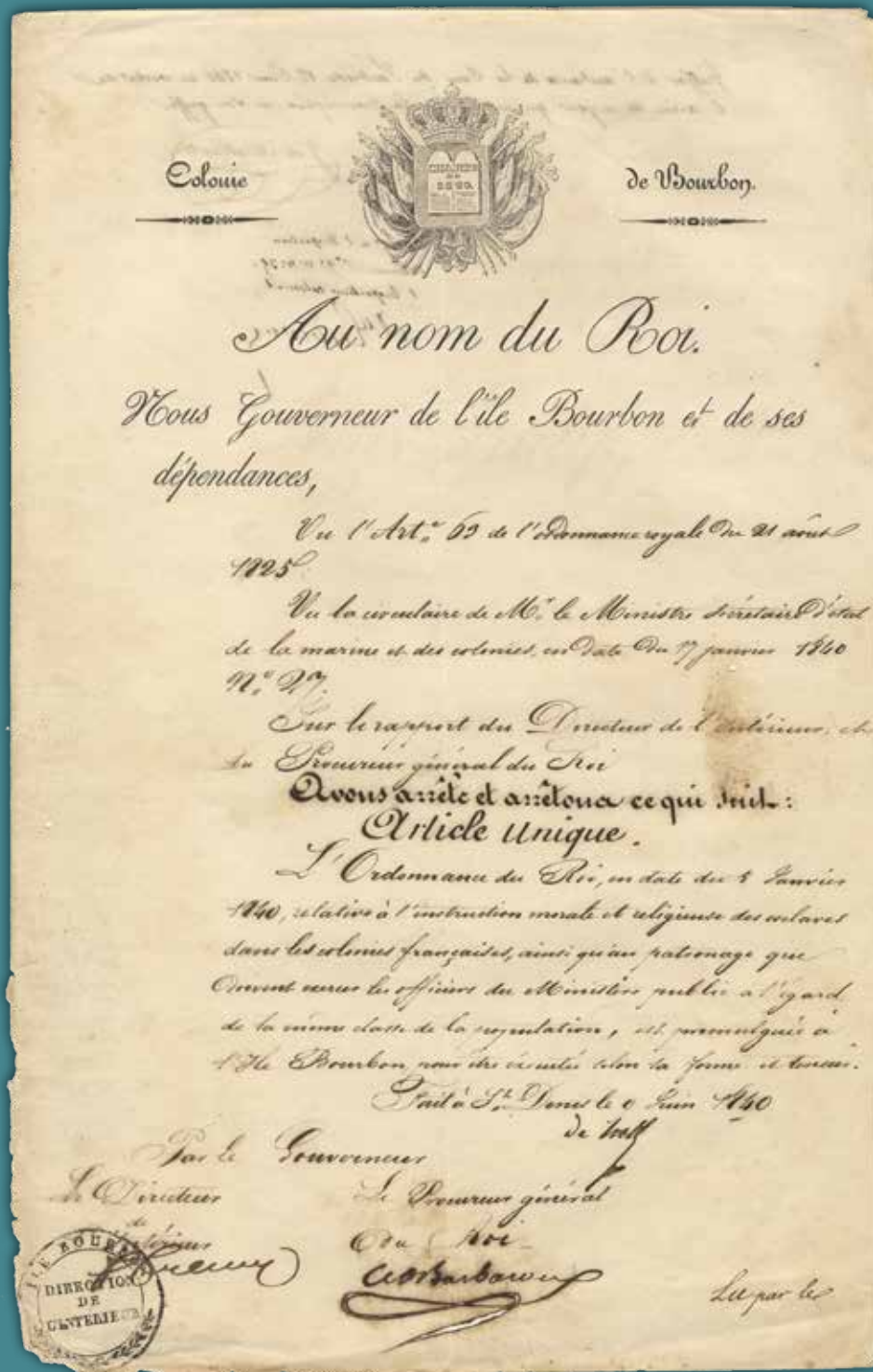
Cet arrêté promulgue à l'Île Bourbon l'ordonnance du roi du 5 janvier 1840 relative à l' instruction morale et religieuse des esclaves

9 juin 1840

ADR

11 M 64

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Arrêté du gouverneur de l'Île Bourbon et de ses dépendances concernant la distribution de vivres aux esclaves.

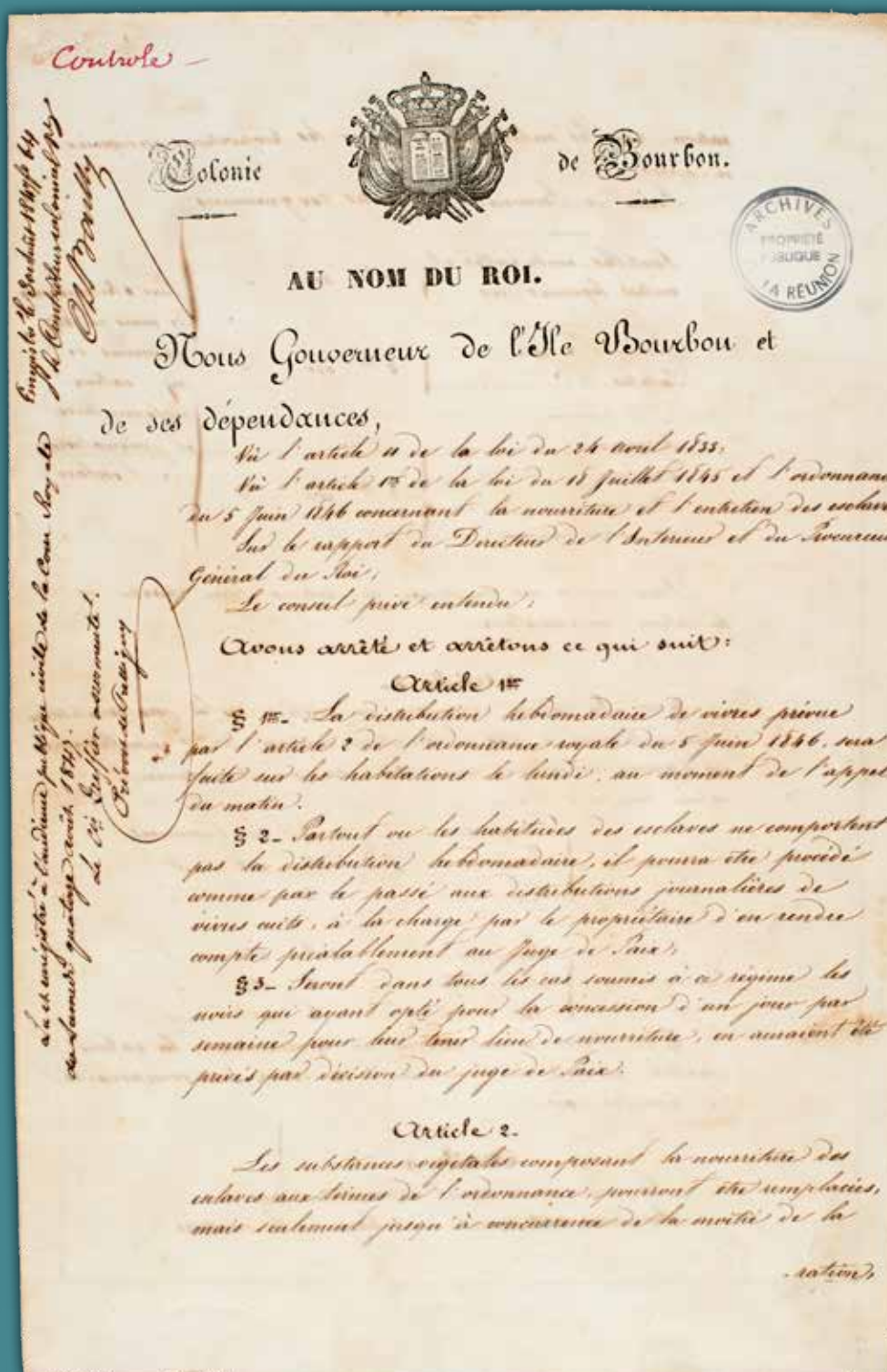
La quantité et les différents types de vivres distribués aux esclaves sont présentés dans cet arrêté

11 avril 1847

ADR

10 K 235

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Arrêté du gouverneur de l'Île Bourbon et de ses dépendances concernant la caisse de médicaments que tout propriétaire recensant plus de 20 esclaves est tenu de posséder.

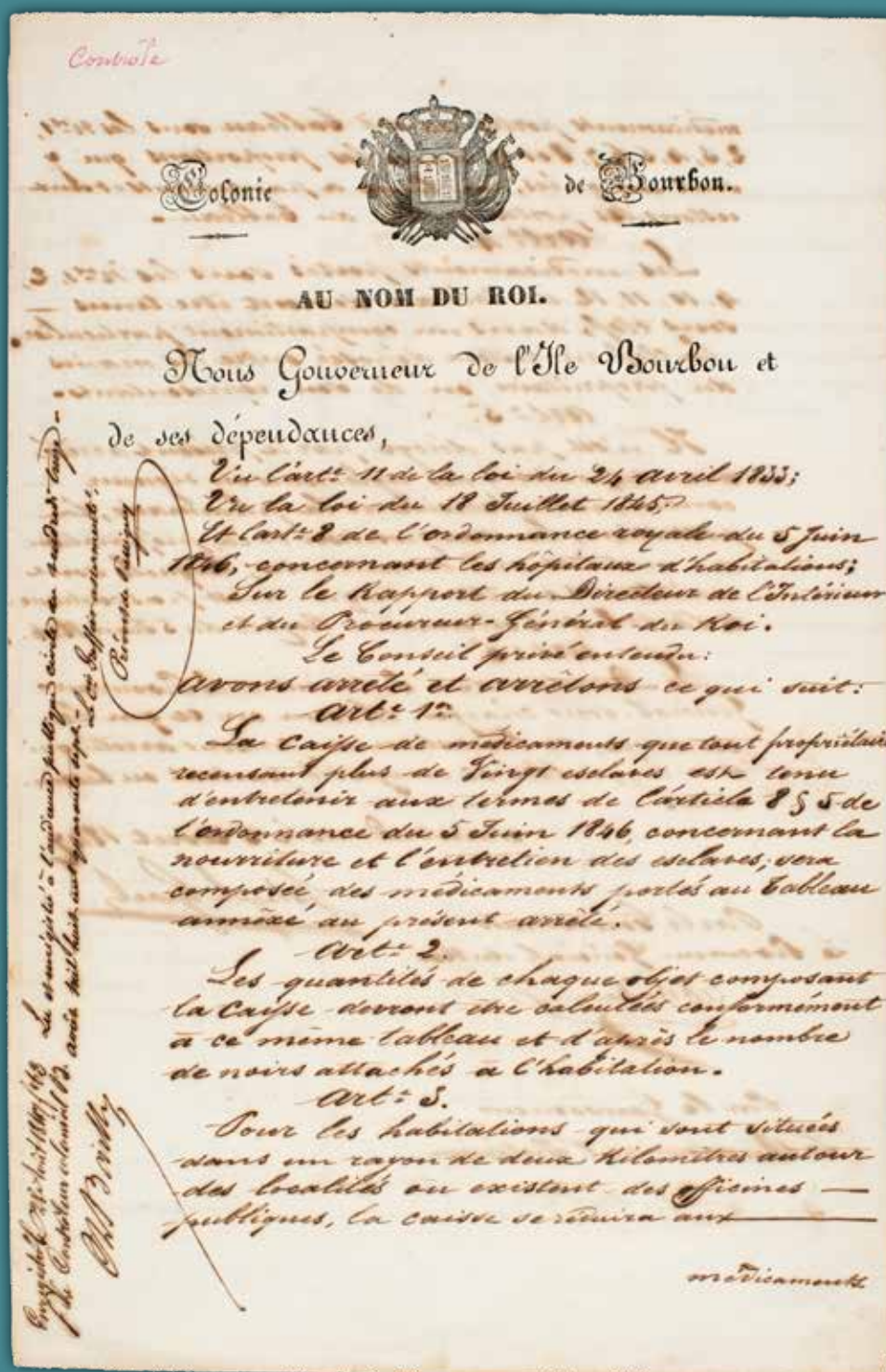
Tous les propriétaires ayant plus de 20 esclaves sont tenus d'avoir une caisse de médicaments dont la composition est présentée dans cet arrêté

5 août 1847

ADR

10 K 235

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)





Arrêté du gouverneur de l'Île Bourbon et de ses dépendances concernant la distribution de vêtements et de linge aux esclaves.

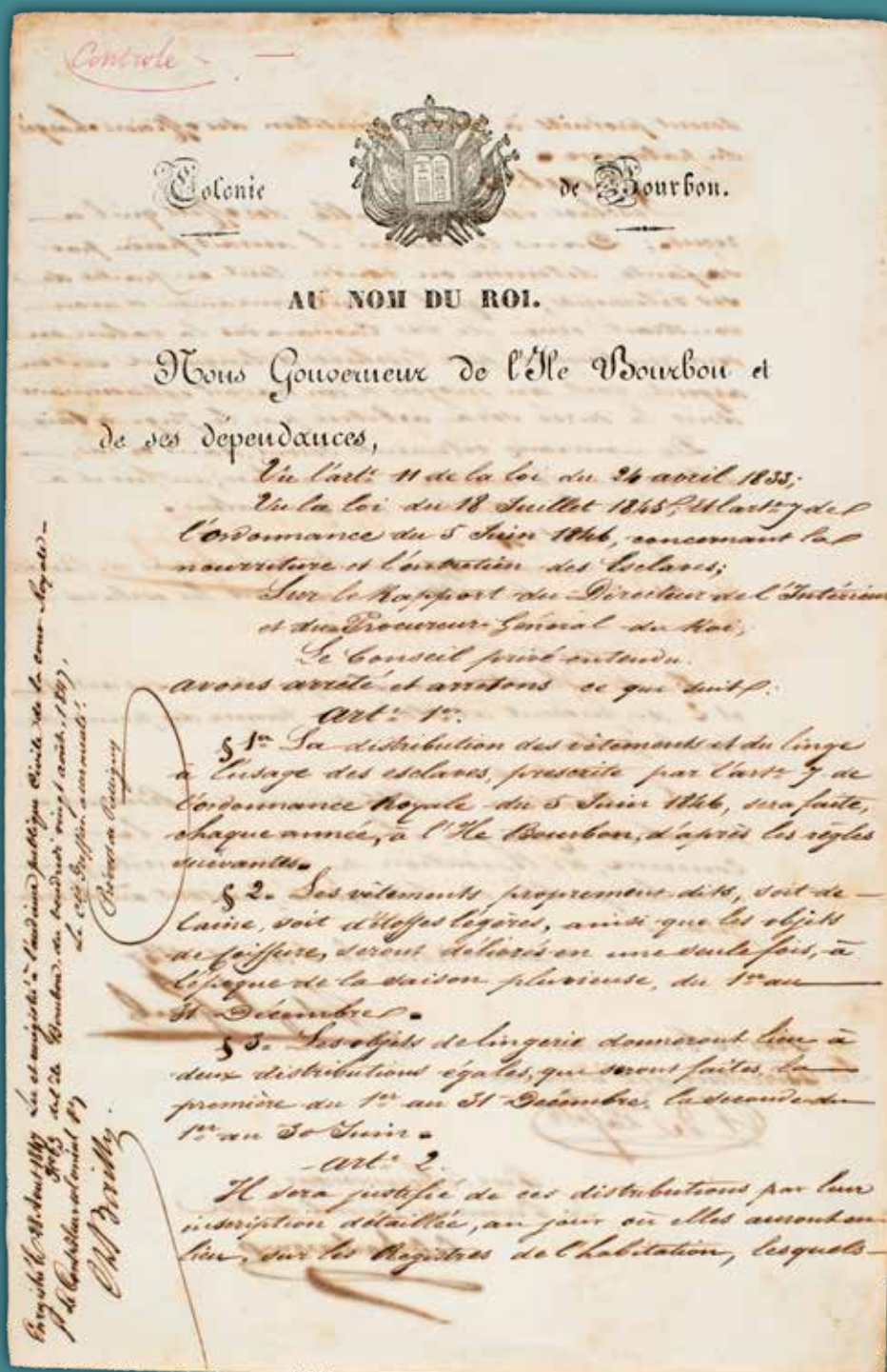
Distribution aux esclaves de vêtements de laine et d'étoffes légères ainsi que des objets de coiffure en une seule fois par an du 1 au 31 décembre. Distribution aux esclaves des objets de lingerie 2 fois par an du 1 au 31 décembre et du 1 au 30 juin. Les esclaves sont responsables de leurs effets.

6 août 1847

ADR

10 K 235

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



**RESSOURCES** | Textes | Traite

Un cas de traite pendant la régie de la Compagnie des Indes : instructions données à deux capitaines.

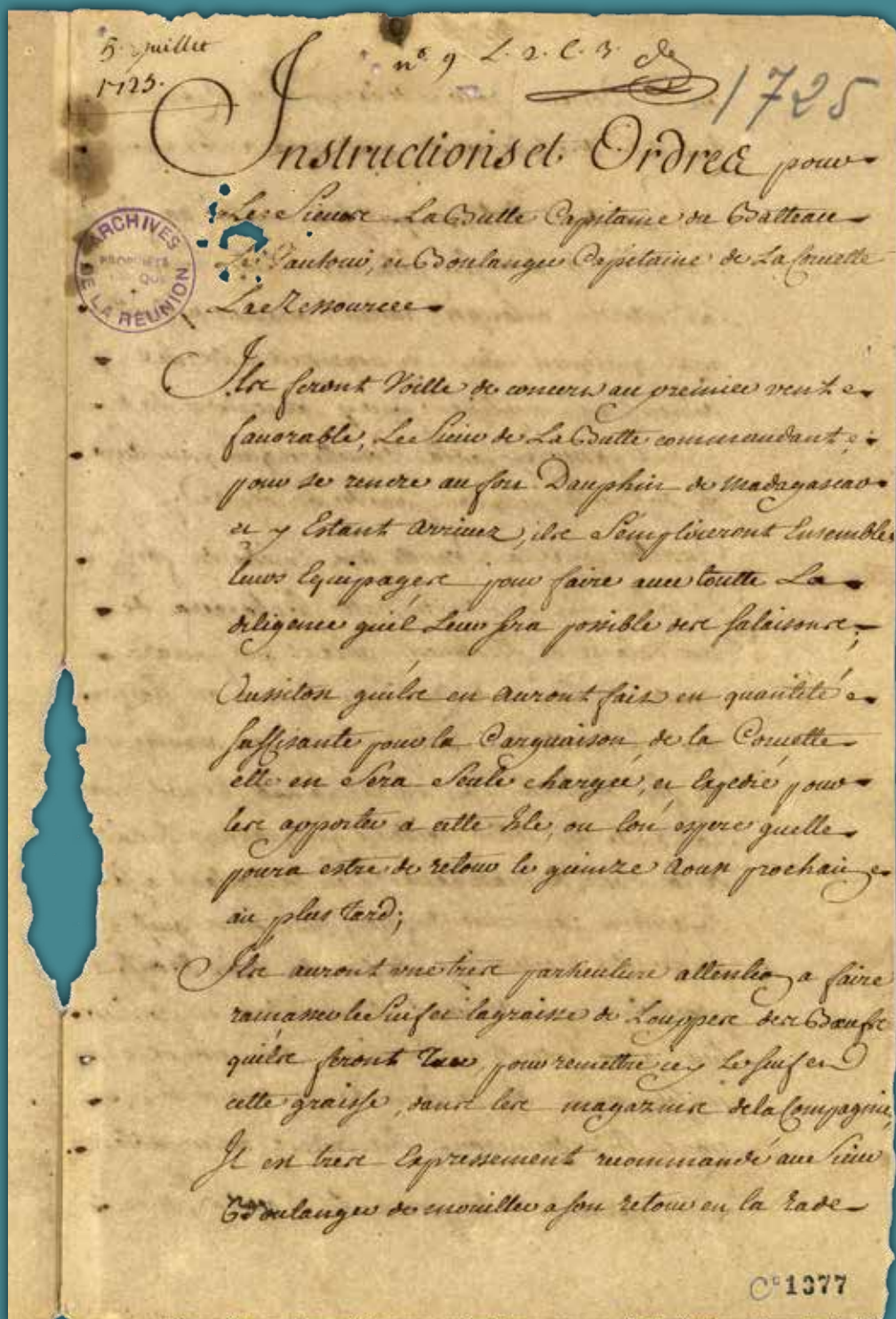
Les débuts de l'organisation des Îles de France et de Bourbon s'accompagnent de la mise en place de la traite. Deux capitaines de navire reçoivent l'ordre de faire la traite des vivres et des esclaves vers Madagascar. Ces ordres sont assortis de consignes insolites.

5 juillet 1725

ADR

C° 1377

► [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Marché pour achat de Noirs mozambiques.

Le représentant du roi signe un marché pour la livraison à la nègrerie de Noirs issus du Mozambique, « capores » et « pièces d'Inde »...

8 décembre 1772

ADR

10 C

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)

106

Marché pour achat  
de noirs mozambiques  
Du 8. Decembre 1772

N.º 84. M. de Capo Honoré de Caraman, Commissaire de la Marine  
ordonnateur, Suppléant pour le Major de  
Paris et le Duke de Noisy et M. de la Roche  
Sommer, gouverneur des Isles et colonies de  
Poco l'achat de quarante noirs noirs Caffres  
d'Inde Sept nègres noirs et quatre capors  
dans l'achat le tout en présence de M. Pichere  
Sous Commissaire et Contrôleur de la Marine  
en cette place.

J'avois  
Le dit Sieur Daulty, Sobriquet de vivre et journalier  
dans la Nègrerie de Nois la quantité de quarante  
noirs noirs mozambiques plus d'Inde depuis  
Seize ans jusqu'à trois; Sept nègres noirs  
depuis Seize jusqu'à vingt cinq ans et quatre  
capors depuis trois ans jusqu'à Seize.

Art. 2.  
Les dits noirs nègres et capors seront choisis  
par les dits deux experts qui composeront la cargaison  
de l'Année battante arrivés depuis peu en Nois  
de S. Denis

Art. 3.  
Ils seront tous faits et bien portants et  
ne seront plus définitivement par le dit Sieur Daulty  
employé chargé de la Nègrerie qu'après avoir  
été visités et examinés par le Chirurgien major  
de Nois

Art. 4.  
Au moyen des conditions ci dessus chaque  
noir plus d'Inde lui sera payé par la caisse  
de Nois sur le pied de six cents livres tournois  
et chaque nègre à raison de cinq cents livres

nois de 17 qui ne seront  
payés qu'à raison de six  
cents livres

N.º 17

Convention de traite privée.

Un traitant privé établit une convention avec un intermédiaire local, « le shérif des Arabes », afin de s'approvisionner en esclaves du Mozambique.

An VII

ADR

BL 82

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)

BL 82

Entre nous Souverains Lillois Subrejarque  
 du Navire américain le Président Adame  
 d'une part  
 Et moi Lulu Schérif des arabes et corsaires  
 d'autre part, sommes convenus de ce qui suit,  
 Sçavoir :

que moi Lulu Schérif des arabes et corsaires  
 m'engage à traiter en l'espace de  
 huit jours à bord du Navire de Monsieur Lillois  
 le Président Adame, la quantité de quatre  
 vingt dix à cent noirs Mozambiques esclaves  
 depuis l'âge de dix ans, jusqu'à vingt  
 cinq, ni plus ni moins, tous du meilleur choix  
 possible, à la charge par Monsieur Lillois de  
 m'en payer la valeur en argent ou marchandises  
 au cours, comme poudre de guerre, fusils,  
 balles, toiles blanches toiles bleues, &c.

Et moi Lillois Subrejarque du Navire  
 américain le Président Adame, accepte  
 les conditions ci dessus et m'engage à payer  
 au Schérif des arabes et Corsaires, les  
 quatre vingt dix ou cent Noirs, qu'il doit  
 me livrer dans huit jours, en argent ou  
 marchandises comme il est stipulé ci dessus.

Nous Souverains déclarons être contents  
 et satisfaits du présent marché aux conditions  
 et à la condition duquel nous nous soumettons  
 sans peine de tous dédomagements et intérêts.

Celui de quoi avons signé entre nous  
 de bonne foi par quatre plies et d'une même

ARCHIVE  
 DE  
 L'ÉTAT

Etat des noirs de traite introduits à l'Isle de La Réunion à Saint-Denis et à Saint-Paul dans le courant de l'an XIII (1804-1805).

Tableau présentant le nombre de Noirs introduits en l'an XIII à La Réunion avec le nom du bateau, le nom du capitaine et la date

An XIII

ADR

L 330

> [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)

*An XIII. Isle de la Reunion.*

*Etat des Noirs de traite introduits à l'Isle de la Reunion dans le courant de l'an treize.*

*A S<sup>t</sup> Denis. A S<sup>t</sup> Paul.*

Dates	Nauires.	Capitaines.	Noirs introduits	Dates.	Nauires.	Capitaines.	Noirs introduits
23. 1804	le <i>St-Jacques</i>	M. <i>Maguel</i>	155	24. 1804	le <i>Argente</i>	<i>Barrel</i>	151
27. 1804	le <i>St-Jacques</i>	<i>Legu</i>	100	29. 1804	le <i>Argente</i>	<i>Barrel</i>	21
1. 1805	le <i>St-Jacques</i>	<i>Legu</i>	10	31. 1804	le <i>Argente</i>	<i>Barrel</i>	22
1. 1805	le <i>St-Jacques</i>	<i>Legu</i>	100	1. 1805	le <i>Argente</i>	<i>Barrel</i>	23
1. 1805	le <i>St-Jacques</i>	<i>Legu</i>	7	2. 1805	le <i>Argente</i>	<i>Barrel</i>	178
1. 1805	le <i>St-Jacques</i>	<i>Legu</i>	48	3. 1805	le <i>Argente</i>	<i>Barrel</i>	160
1. 1805	le <i>St-Jacques</i>	<i>Legu</i>	170	4. 1805	le <i>Argente</i>	<i>Barrel</i>	150
1. 1805	le <i>St-Jacques</i>	<i>Legu</i>	100	5. 1805	le <i>Argente</i>	<i>Barrel</i>	20
1. 1805	le <i>St-Jacques</i>	<i>Legu</i>	12	6. 1805	le <i>Argente</i>	<i>Barrel</i>	180
1. 1805	le <i>St-Jacques</i>	<i>Legu</i>	25	7. 1805	le <i>Argente</i>	<i>Barrel</i>	24
1. 1805	le <i>St-Jacques</i>	<i>Legu</i>	21	8. 1805	le <i>Argente</i>	<i>Barrel</i>	27
1. 1805	le <i>St-Jacques</i>	<i>Legu</i>	22	9. 1805	le <i>Argente</i>	<i>Barrel</i>	7
			1102	10. 1805	le <i>Argente</i>	<i>Barrel</i>	26
				11. 1805	le <i>Argente</i>	<i>Barrel</i>	10
				12. 1805	le <i>Argente</i>	<i>Barrel</i>	22
				13. 1805	le <i>Argente</i>	<i>Barrel</i>	7
				14. 1805	le <i>Argente</i>	<i>Barrel</i>	122
				15. 1805	le <i>Argente</i>	<i>Barrel</i>	20
				16. 1805	le <i>Argente</i>	<i>Barrel</i>	200
				17. 1805	le <i>Argente</i>	<i>Barrel</i>	112
				18. 1805	le <i>Argente</i>	<i>Barrel</i>	20
				19. 1805	le <i>Argente</i>	<i>Barrel</i>	20
				20. 1805	le <i>Argente</i>	<i>Barrel</i>	20
				21. 1805	le <i>Argente</i>	<i>Barrel</i>	20
				22. 1805	le <i>Argente</i>	<i>Barrel</i>	20
				23. 1805	le <i>Argente</i>	<i>Barrel</i>	20
				24. 1805	le <i>Argente</i>	<i>Barrel</i>	20
				25. 1805	le <i>Argente</i>	<i>Barrel</i>	20
				26. 1805	le <i>Argente</i>	<i>Barrel</i>	20
				27. 1805	le <i>Argente</i>	<i>Barrel</i>	20
				28. 1805	le <i>Argente</i>	<i>Barrel</i>	20
				29. 1805	le <i>Argente</i>	<i>Barrel</i>	20
				30. 1805	le <i>Argente</i>	<i>Barrel</i>	20
				31. 1805	le <i>Argente</i>	<i>Barrel</i>	20
							2269

Capture de L'Espoir, bateau britannique, accusé de pratiquer la traite des esclaves entre Madagascar et l'Île Bourbon.

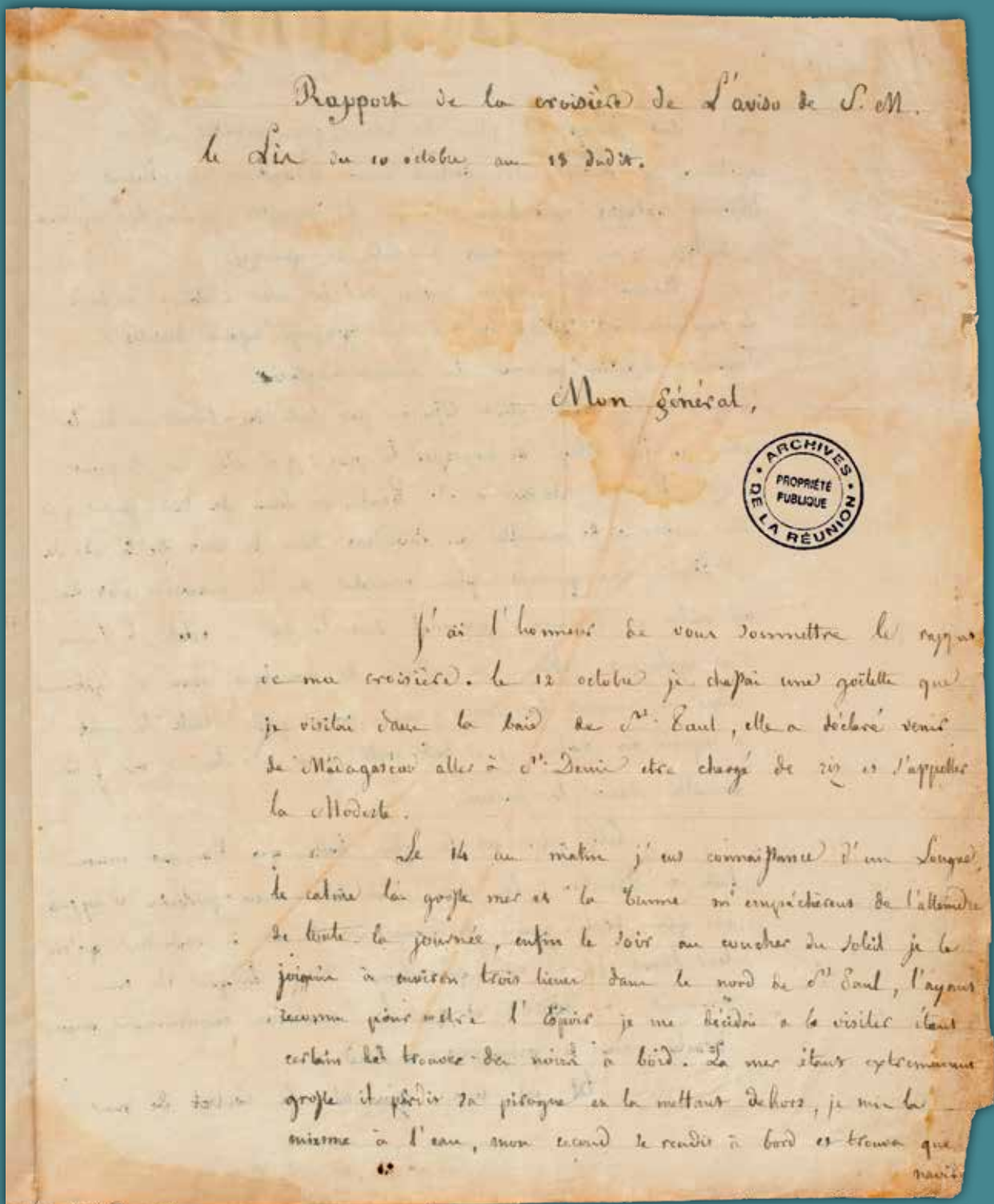
Récit de la capture du bateau l'Espoir au nord de Saint-Paul chargé d'environ 175 Noirs

18 octobre 1820

ADR

11 M 56

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Proclamation - Robert Townsend Farquhar.

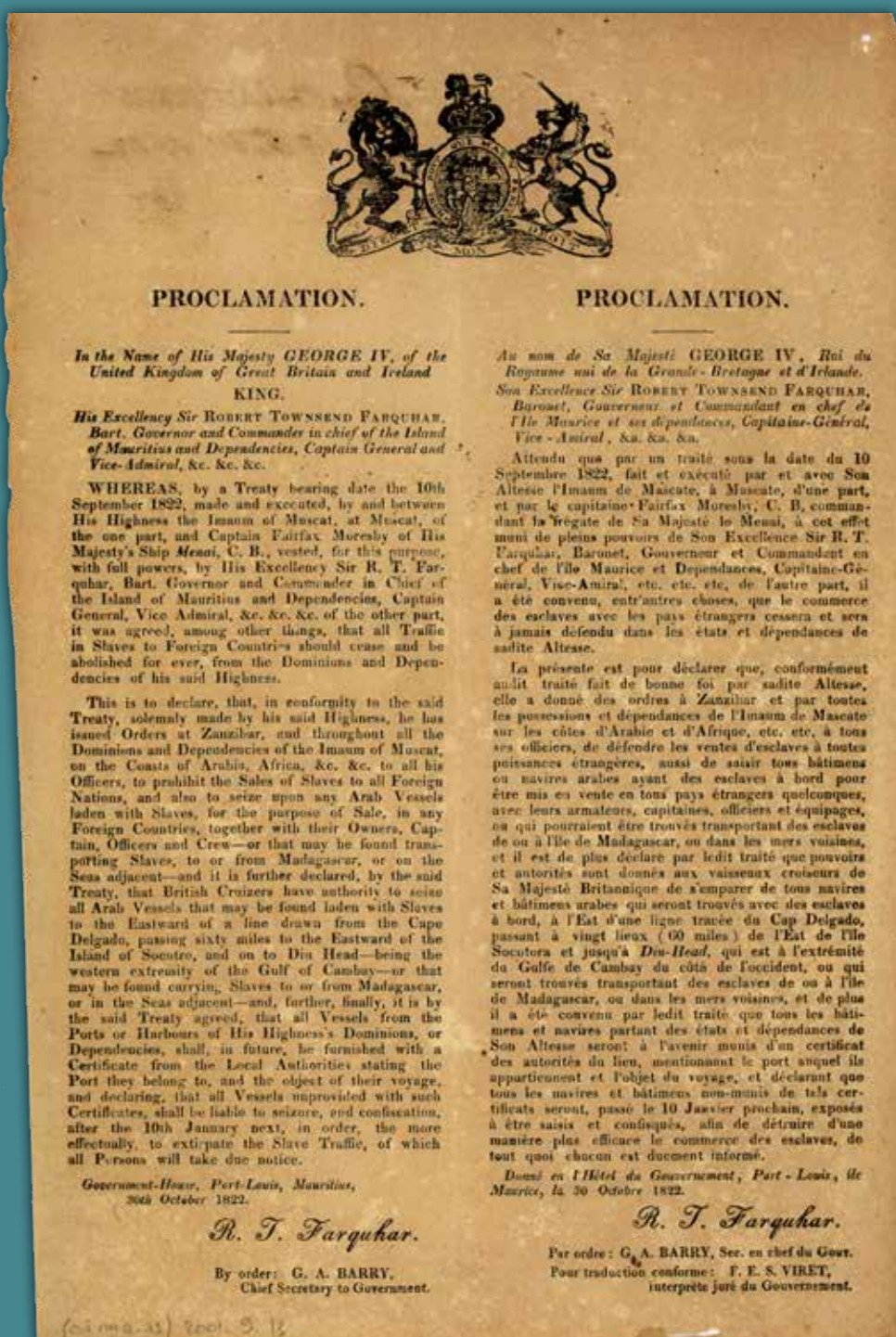
Proclamation (au nom de Sa Majesté GEORGE IV, Roi du Royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande) donnée en l'Hôtel du Gouvernement, Port-Louis, île Maurice, le 30 octobre 1822 par Son excellence Sir ROBERT TOWNSEND FARQUHAR, Baronet, Gouverneur et Commandant en chef de l'île Maurice pour la cessation et l'interdiction du commerce des esclaves avec les pays étrangers.

30 octobre 1822

MHV

2001.9.13

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)





**RESSOURCES** | Textes | Marronnage

Interrogatoire de François, esclave malgache détenu en prison à cause de marronnage.

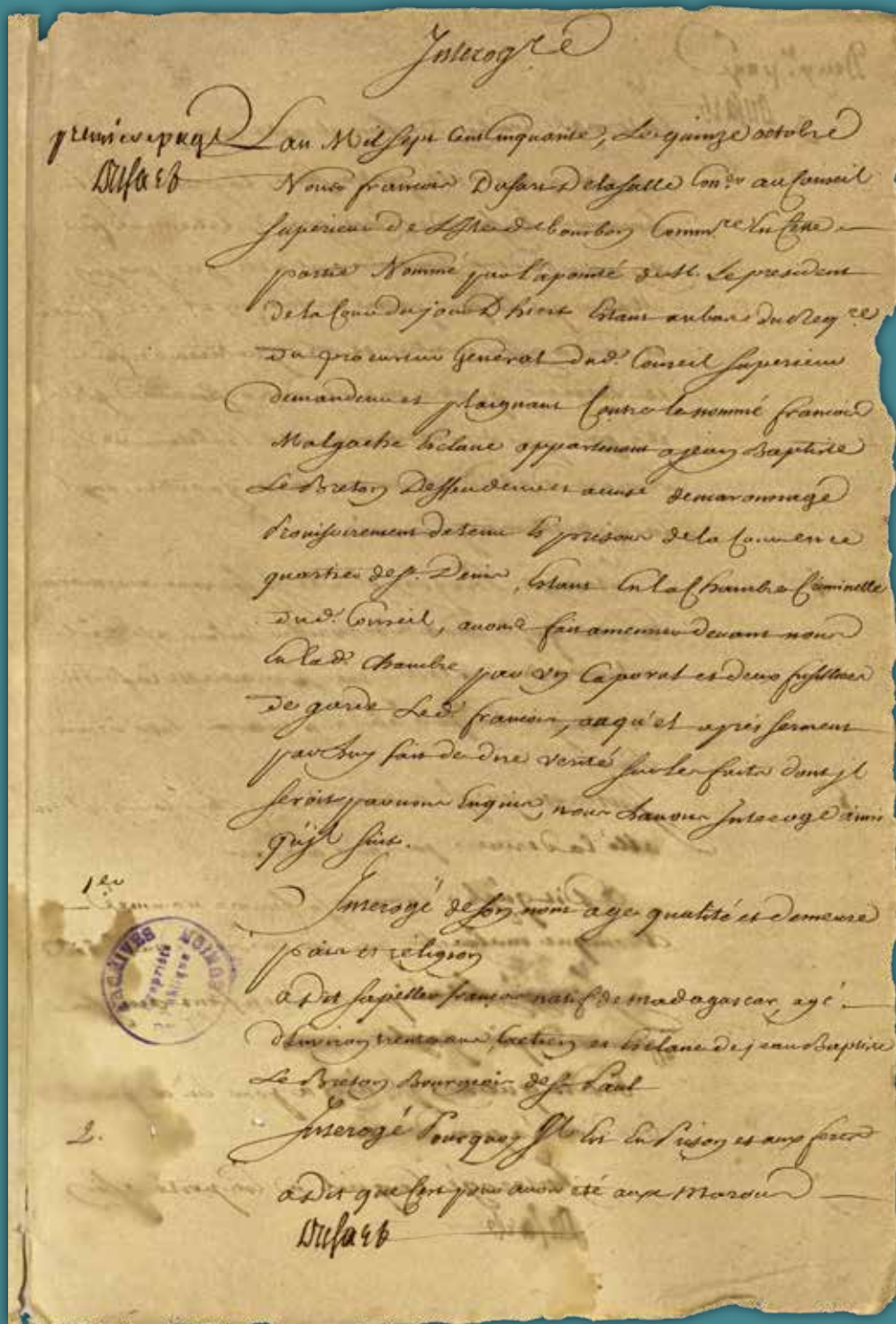
François, malgache, s'est enfui de nombreuses fois. Il explique que sa maîtresse est trop méchante. Il relate au cours de son interrogatoire sa fuite au « Pays Brûlé » avec sa femme, ses conditions de vie et sa rencontre avec une bande de marrons.

15 octobre 1750

ADR

BL 26

> [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Interrogatoire de Marène, cafrine, accusée de marronnage.

Marène, cafrine, a été « aux marrons » pendant « trois lunes ». Elle explique que son maître est trop mauvais. Elle a déjà eu les oreilles coupées et une fleur de lys sur l'épaule.

14 mars 1752

ADR

BL 107

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)

François Page  
 ch. de Page  
 Alexandre  
 Langui sepe cum linguam ad d'orsu loquatur  
 man quatre heures de lecture, Non  
 François en mande fage cont. les uccarie au Couf. fage  
 de felle grand de son boy cont. le fage parie blanc  
 l'ent chambre criminelle d'ind. le d'au en fage amon  
 devant un p' de Caporal et deux fustiers de  
 Bard de nomme Marene Cafrine l'elane off.  
 araine Dalempere hall. off. fage pour  
 estre recit' dans les regnes et p'roces qui'lle  
 a fait devant nous en la chambre criminelle  
 le jour d'aujourd' huy et l'ore de son l'g. de cest demand.  
 en fage contre l'ad. maxime, a la quelle elle a pris  
 pour elle par elle fait de dire vestre au nom fage  
 faire lecture de fage p'proces and. j'interogre par  
 notre Dreffier, la quelle aye en les auoir ouzes  
 de et quitter fage de ventables qu'elle n'y aent augment  
 ny diminuer et qu'elle y persiste  
 Lecture de la fage de p'proces de d'orsu  
 au fage persiste et de l'ore ne fage de l'ore n'y fage  
 de que fage non l'auoir j'interogre fage  
 l'ordonnance. fage de la d'ite au nom aye  
 recit' le man de d' Caporal et deux fustiers  
 de Bard pour estre recit' le d' p'roces et non  
 araine Clon et auoir le p'proces l'elane de  
 ch. de Page

Rapport du détachement conduit par François Mussard contre les marrons.

Un détachement traque une bande de Noirs marrons réfugiés dans une région reculée. Six d'entre eux sont tués lors de leur fuite. Leurs mains gauches sont tranchées et apportées au greffe en guise de preuves. Des enfants « créoles des bois » figurent parmi les rescapés.

6 février 1753

ADR

C° 996

> [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)

Déclaration de M. François Mussard  
 Du 6. Février 1753.

L'An Mil Sept Cent Cinquante  
 Trois Le sixième jour de Février est toujours grand  
 devant nous qu'il fut toujours le sixième  
 Mussard, officier de la Milice Bourgeoise de la Ville  
 de Rouen. Lequel nous a déclaré qu'étant  
 en détachement avec les Chefs Jean Baptiste Aubert,  
 officier de Bourgeoisie, Thomas Legrand, Pierre Robert  
 François Goulet, Gabriel Goulet, Joseph Goulet et  
 Louis Anseau tous habitants de la Ville de Rouen dans  
 les parois de St. Pierre, ils auroient apperçu  
 Vingt Trois Noirs, ou Nègres qui traquaient sur  
 le mont de la Croix, et ne pouvant aller à eux, ils auroient  
 examiné leur route, et ayant vu qu'ils se faisoient  
 sejourner dans un Camp de la dite Ville de Rouen  
 avant d'aller par la route de la Ville de Rouen  
 vers la dite Ville de Rouen. Voyant qu'ils se faisoient  
 à la dite Ville de Rouen dans le Camp de la dite  
 Ville de Rouen, ledit M. Mussard qui commandoit ledit  
 détachement qu'il a proposé de aller dans le fond de la dite  
 Ville de Rouen jusqu'à la nuit suivante, et à la faveur de  
 l'obscurité il auroit conduit son détachement dans le Camp  
 de la dite Ville de Rouen, où étant arrivé à la pointe du jour  
 le nommé Jean Baptiste Aubert chef de la dite Ville de Rouen  
 ayant entendu aboyer ses chiens, auroit apperçu  
 le détachement et s'étant levé se feroit sauter  
 ledit M. Mussard voyant l'obscurité de la nuit et  
 pendant l'obscurité de la nuit se feroit sauter  
 longue distance qui auroit été de la dite Ville de Rouen  
 à son détachement de la dite Ville de Rouen, et comme  
 toutes les forces de la dite Ville de Rouen, ils auroient apperçu  
 les Noirs se faire de la dite Ville de Rouen, et ayant fait feu

J. M.

C° 996

Etat des noirs marrons tués dans le bois pendant l'année 1755, suivant les déclarations faites au Greffe de ce quartier qui doivent être payés par la Commune de St Paul.

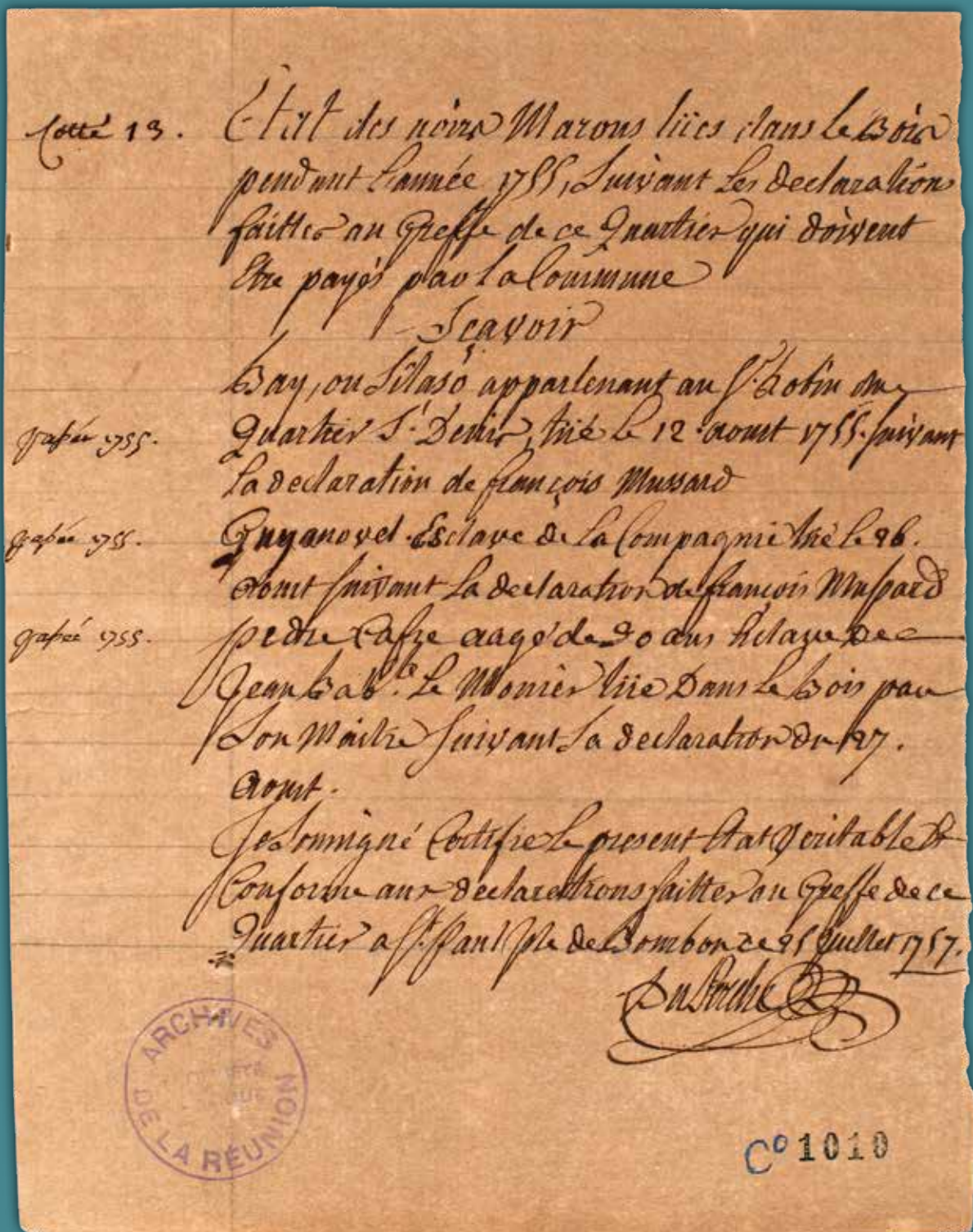
Noms des Noirs en état de marronnage tués dans les bois de Saint-Paul

25 juillet 1757

ADR

C°1010

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Rapport du détachement conduit par François Mussard contre les marrons sur le bord de la rivière Saint-Étienne.

Des marrons sont débusqués. Certains tentent de résister, d'autres parviennent à s'enfuir, sont tués ou arrêtés. Les témoignages montrent une organisation hiérarchique, et les exactions qu'ils ont commises.

8 juillet 1758

ADR

C° 1000

► [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)

Déclaration du  
 François Mussard  
 8. Juillet 1758  
 Ce Jourd'hui huit Juillet  
 Mil sept cent cinquante huit est comparu au  
 Greffe et quartier de St. Paul pardevant nous  
 Grosse sousigné Jean François Mussard  
 Lieutenant de Bourgeois de la Ville de  
 Lignol nous avoit été par un certain parti de  
 détachement dont il étoit le Chef avoit été  
 François Grosse Jean St. Grosse Jacques  
 Grosse en fait de lui? François Grosse Laurent  
 Julien Gabriel Grosse et Antoine Boarcou  
 fils de St. Noël et d'autre feu de bord de la  
 Rivière St. Simme dans la Haute St. avoient  
 apprenus au Camp de Marou dans lequel  
 il y avoit de velle Cache, Mais toutes victoires  
 par les habités de la Camp étoit finies dans une  
 plente de la Rivière St. Simme et après bien  
 de peines de fatigue et de Risque ils se firent  
 parvenus à entrer dans les foyes où  
 ayans été apprenus par un des Marou  
 qui composoit une Bande de Marou  
 avoient fait avoila les blancs et tous avoient  
 pris la fuite ce qui voyant le détachement  
 ou avoit peur après et les St. Antoine Boarcou  
 et Jean St. Grosse ayans fait leur départ  
 en fuyant St. avoient tué un Marou qui

1000

Capture du noir Jupiter cafre appartenant à M. Martin Flacourt par le détachement d'Odon ROBERT de Saint-André.

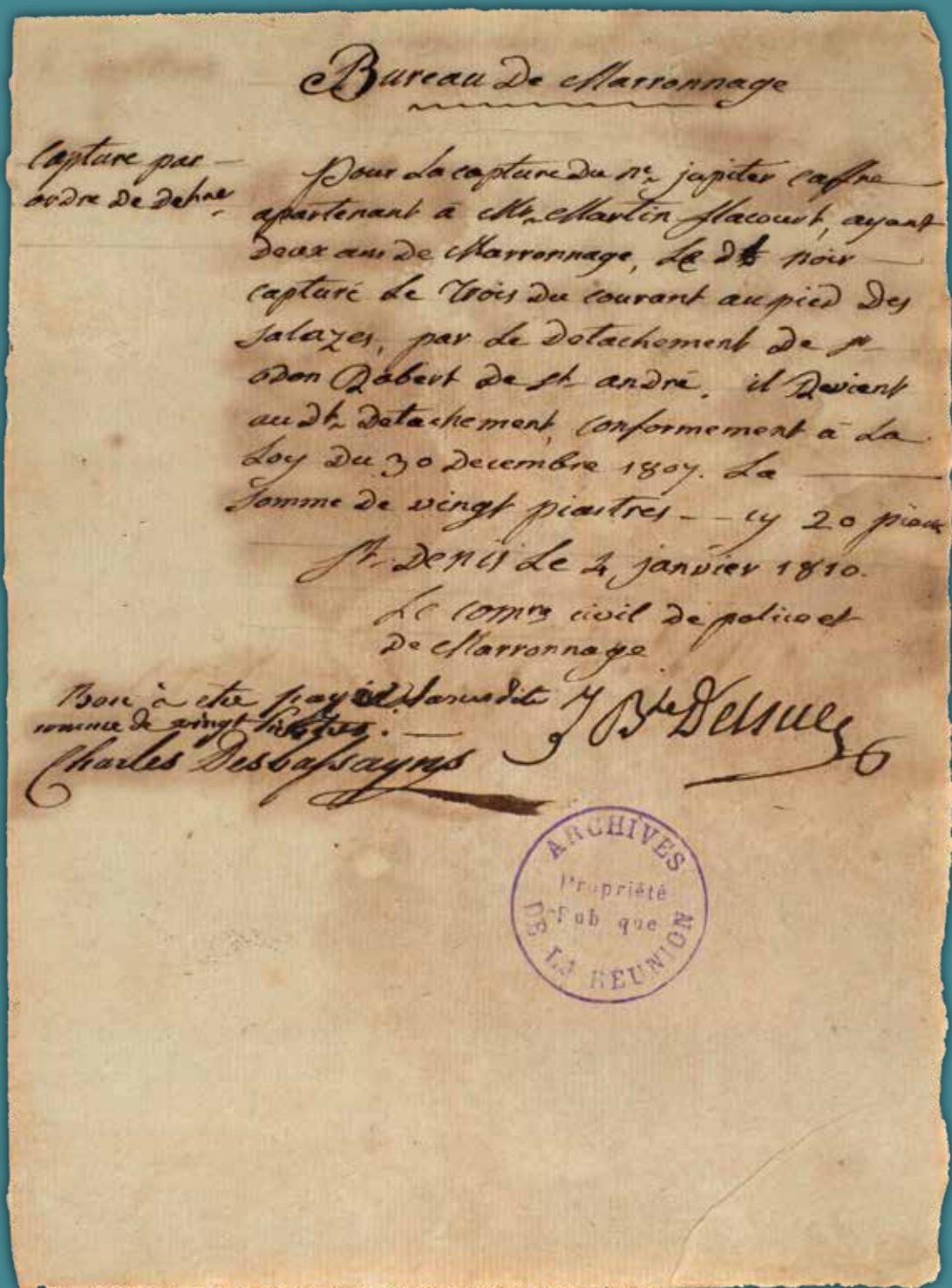
Le Noir Jupiter est capturé le 3 janvier 1810 au pied des Salazes après 2 ans de marronnage. Odon Robert reçoit 20 piastres pour cette capture.

4 Janvier 1810

ADR

L 484

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Etat de situation de marronnage pendant l'année 1829.

On dénombre 4 403 esclaves marrons : 858 rentrés volontairement chez leur maître, 1 102 ont été capturés et 2 453 ne sont pas revenus.


1 janvier 1830

ADR


11 M 96

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)

*Etat de Situation de Marronnage pendant l'Année 1829*



Communes	Marrons		Total des Marrons	Marrons			Total des Marrons	Marrons	Sommes payées		Total des Sommes payées	Observations
	rentrés volontairement	capturés		rentrés volontairement	rentrés volontairement	rentrés volontairement			rentrés volontairement	rentrés volontairement		
	1829	1829	1829	rentrés volontairement	rentrés volontairement	rentrés volontairement	rentrés volontairement	rentrés volontairement				
Saint-Denis	233	421	654	171	69	240	..	328	921	3176.00	2990.00	6166.00
Saint-Paul	116	266	382	37	128	165	..	372	112	1192.00	115.00	2307.00
Saint-Pierre	85	211	296	24	16	40	..	86	208	580.00	115.00	695.00
Saint-Jacques	..	..	..	..	..	..	..	..	..	310.00	..	310.00
Saint-Roch	159	138	297	62	36	98	..	159	198	2216.00	200.00	2416.00
Saint-Philippe	17	29	46	21	13	34	..	52	113	210.00	95.00	305.00
Saint-Louis	71	121	192	55	18	73	..	79	93	120.00	120.00	240.00
Saint-Christophe	217	230	447	99	11	110	..	217	210	220.00	220.00	440.00
Saint-André	130	210	340	111	49	160	..	190	260	220.00	220.00	440.00
Saint-Thomas	121	219	340	180	16	196	..	175	222	260.00	220.00	480.00
Saint-Nicolas	124	151	275	99	11	110	..	130	136	250.00	210.00	460.00
<b>Total</b>	<b>1240</b>	<b>2153</b>	<b>3393</b>	<b>858</b>	<b>207</b>	<b>1065</b>	<b>..</b>	<b>4403</b>	<b>2453</b>	<b>12540.00</b>	<b>2320.00</b>	<b>14860.00</b>

*P. M. Rousselle le 17 Janvier 1830*  
*Intendant de la Colonie de Saint-Denis*  

*P. M. Rousselle*



**RESSOURCES** | Textes | Affranchissement

Acte d'affranchissement du « nommé Cressance dit Manombe... esclave chrétien natif de Madagascar âgé de trente-deux ans » appartenant à Elisabeth Gouzeron épouse de sieur Jean Charles Feydeau Dumesnil.

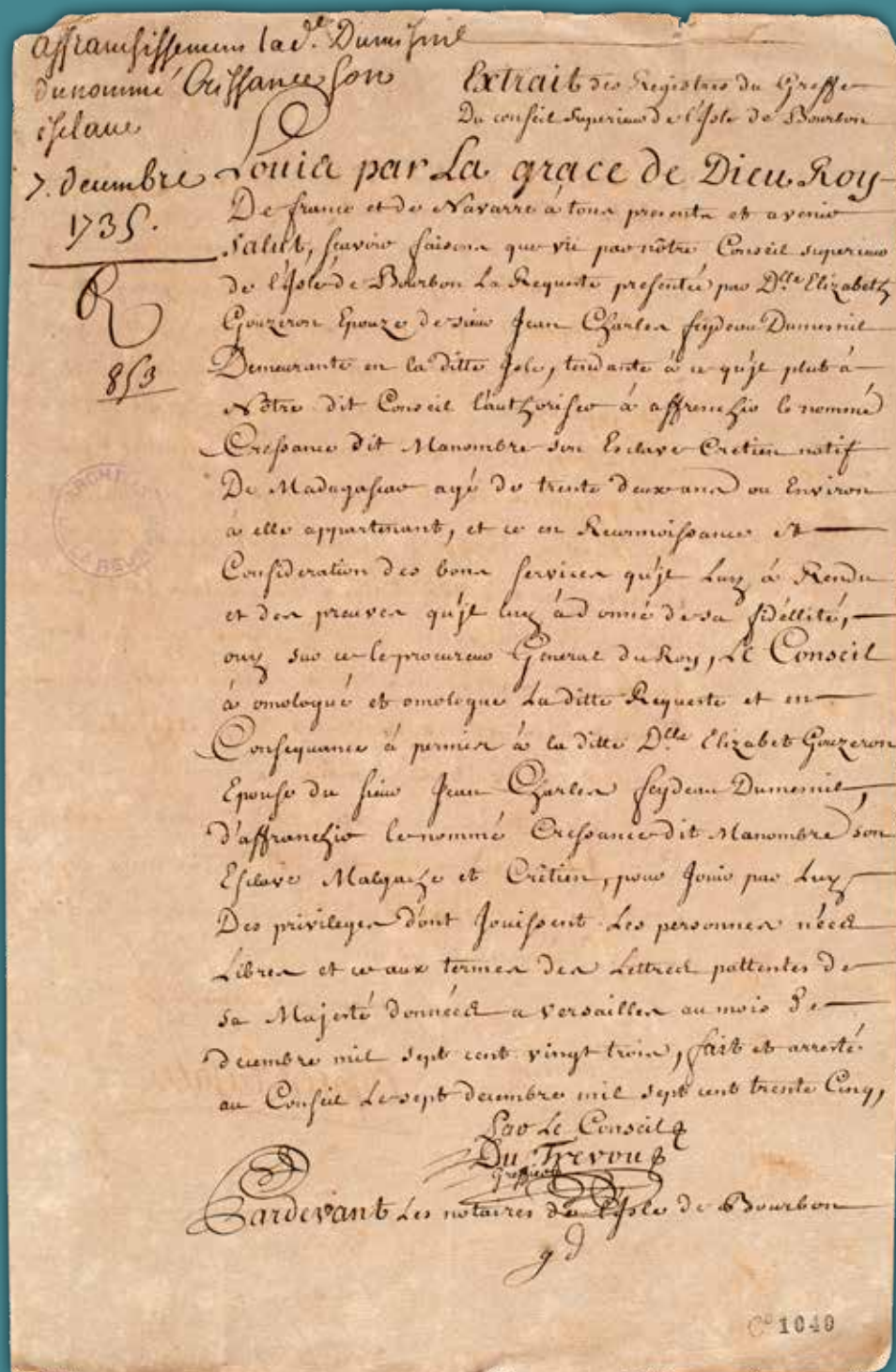
Elisabeth Gouzeron affranchit son esclave Cressance en reconnaissance et considération des bons services qu'il lui a rendus et des preuves de fidélité qu'il lui a données.

7 décembre 1735

ADR

C° 1040

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



C° 1040

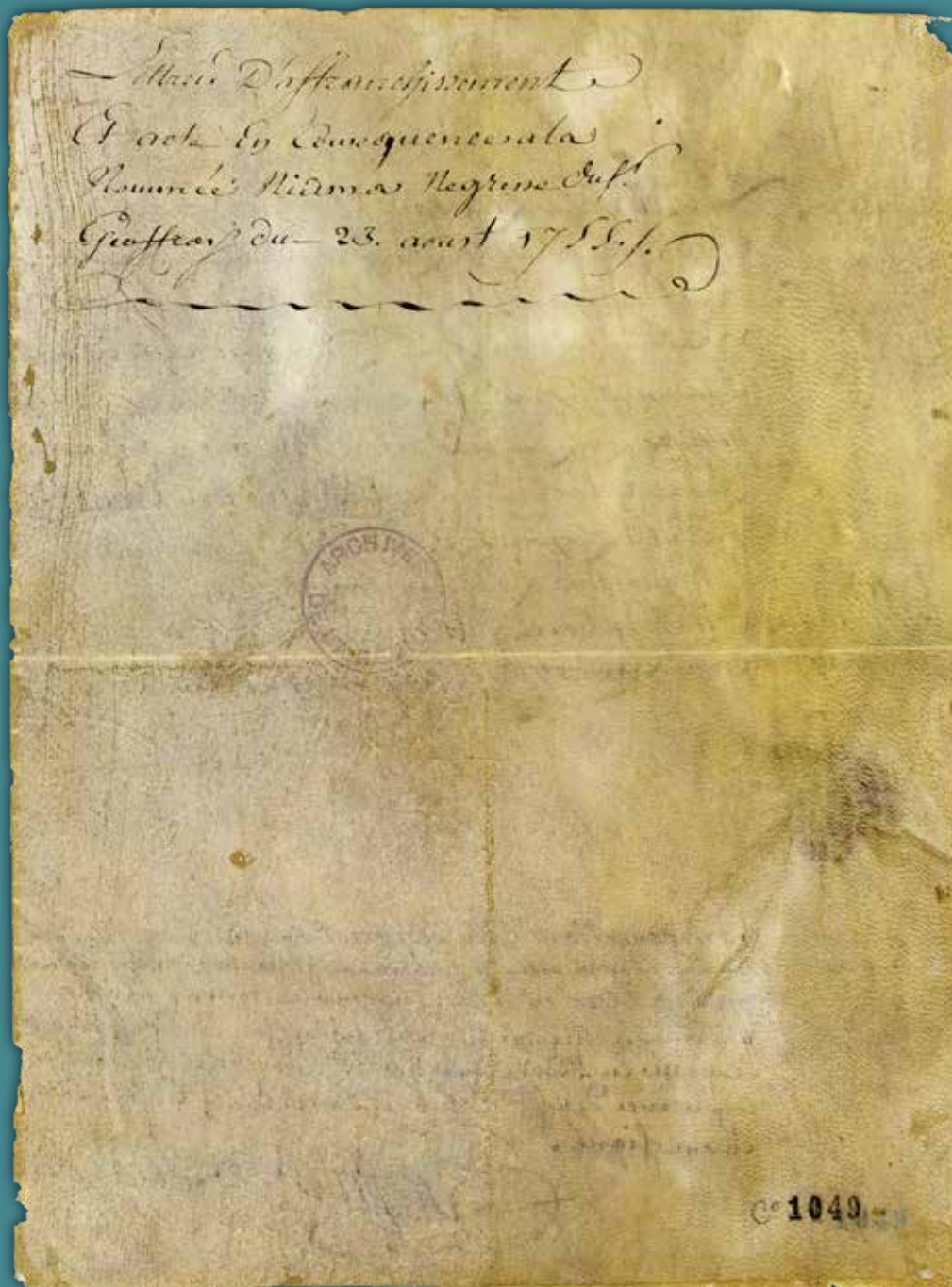
Acte d'affranchissement de la « nommée Niama Négresse Guinée », esclave de Jean-Baptiste Geoffroy. Jean-Baptiste Geoffroy affranchit son esclave Niama pour des raisons sentimentales. Niama, fille de Tonca roi d'une tribu africaine a été réduite en esclavage à l'âge de 9 ans. Elle est vendue à des agents de la Compagnie des Indes puis M. Geoffroy l'achète à M. David à l'Île de France et la ramène à Bourbon. Un mois après son affranchissement, elle donne naissance à un garçon dont son ancien maître est vraisemblablement le père. Ce garçon, c'est Jean-Baptiste Lislet-Geoffroy qui deviendra l'un des plus grands savants de son époque.

23 juillet 1753

ADR

C° 1049

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Affranchissement de trois esclaves par le père Lafosse devant le notaire Adeline.

Dans la mémoire collective réunionnaise, le père Lafosse, curé de Saint-Louis à l'époque révolutionnaire, est le protecteur des esclaves et le chantre de l'émancipation. Dans cet acte officiel, il précise, de concert avec les personnes intéressées, les conditions de l'émancipation d'esclaves auxquelles il est très attaché. Il s'agit en particulier d'assurer leur subsistance pour qu'elles ne soient pas à charge de la colonie, et de définir les relations qu'elles continueront à avoir avec lui.

17 nivôse an III (3 janvier 1795)

ADR

3 E 1532

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)

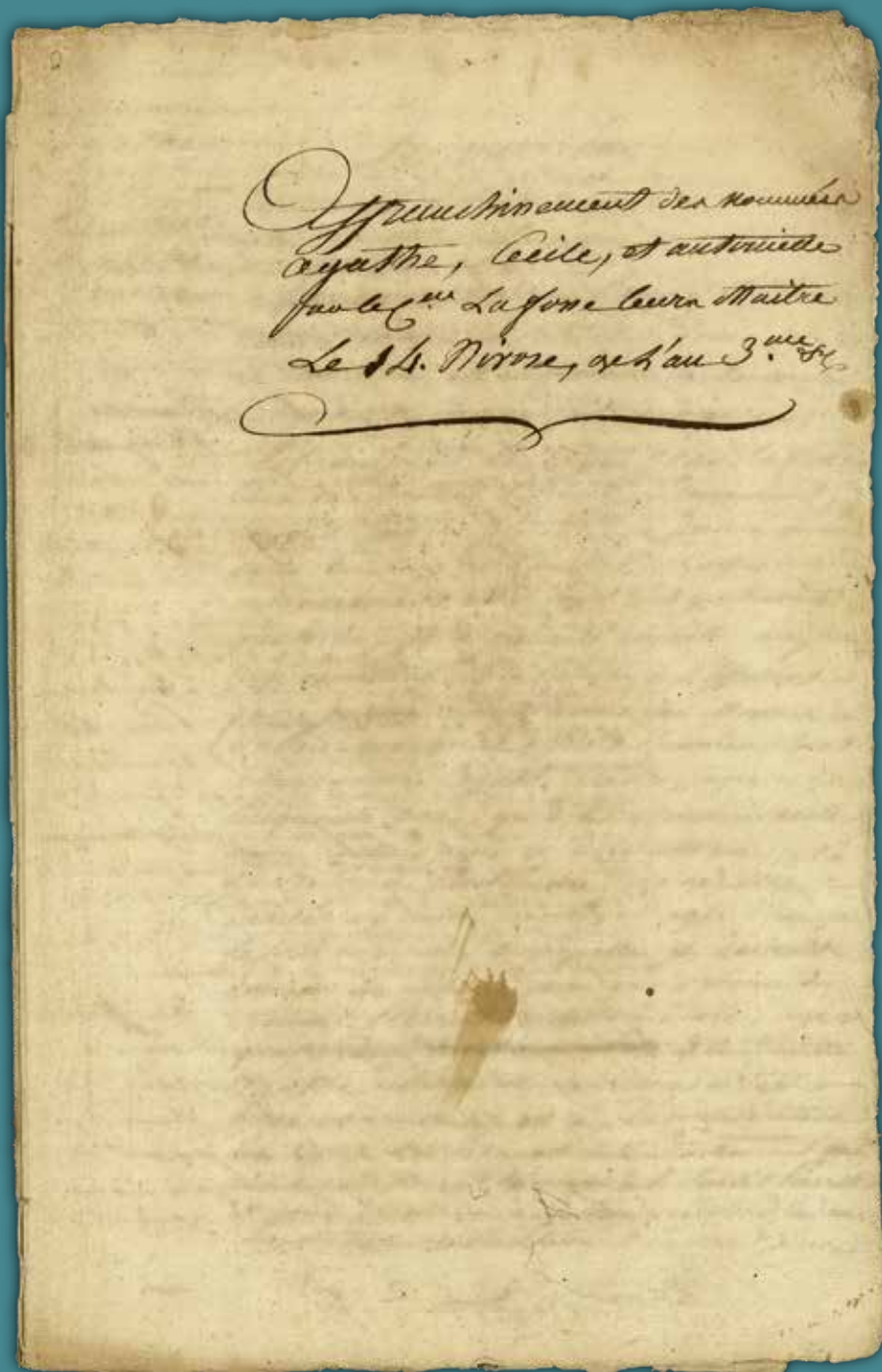


Tableau des affranchissements prononcés de 1812 à 1815, dans le Bulletin de l'Île de La Réunion n° 53 de mai 1846, p. 142 à 144.

Tableau des affranchissements prononcés de 1812 à 1815 (décision du Conseil privé du 24 mai 1846), liste de 1814

1812-1815

ADR

8 K 32

> [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)

— 142 —

**N° 676. — TABLEAU des Affranchissements prononcés de 1812 à 1815.**

(Décision du Conseil privé du 24 Mai 1846.)

**1812.**

NOM DE L'ARRÊTÉ.	DATE	NOM DE L'AFFRANCHI.	CASTE.	AGE.	PROFESSION.	NOM DU MAÎTRE.	QUARTIER.
55	12 mai	Pierre-Henry	créole	46 ans	tonnelier	Louis-Julien	Sainte-Suzanne
117	29 juillet	Chéri	idem	22 ans	domestique	Amédée Delort	Saint-Léon
125	20 août	Pierre-Beloni	idem	32 ans	cultivateur	Françoise, sa mère	Saint-Paul
126	20 août	Euphrosine	idem	30 ans	servante	Saint-Gilles Demmeont	Idem
127	20 août	Esther	idem	32 ans	idem	Honoré	Saint-Léon
160	17 septembre	Hortense	idem	35 ans	couturière	Auguste Eustache	Saint-Benoit
160	17 septembre	Eudoxie	idem	13 ans	sans profession	Idem	Idem
184	17 octobre	Léocadie	idem	46 ans	couturière	Paul, sa sœur	Sainte-Suzanne
184	17 octobre	Cécile	idem	8 ans	sans profession	Paul, sa fille	Idem

**1813.**

245	23 février	Sensible	indienne	30 ans	domestique	F. M. Le Goff	Saint-Denis
245	23 février	Virginie	créole	16 ans	idem	Idem	Idem
245	23 février	Adeline	idem	9 ans	sans profession	Idem	Idem
245	23 février	Eléonore	idem	8 ans	idem	Idem	Idem
245	23 février	Zéïda	idem	6 mois	idem	Idem	Idem
247	8 mars	Charles-Alexandre	idem	2 ans	idem	Manéglier	Saint-Paul
248	8 mars	Jean-Denis	idem	21 ans	menuisier	Castaing	Idem
249	8 mars	Catherine	idem	31 ans	domestique	Marcelin Belin	Idem
249	8 mars	Mario-Céleste	idem	16 ans	couturière	Idem	Idem
250	8 mars	Mario-Barbe	idem	16 ans	domestique	Virginie	Idem
250	8 mars	Théodose	idem	2 mois	sans profession	Idem	Idem
251	8 mars	Furey	idem	8 ans	idem	Dufresne Riequetsbourg	Sainte-Marie
252	8 mars	Eléonore	idem	25 ans	servante	Justamont Trianon	Saint-Benoit
253	8 mars	Louise	idem	30 ans	idem	P. L. J. Sago	Saint-Denis
253	8 mars	Louis-Adolphe	idem	15 ans	sans profession	Idem	Idem
254	8 mars	Caroline	idem	27 ans	couturière	Marie-Louise, sa nièce	Sainte-Marie
255	8 mars	Mario-Grâce	idem	40 ans	domestique	Olivette Payet	Saint-Pierre
255	8 mars	Elisabeth	idem	18 ans	couturière	Idem	Idem
255	8 mars	Hermelinte	idem	12 ans	sans profession	Idem	Idem
255	8 mars	Marie	idem	6 ans	idem	Idem	Idem
256	8 mars	Adèle	idem	25 ans	domestique	Idem	Idem
256	8 mars	Agappy	idem	8 ans	sans profession	Agappy	Saint-Paul
256	8 mars	Mario-Angélique	idem	2 ans	idem	Idem	Idem
257	8 mars	Adèle	idem	12 ans	idem	Ant. Boulyin	Idem
258	9 mars	Mélanie	idem	17 ans	domestique	Héritiers Santuary	Saint-Denis
259	9 mars	Javotte	idem	28 ans	idem	F. F. Perrier	Idem
260	9 mars	Magdeleine	idem	31 ans	idem	Veuve D. Besse	Saint-Paul
261	9 mars	Geneviève	idem	33 ans	idem	J. J. Mazure	Saint-André
261	9 mars	Mario-Hélène	idem	15 ans	couturière	Idem	Idem
261	9 mars	Mario-Bétri	idem	11 ans	sans profession	Idem	Idem
261	9 mars	Pierre-Louis	idem	13 ans	idem	Idem	Idem
261	9 mars	Jean-Joseph	idem	3 ans	idem	Idem	Idem
262	9 mars	Dunise	idem	30 ans	servante	H. Léger Dessablons	Saint-Paul
263	9 mars	Martine	idem	50 ans	idem	J. Millier	Sainte-Suzanne
263	9 mars	Fanchin	idem	12 ans	sans profession	Idem	Idem
264	9 mars	Mario-Francine	idem	18 ans	servante	P. N. Scuriot	Saint-Pierre
265	9 mars	Gertrude	idem	60 ans	idem	Boniface	Saint-Léon
265	9 mars	Mars	idem	20 ans	cordonnier	Idem, son fils	Idem
265	9 mars	Boniface	idem	18 ans	menuisier	Idem, son fils	Idem
266	9 mars	Michel	idem	50 ans	domestique	Séverin Auber	Saint-Paul
266	9 mars	Elizabeth	idem	30 ans	idem	Idem	Idem
266	9 mars	Hippolyte	idem	18 ans	sans profession	Idem	Idem
267	9 mars	Jasmin	indien	40 ans	cuisinier	J. B. Blandin	Saint-Denis
267	12 avril	Crescence	idem	26 ans	couturière	J. B. dit Montvert	Idem
307	12 avril	Julie	idem	41 ans	servante	Nommée Louise	Saint-Benoit
308	17 avril	Mario-Lucile	idem	30 ans	couturière	L. M. César d'Aubigny	Saint-Pierre
309	17 avril	Joséphine	idem	25 ans	servante	Lalande Desjardins	Saint-Paul
311	18 avril	Perrine	idem	2 ans	sans profession	P. Isnard	Saint-Denis
312	18 avril	Stanilas dit Chine	idem	40 ans	tailleur	V <sup>e</sup> Déguigné Desplais	Idem
313	18 avril	Hélène	malgache	28 ans	servante	Thomas Bouvet	Idem
314	18 avril	Hermelinte	créole	21 ans	idem	N. Lomarchand	Saint-Paul
315	18 avril	Victoire	idem	30 ans	idem	Demoiselle M. C. Dejean	Idem
368	2 juillet	Érécôle	idem	35 ans	idem	V <sup>e</sup> Bozrau Rochecourt	Saint-Pierre
369	3 juillet	Françisque	idem	67 ans	commandeur	J. Pelletier	Idem
369	3 juillet	Hortense	idem	20 ans	domestique	Idem	Idem
369	3 juillet	Jean-Pierre	idem	2 ans	sans profession	Idem	Idem

Grâce accordée par Louis XVIII au noir Thibault, esclave du sieur Ozoux.

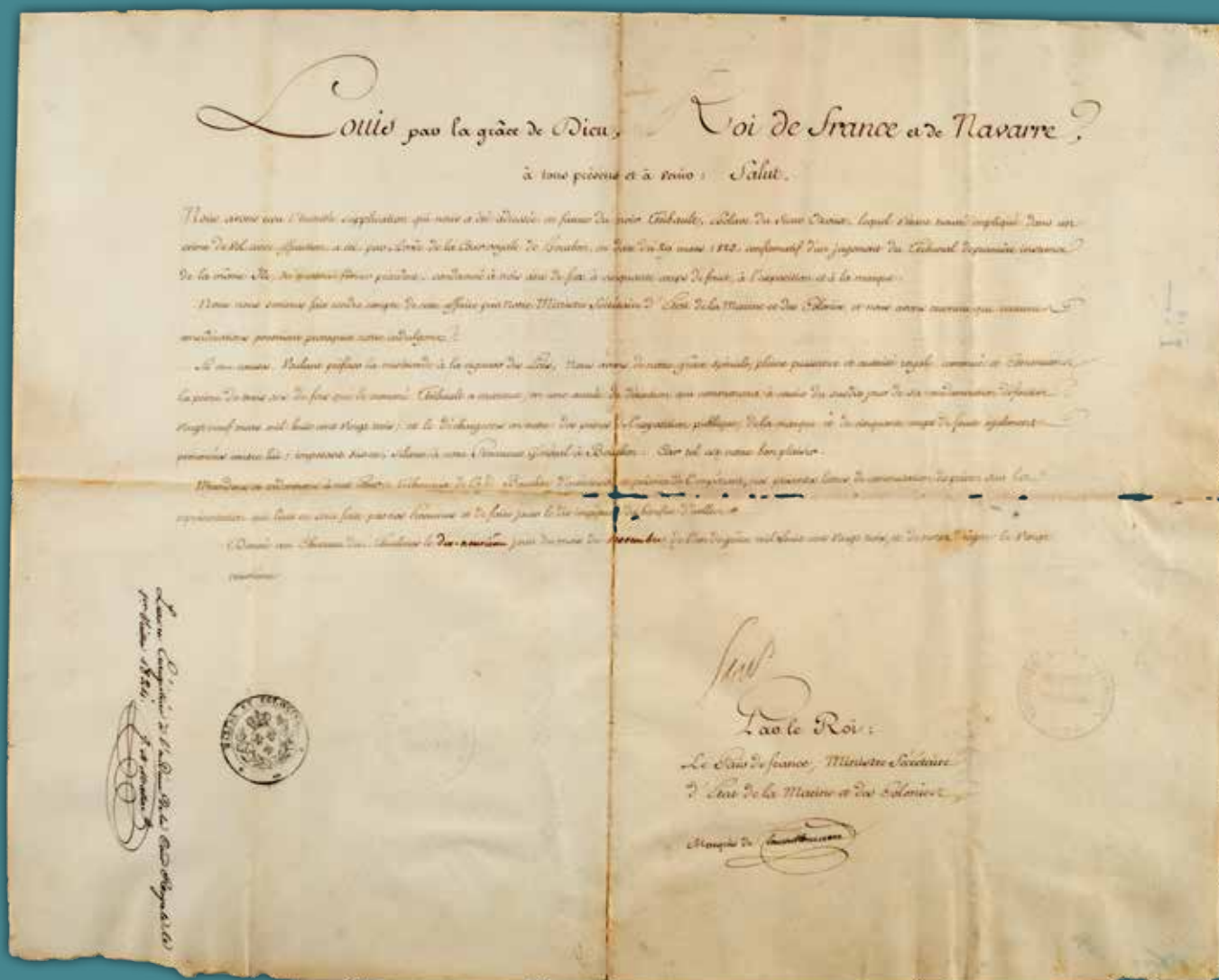
Condamné à trois ans de fers, à cinquante coups de fouet, à l'exposition et à la marque pour vol avec effraction, Thibault voit sa peine commuée en un an de détention.

19 novembre 1823

ADR

11 M 94

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Arrêté d'affranchissement pour l'Arrondissement du vent (Saint-Denis, Saint-André et Saint-Benoît).

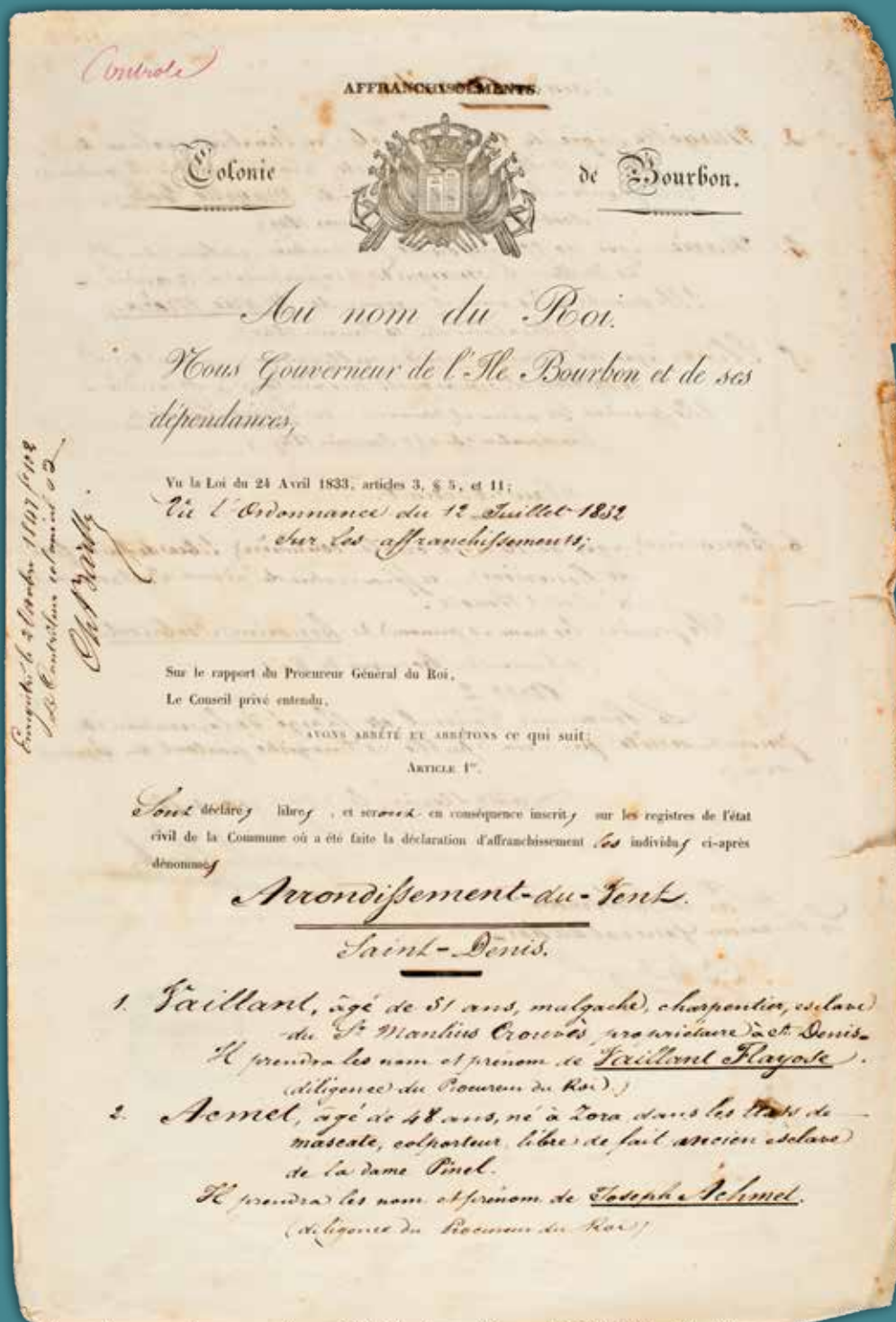
2 esclaves de Saint-Denis, 3 esclaves de Saint-André et 1 esclave de Saint-Benoît sont déclarés libres par le Gouverneur de l'Île Bourbon et de ses dépendances et seront inscrits sur les registres d'état civil de la commune où été faite la déclaration d'affranchissement

27 août 1847

ADR

10 K 235

> [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Publication des affranchissements dans le Bulletin de l'Île de La Réunion, tome XXI de 1848 p. 48 à 53.

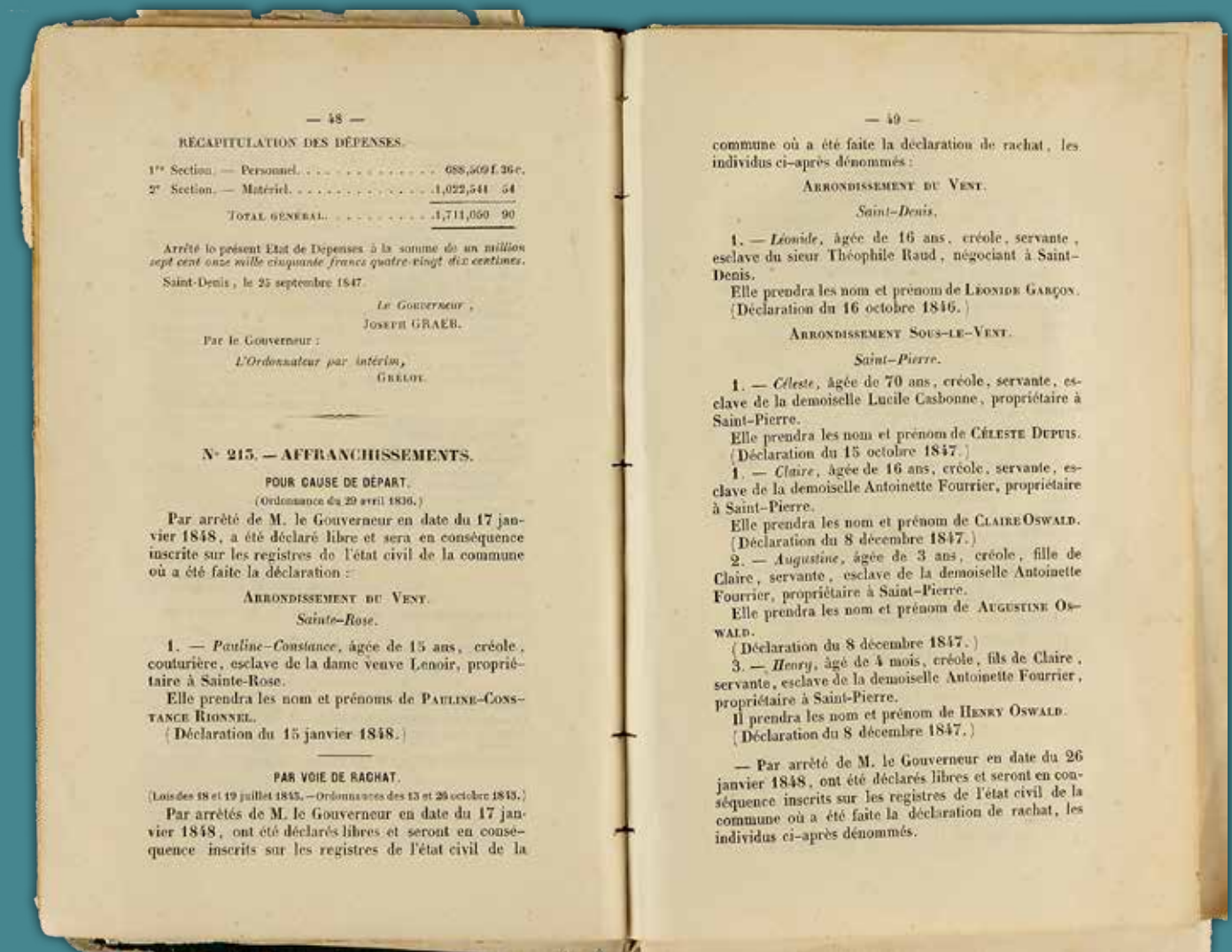
Liste des personnes affranchies pour cause de départ, pour cause de rachat ou pour affranchissements ordinaires. Les affranchissements sont classés géographiquement en 2 zones : arrondissement du vent (nord et est) et affranchissement sous le vent (ouest et sud).

17 janvier 1848

ADR

8 K 34

> [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



RÉCAPITULATION DES DÉPENSES.

1 <sup>re</sup> Section. — Personnel. . . . .	688,501 36 c.
2 <sup>e</sup> Section. — Matériel. . . . .	1,022,541 54
TOTAL GÉNÉRAL. . . . .	1,711,060 90

Arrêté le présent Etat de Dépenses à la somme de un million sept cent onze mille cinquante francs quatre-vingt dix centimes.  
Saint-Denis, le 25 septembre 1847.

Le Gouverneur,  
JOSEPH GRAEB.  
Par le Gouverneur :  
L'Ordonnateur par intérim,  
GREGOY.

N° 215. — AFFRANCHISSEMENTS.

POUR CAUSE DE DÉPART.  
(Ordonnance du 29 avril 1836.)

Par arrêté de M. le Gouverneur en date du 17 janvier 1848, a été déclaré libre et sera en conséquence inscrite sur les registres de l'état civil de la commune où a été faite la déclaration :

ARRONDISSEMENT DU VENT.

Sainte-Rose.

1. — Pauline-Constance, âgée de 15 ans, créole, couturière, esclave de la dame veuve Lenoir, propriétaire à Sainte-Rose.

Elle prendra les nom et prénoms de PAULINE-CONSTANCE RIGNNEL.

(Déclaration du 15 janvier 1848.)

PAR VOIE DE RACHAT.

(Lois des 18 et 19 juillet 1845. — Ordonnances des 13 et 20 octobre 1845.)

Par arrêtés de M. le Gouverneur en date du 17 janvier 1848, ont été déclarés libres et seront en conséquence inscrits sur les registres de l'état civil de la

commune où a été faite la déclaration de rachat, les individus ci-après dénommés :

ARRONDISSEMENT DU VENT.

Saint-Denis.

1. — Léonide, âgée de 16 ans, créole, servante, esclave du sieur Théophile Raud, négociant à Saint-Denis.

Elle prendra les nom et prénom de LÉONIDE GARÇON.  
(Déclaration du 16 octobre 1846.)

ARRONDISSEMENT SOUS-LE-VENT.

Saint-Pierre.

1. — Céleste, âgée de 70 ans, créole, servante, esclave de la demoiselle Lucile Casbonne, propriétaire à Saint-Pierre.

Elle prendra les nom et prénom de CÉLESTE DEPUIS.  
(Déclaration du 15 octobre 1847.)

1. — Claire, âgée de 16 ans, créole, servante, esclave de la demoiselle Antoinette Fourier, propriétaire à Saint-Pierre.

Elle prendra les nom et prénom de CLAIRE OSWALD.  
(Déclaration du 8 décembre 1847.)

2. — Augustine, âgée de 3 ans, créole, fille de Claire, servante, esclave de la demoiselle Antoinette Fourier, propriétaire à Saint-Pierre.

Elle prendra les nom et prénom de AUGUSTINE OSWALD.  
(Déclaration du 8 décembre 1847.)

3. — Henry, âgé de 4 mois, créole, fils de Claire, servante, esclave de la demoiselle Antoinette Fourier, propriétaire à Saint-Pierre.

Il prendra les nom et prénom de HENRY OSWALD.  
(Déclaration du 8 décembre 1847.)

— Par arrêté de M. le Gouverneur en date du 26 janvier 1848, ont été déclarés libres et seront en conséquence inscrits sur les registres de l'état civil de la commune où a été faite la déclaration de rachat, les individus ci-après dénommés.



Registre de Sainte-Suzanne destiné à l'inscription des personnes non libres affranchies en vertu du décret du 27 avril 1848 (inscription d'Edmond Albius case n° 17).

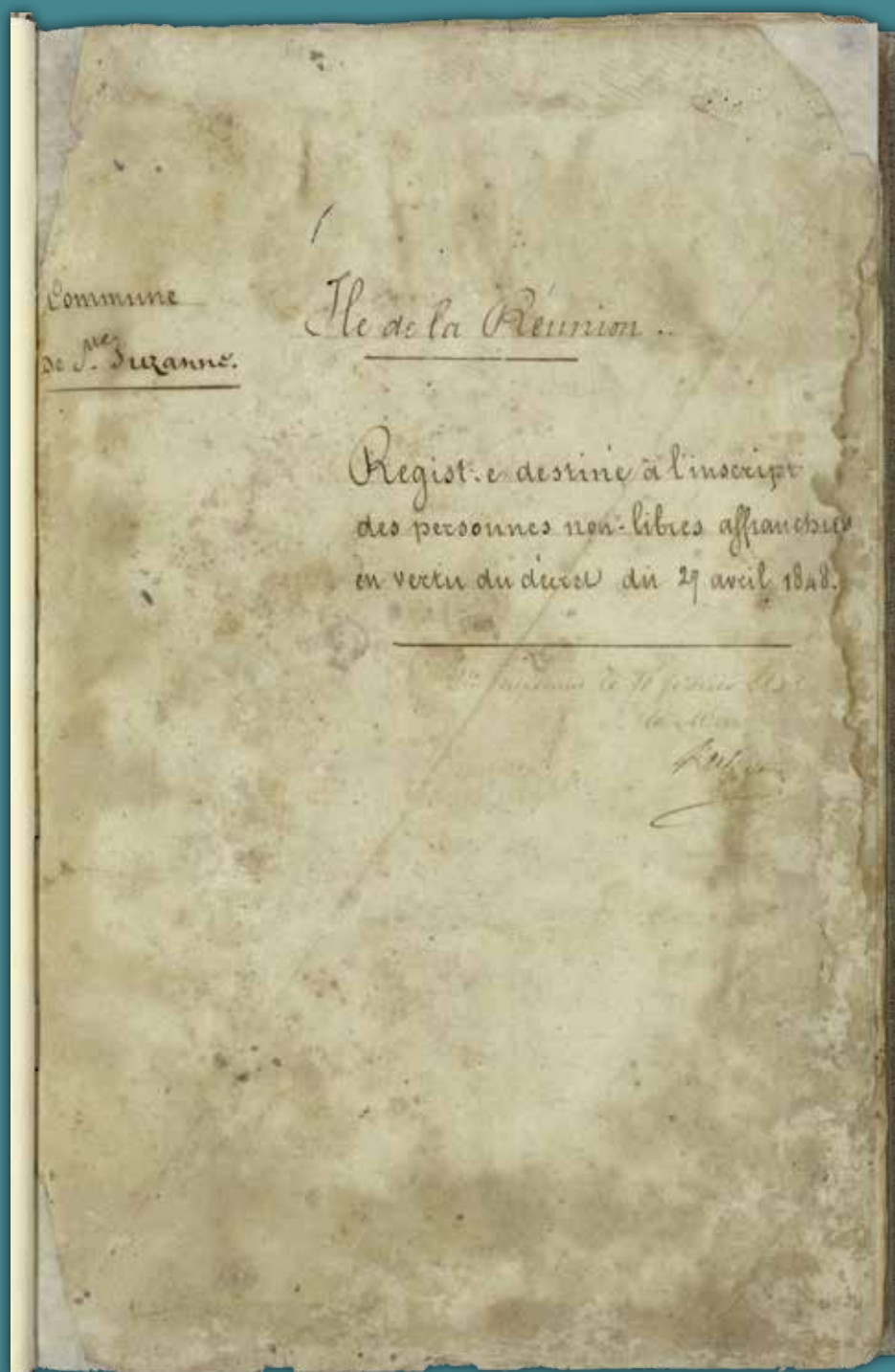
A la case 17 se trouve l'acte qui donne le nom d'Albius à Edmond. Il est né en 1829. «Le citoyen Edmond fils de Pamphile et de Mélise décédés inscrit au registre matricule de Sainte-Suzanne n° 4602 s'est présenté et après avoir été reconnu par nous a reçu les nom et prénom de Albius Edmond»

22 novembre 1848

ADR

EDEPOT3-74

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)





Etat des acquisitions d'immeubles à Saint-Paul faites par les nouveaux affranchis du 20 décembre 1848 au 20 octobre 1852.

Le tableau dressé en l'étude de maître de Lanux notaire à Saint-Paul présente les biens acquis par les nouveaux affranchis en donnant la date d'acquisition, le nom de l'acquéreur, la nature des acquisitions et le prix

ADR

122 W 452

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)

*Commune de S. Paul*  
*Etude de M. de Lanux Notaire en la Cour. 1852*

*Etat des acquisitions d'immeubles faites par les nouveaux affranchis*  
*Du 20 Décembre 1848 au 20 Octobre 1852*

Date	Nom des Acquéreur	Nature des acquisitions	Prix	Observations
1849 Juin 11	Impérial M. Courcier	Une maison de habitation avec cour et jardin (20m de largeur sur 12m de longueur)	500	Comptant
Juin 21	G <sup>de</sup> Ursule Davallon	Des droits indivis dans un terrain d'implantement en terrain de la Commune (25m)	300	
Novembre 13	G <sup>de</sup> Louise Adre	Une maison de habitation ayant 18m de largeur sur 12m de longueur (Mairie de S. Paul)	250	
Novembre 24	G <sup>de</sup> Marie Joseph Adrien	Une maison de habitation ayant 12m de largeur sur 12m de longueur (Mairie de S. Paul)	250	
Décembre 24	G <sup>de</sup> Marie Belmire	Une portion de terrain d'implantement sur la longueur de la longueur de terrain (25m)	150	75 mètre de terrain
			<b>1300/90</b>	
1851 Janvier 12	M. Vital Sorville	Des droits indivis dans un terrain d'implantement en terrain de la Commune (25m)	50	Comptant
Janvier 20	M. Gaston Piquillier	Une maison de habitation avec cour et jardin (20m de largeur sur 12m de longueur)	350	
Janvier 29	G <sup>de</sup> Adèle Marie de Valentin Fille de M. de Valentin et de M. de Valentin Fille de M. de Valentin et de M. de Valentin	Des terrains d'implantement sur 25 m de largeur sur 12 m de longueur (Mairie de S. Paul)	3250	
Janvier 31	G <sup>de</sup> Charlotte Couronne	Des droits indivis dans un terrain d'implantement en terrain de la Commune (25m)	50	
Mars 24	G <sup>de</sup> Charlotte Fardelle	Une portion de terrain d'implantement en terrain de la Commune (25m)	350	
Avril 2	G <sup>de</sup> Jean Lafon	Une maison de habitation avec cour et jardin (20m de largeur sur 12m de longueur)	50	
Avril 4	M. Orange Roudan	Une maison d'implantement en terrain de la Commune (25m)	75	
Mai 24	G <sup>de</sup> Agathe Jura	Une maison d'implantement en terrain de la Commune (25m)	35	
Octobre 13	M. Albit France	Une maison de habitation avec cour et jardin (20m de largeur sur 12m de longueur)	350	
Octobre 15	M. François Parpon	Une maison de habitation avec cour et jardin (20m de largeur sur 12m de longueur)	90	
Novembre 25	M. Paulin Vauderange	Une maison d'implantement en terrain de la Commune (25m)	60	
Décembre 2	M. Bazile Louison	Une maison de habitation avec cour et jardin (20m de largeur sur 12m de longueur)	70	
Décembre 18	G <sup>de</sup> Josephine Vienney	Une maison de habitation avec cour et jardin (20m de largeur sur 12m de longueur)	150	
			<b>520/90</b>	
1851 Janvier 7	M. Edmond Honorey	Des droits indivis dans un terrain d'implantement en terrain de la Commune (25m)	50	
Janvier 13	G <sup>de</sup> Sophie Delcine	Une maison d'implantement en terrain de la Commune (25m)	100	
Juin 29	G <sup>de</sup> Marie Agathe	Une maison d'implantement en terrain de la Commune (25m)	100	
Juin 30	M. Nicolas Melchior	Une maison de habitation avec cour et jardin (20m de largeur sur 12m de longueur)	500	
Novembre 14	M. August Robure	Des droits indivis dans un terrain d'implantement en terrain de la Commune (25m)	150	
Décembre 15	G <sup>de</sup> Marie Restelle Céline	Une maison d'implantement en terrain de la Commune (25m)	125	
			<b>1055</b>	

Lettre d'envoi des registres spéciaux par le maire de Saint-Paul au citoyen directeur de l'Intérieur.

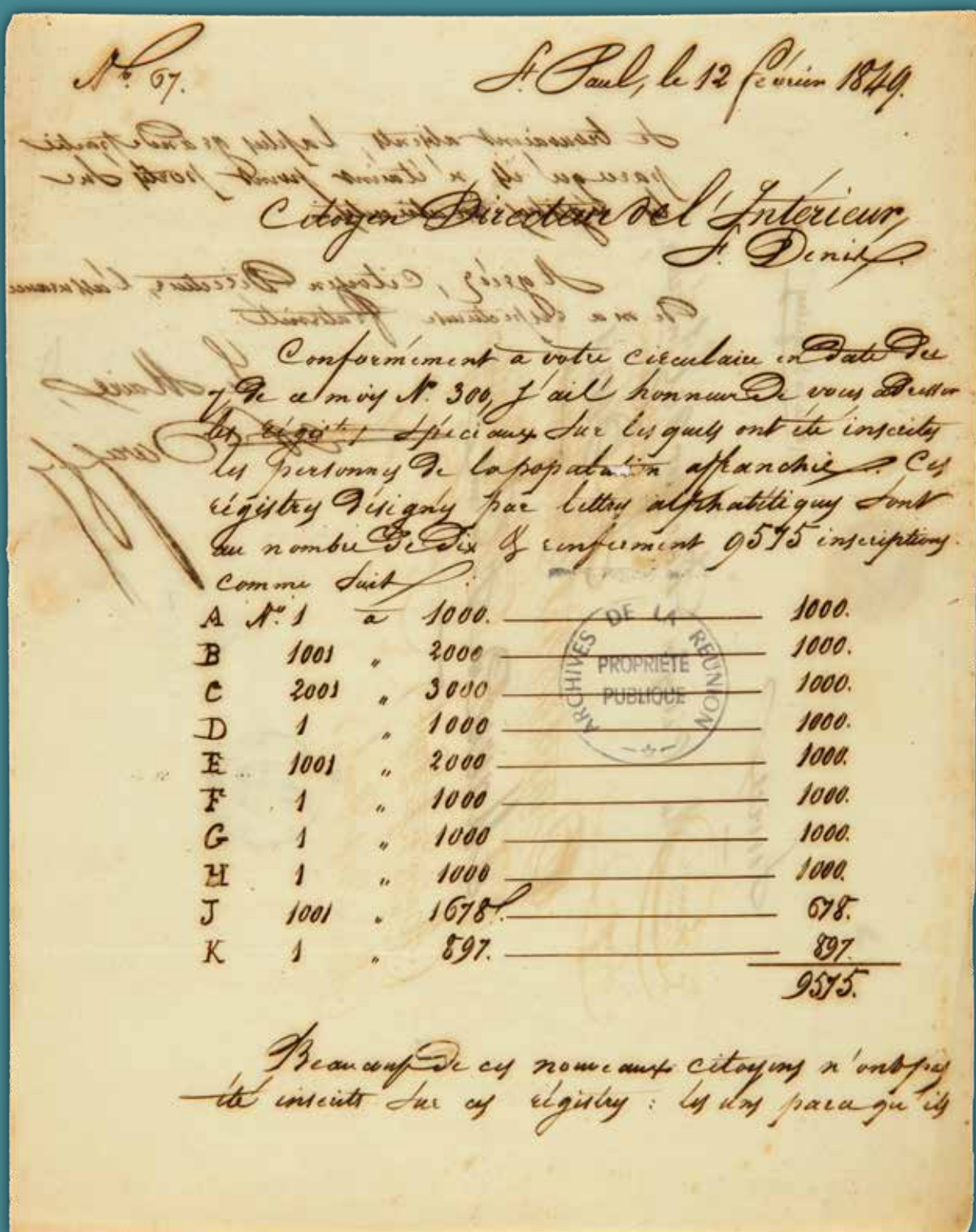
La commune de Saint-Paul renvoie au directeur de l'Intérieur les 10 registres spéciaux qu'elle a reçus. Ils contiennent 9 575 inscriptions qui attribuent un nom aux anciens esclaves affranchis

12 février 1849

ADR

2 O 228

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Lettre d'envoi des registres spéciaux par le maire de Saint-Benoît au citoyen directeur de l'Intérieur.

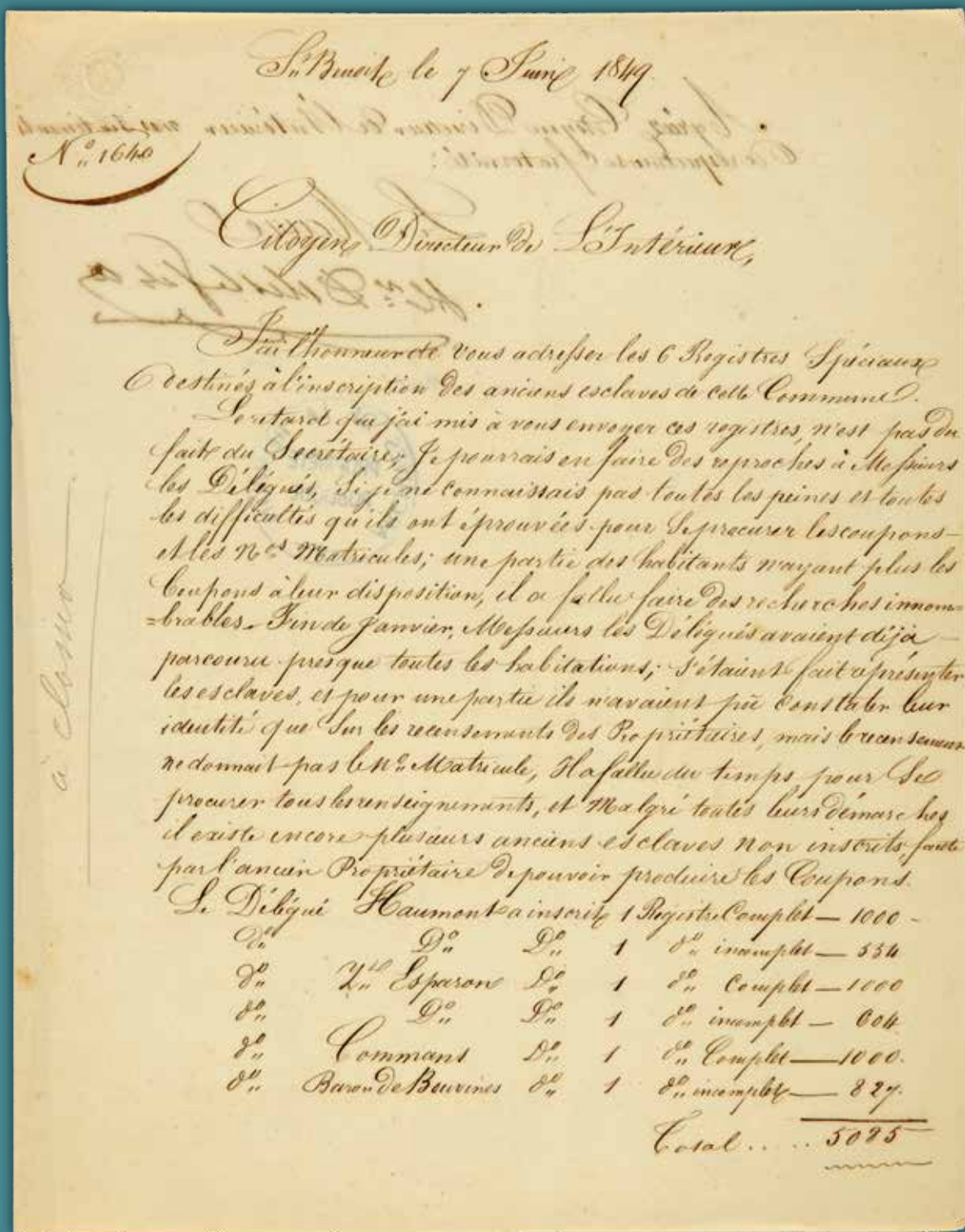
La commune de Saint-Benoît renvoie au directeur de l'Intérieur les 6 registres spéciaux qu'elle a reçus. Ils contiennent 5 085 inscriptions qui attribuent un nom aux anciens esclaves affranchis

7 juin 1849

ADR

2 O 114

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



**RESSOURCES** | Textes | Vie quotidienne

Vente d'une esclave par veuve François Lelièvre à Guillaume Antoine Desjardins.

Vente de l'esclave Marie Joséphe négresse créole de 12 ans environ par Dame Jeanne Lépinay veuve de feu François Lelièvre habitant Saint-Paul à Guillaume Antoine Desjardins demeurant à Saint-Paul.

21 octobre 1775

ADR

3 E 446

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)

Vente de l'esclave  
 par la veuve de François Lelièvre  
 à Guillaume Antoine Desjardins  
 le 21<sup>e</sup> octobre 1775

3135

En présence de nous Denis Pierre Larabie fils  
 notaire royal résident au quartier de Saint Paul de  
 Bourbon sous le sceau de son office et après avoir  
 été présentée Dame Jeanne Lépinay veuve de feu  
 François Lelièvre habitante demeurante au dit  
 quartier de Saint Paul de Bourbon et par elle  
 Laquelle a par ces présentes vendue et transportée, promise  
 garantie de tous troubles et revendications quelconques à  
 Monsieur Guillaume Antoine Desjardins Capitaine des troupes  
 militaires demeurant au dit Saint Paul au dit présent et susdit  
 pour luy et ses ayctes cause Laquelle Marie Joséphe  
 Négronne Créole âgée de douze ans de son union et elle appartenant  
 qui L'acquéreur a déclaré être son bien et son bien  
 Content pour par luy seul faire et disposer en toute  
 propriété de lad. esclave comme de chose qui Luy appartient  
 par les présentes a donné et a donné de ce fait et de ce fait  
 de quoi elle luy a été livrée par la Dame vendue et ainsi  
 qu'il a été dit. Cette vente faite moyennant le prix de  
 somme de six mille livres tournois laquelle somme lad.  
 Dame vendue a reçu comptant en espèces et en monnoy  
 ayant cours en cette isle, et dont elle est quitte et  
 déchargée et l'acquéreur a fait et a fait de ce fait et de ce fait  
 pour l'exécution des présentes les parties ont allé et ont allé  
 en la maison dudit  
 Monsieur Desjardins  
 et par led. sieur Desjardins lui a été remis par la Dame vendue  
 le vingt un octobre avant midi présent susdit tous autres  
 Dubois et François Segny tous deux demeurant au dit Saint Paul qui  
 ont signé et occupé de lad. Dame vendue qui a déclaré ne  
 le savoir de de son respect et ainsi de ce fait et de ce fait  
 Dubois  
 François Segny  
 Larabie fils

Etat de population et de culture.

Etat des différentes populations de l'Île de La Réunion et des cultures du quartier de Saint-Denis en 1818

1818

ADR

6 M 1310

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)

*Quartier de Saint-Denis* Année 1818

## Etat de Population et de Culture.

### Population blanche

Hommes					Femmes					Total	
de 20 ans et au-dessous	de 20 à 30	de 30 à 40	de 40 à 50	au-dessus de 50 ans	de 20 ans et au-dessous	de 20 à 30	de 30 à 40	de 40 à 50	au-dessus de 50 ans	Total	Total général de la population blanche
154	297	174	214	469	255	315	405	282	156	1407	1407

### Population de Couleur

Hommes					Femmes					Total	
de 20 ans et au-dessous	de 20 à 30	de 30 à 40	de 40 à 50	au-dessus de 50 ans	de 20 ans et au-dessous	de 20 à 30	de 30 à 40	de 40 à 50	au-dessus de 50 ans	Total	Total général de la population de couleur
12	48	58	78	44	189	22	179	141	274	464	464

### Esclaves

*Le rapport fait par moi le 16 Octobre 1818*

Blancs				Noirs				Métis				Total	
de 20 ans et au-dessous	de 20 à 30	de 30 à 40	au-dessus de 50 ans	de 20 ans et au-dessous	de 20 à 30	de 30 à 40	au-dessus de 50 ans	de 20 ans et au-dessous	de 20 à 30	de 30 à 40	au-dessus de 50 ans	Total	Total général de l'Esclavage
57	74	97	124	245	222	274	274	159	74	1264	975	465	3411

#### Recapitulation

Blancs ..... 1407  
 de couleur ..... 464  
 Esclaves ..... 3411  
 Total général de la Population de l'Isle de France ..... 5282

#### Rapport des Nourissus à la Population

Blancs ..... 79  
 de couleur ..... 25  
 Esclaves ..... 22

### CULTURE

*Plantations en quantité carrées* *Rendues par quintal*

Canne à sucre	Indigo	Café	Tabac	Manioc	Riz	Maïs	Melons	Orties	Autres	Canne à sucre	Café	Indigo	Tabac	Maïs	Orties
10.000	5.000	20.000	20.000	...	...	100.000	1.000	10	...	5.000	50	...	...	500	20
										Quantité de sucre obtenue par la population ..... 20.000					
										Quantité de sucre obtenue par les esclaves ..... 20.000					
										Total sucre ..... 40.000					

*Donnée le 15 Octobre 1818*



Fiche de recensement d'Omblin Desbassyns en 1824.

Recensement d'Omblin Gonneau-Montbrun, veuve Panon-Desbassyns, avec la liste de 461 esclaves.

1824

6 M 601

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Annnonce dans la *Gazette* de l'Île Bourbon d'une vente de succession.

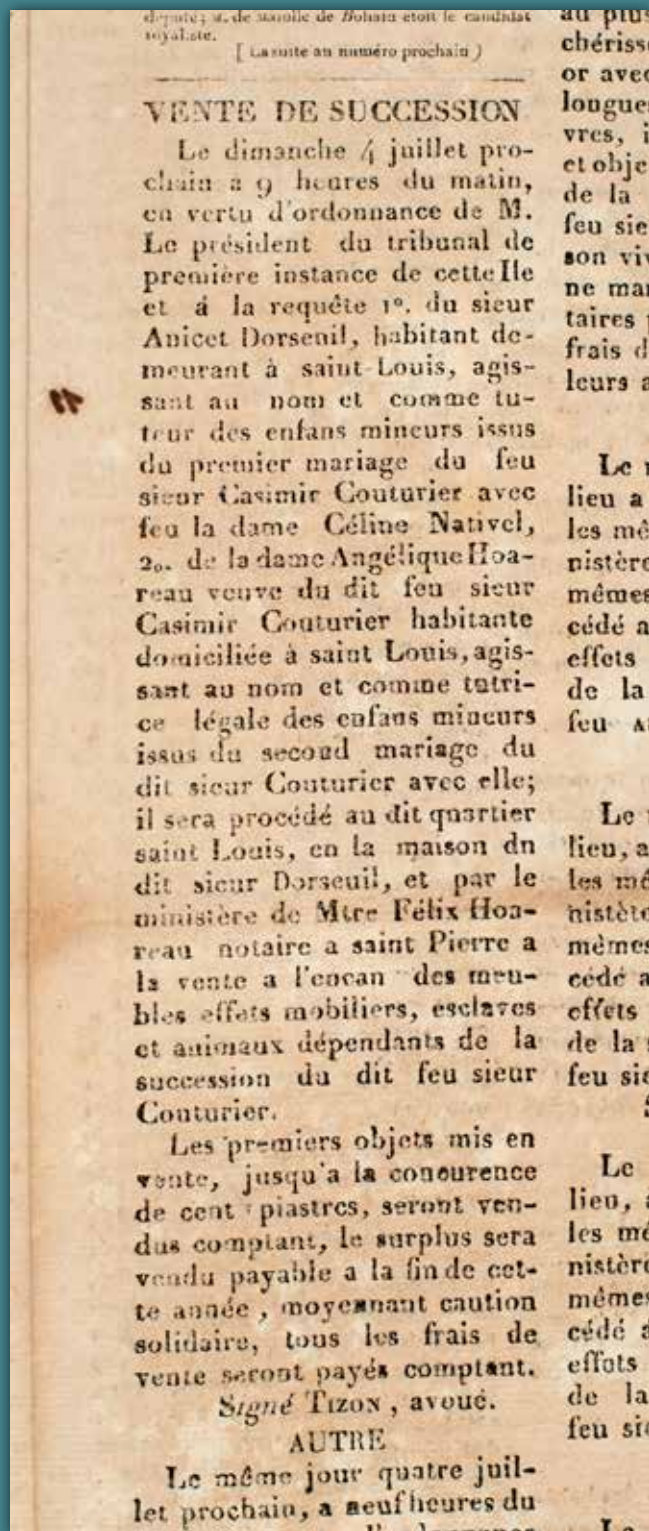
Vente à l'encan des meubles, effets mobiliers, esclaves et animaux dépendants de la succession du sieur Couturier.

3 juillet 1824 (p. 7)

ADR

1 PER 4/8

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Annnonce dans la Gazette de l'Île Bourbon de la vente d'un Noir commandeur d'habitation.

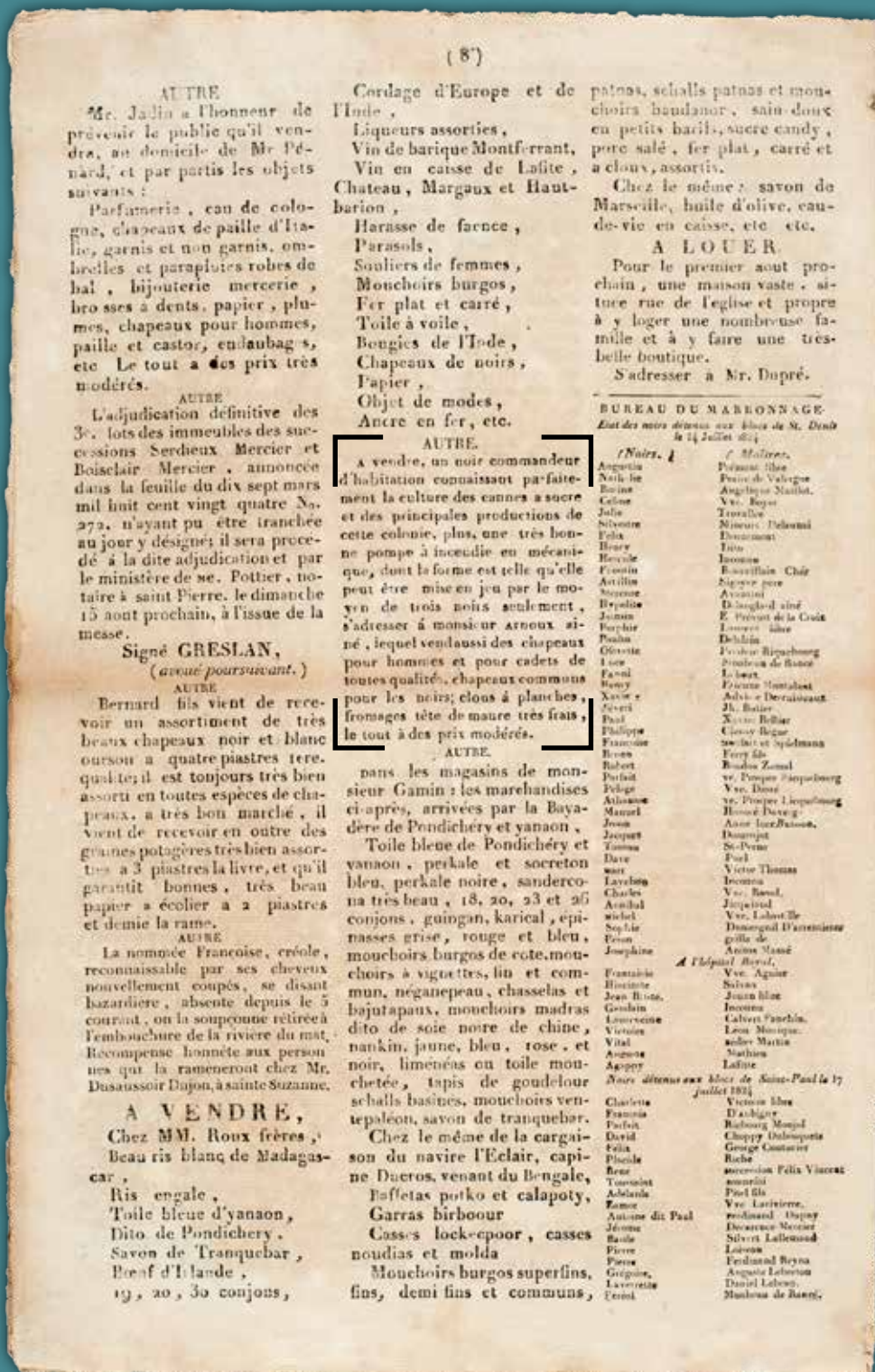
Annnonce listant différents objets et matériels à vendre ainsi qu'un Noir commandeur d'habitation connaissant parfaitement la culture des cannes à sucre et des principales productions de la colonie,

17 juillet 1824 (p. 8)

ADR

1 PER 4/8

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



(8)

**AUTRE**  
Mr. Jadin a l'honneur de prévenir le public qu'il vendra, au domicile de Mr Pé-nard, et par partis les objets suivants :

Parfumerie, eau de colo-gne, chapeaux de paille d'Ita-lie, garnis et non garnis, om-brelles et parapluies robes de bal, bijouterie mercerie, bro-ses à dents, papier, plu-mes, chapeaux pour hommes, paille et castor, endaubags, etc. Le tout à des prix très modérés.

**AUTRE**  
L'adjudication définitive des 3<sup>e</sup> lots des immeubles des suc-cessions Serdoux Mercier et Boisclair Mercier, annoncée dans la feuille du dix sept mars mil huit cent vingt quatre No. 272, n'ayant pu être tranchée au jour y désigné; il sera procé-dé à la dite adjudication et par le ministère de se. Potier, no-taire à saint Pierre, le dimanche 15 aout prochain, à l'issue de la messe.

Signé GRESLAN,  
(avoué poursuivant.)

**AUTRE**  
Bernard fils vient de rece-voir un assortiment de très beaux chapeaux noir et blanc ourson à quatre piastres ter-qualité; il est toujours très bien assorti en toutes espèces de cha-peaux, à très bon marché, il vient de recevoir en outre des guaines potagères très bien assor-ties à 3 piastres la livre, et qu'il garantit bonnes, très beau papier à écolier à 2 piastres et demie la rame.

**AUTRE**  
La nommée Françoise, créole, reconnaissable par ses cheveux nouvellement coupés, se disant bazardière, absente depuis le 5 courant, on la soupçonne retirée à l'embouchure de la rivière du mat, Recom-pense honnête aux person-nes qui la ramèneront chez Mr. Dusaussoir Bajon, à sainte Suzanne.

**A VENDRE,**  
Chez MM. Roux frères,  
Beau ris blanc de Madagas-car,  
Ris engale,  
Toile bleue d'Yanaon,  
Dito de Pondichery,  
Savon de Tranquebar,  
Boeuf d'Ile de launde,  
19, 20, 30 conjons,

Cordage d'Europe et de l'Inde,  
Liqueurs assorties,  
Vin de barrique Montferant,  
Vin en caisse de Lafite,  
Chateau, Margaux et Haut-barion,  
Harasse de farcee,  
Parasols,  
Souliers de femmes,  
Mouchoirs burgos,  
Fer plat et carré,  
Toile à voile,  
Bongies de l'Inde,  
Chapeaux de noirs,  
Papier,  
Objet de modes,  
Ancre en fer, etc.

**AUTRE**  
à vendre, un noir commandeur d'habitation connaissant parfaite-ment la culture des cannes à sucre et des principales productions de cette colonie, plus, une très bon-ne pompe à incendie en mécani-que, dont la forme est telle qu'elle peut être mise en jeu par le moy-en de trois nois seulement, s'adresser à monsieur ARNOUX aîné, lequel vendra aussi des chapeaux pour hommes et pour cadets de toutes qualités, chapeaux communs pour les noirs; clous à planches, fromages tête de maure très frais, le tout à des prix modérés.

**AUTRE**  
dans les magasins de mon-sieur Gamin: les marchandises ci-après, arrivées par la Baya-dère de Pondichery et yanaon,  
Toile bleue de Pondichery et yanaon, percale et soereton bleu, percale noire, sanderco-na très beau, 18, 20, 23 et 26 conjons, guingan, karical, épi-nasses grise, rouge et bleu, mouchoirs burgos de rote, mou-choirs à vignettes, lin et com-mun, négauepeau, chasselas et bajutapaux, mouchoirs madras dito de soie noire de chine, nankin, jaune, bleu, rose, et noir, lincéas ou toile mou-chetée, tapis de goudelour schalls basines, mouchoirs ven-tepaleon, savon de tranquebar.

Chez le même de la cargai-son du navire l'Eclair, capi-ne Dueros, venant du Bengale,  
Baffetas potko et calapoty,  
Garras birboour  
Casses lock-epoor, casses noudias et molda  
Mouchoirs burgos superfins, fins, demi fins et communs,

patnos, schalls patnos et mou-choirs baudanor, sain-doux en petits barils, sucre candy, porc salé, fer plat, carré et a clous, assortis.

Chez le même: savon de Marseille, huile d'olive, eau-de-vie en caisse, etc. etc.

**A LOUER**

Pour le premier aout pro-chain, une maison vaste et si-tuée rue de l'église et propre à y loger une nombreuse fa-mille et à y faire une très-belle boutique.

S'adresser à Mr. Dupré.

**BUREAU DU MARRONNAGE**  
Liste des noirs ditons aux îles de St. Denis le 14 Juillet 1824

- |                  |                                                               |
|------------------|---------------------------------------------------------------|
| <i>(Noirs.)</i>  | <i>(Noires.)</i>                                              |
| Agostin          | Péroun libre                                                  |
| Antoine          | Franco de Valerig                                             |
| Bouine           | Augustin Naitit.                                              |
| Céline           | Vie. Regis                                                    |
| Julie            | Troxalle                                                      |
| Silvestre        | Nicolas Delonni                                               |
| Félic            | Emmanuel                                                      |
| Henry            | Dito                                                          |
| Henric           | Inconnu                                                       |
| François         | Bonifacien Châp                                               |
| Arillus          | Nicolas pere                                                  |
| Agostin          | Armand                                                        |
| Désolé           | Désolé aîné                                                   |
| Jeanin           | E. Prévot de la Croix                                         |
| Porphy           | Louise libre                                                  |
| Paulin           | Delphin                                                       |
| Osouie           | Probus Rippenberg                                             |
| Luc              | Probus de France                                              |
| Franz            | Lebeux                                                        |
| Henry            | Désolé Montalot                                               |
| Xavier           | Adrien Desroisaut                                             |
| Gévert           | Jl. Bédier                                                    |
| Paul             | Xavier Bellier                                                |
| Philippe         | Clemy Regis                                                   |
| François         | Antoine et Spelman                                            |
| Buen             | Ferré fils                                                    |
| Robert           | Radou Zanol                                                   |
| Porfait          | ve. Françoise Farquignon                                      |
| Pélag            | ve. Dore                                                      |
| Alphonse         | ve. Françoise L'epoulon                                       |
| Mamuel           | Honoré Pavez                                                  |
| Jean             | Ante Luc-Basson.                                              |
| Jacquet          | Dominique                                                     |
| Thomas           | So. Perna                                                     |
| Dave             | Paul                                                          |
| Ant              | Victe Thomas                                                  |
| Layelou          | Inconnu                                                       |
| Charles          | ve. Ravel                                                     |
| Armand           | Jacques                                                       |
| Nicolas          | ve. Labatille                                                 |
| Sophie           | Dominique D'antennier                                         |
| Pison            | gille de                                                      |
| Josephine        | Armes Massé                                                   |
| François         | <i>A l'Hôpital Royal,</i>                                     |
| Hicinte          | ve. Aguir                                                     |
| Jean Boute       | Silvius                                                       |
| Goulin           | Jean Biaz                                                     |
| Louvence         | Inconnu                                                       |
| Victorien        | Calvert Fanchin.                                              |
| Vital            | Leon Monique.                                                 |
| Auguste          | André Martin                                                  |
| Appoy            | Mathieu                                                       |
|                  | Lafite                                                        |
|                  | <i>Noirs ditons aux îles de Saint-Paul le 17 juillet 1824</i> |
| Charlotte        | Victoria libre                                                |
| François         | D'abigny                                                      |
| Porfin           | Ribourg Monje                                                 |
| David            | Choppy Duboisport                                             |
| Félic            | George Guantier                                               |
| Philicie         | Riche                                                         |
| René             | succession Félix Viazant                                      |
| Toussaint        | monard                                                        |
| Abelard          | Paul fils                                                     |
| Franz            | ve. Lucienne.                                                 |
| Antoine dit Paul | recommandé D'opay                                             |
| Jacque           | Désolé-Mercier                                                |
| Baule            | Silvert Lallemand                                             |
| Pierre           | Lebeux                                                        |
| Franz            | Ferdinand Reyna                                               |
| Géorgie          | Auguste Lebeux                                                |
| Louvence         | Daniel Lebeux                                                 |
| René             | Musidora de Ravel.                                            |

Inventaire d'Antoine Boulvert (n° 66).

Les esclaves sont soumis à estimation dans les héritages. Ils représentent souvent une proportion importante. Cela est bien visible dans le cas de cette succession modeste.

18 février 1832

ADR

3 E 1406

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)

N° 66

B

L'an mil huit cent trente deux le dix huit février à huit heures du matin  
à la requête de Jean Marulin fontainier  
de la commune de Saint Paul, agissant  
au nom et comme exécuteur testamentaire de son  
frère Antoine Clément Boulvert décédé le premier  
dix huit cent trente et un, j'ai soussigné  
Notaire en prison des Colonies  
et en outre en prison de son frère Nicolas Arnaud, domicilié  
au quartier de Saint Paul, et de son frère Pierre  
agissant au nom et comme fondé de pouvoir de la  
demoiselle Adèle, aussi domiciliée au quartier de  
Saint Paul, légataires dudit défunt, j'ai soussigné  
délivré en brevet par Maître Cousin Notaire au  
quartier de Saint Paul le quatre février présent mois et an, sur lequel  
le même Cousin Notaire agissant au nom et comme  
légataire par lequel après avoir été certifié véritable  
signé et paraphé dudit défunt et de son frère  
au présent.

Pour la conservation des droits des parties et de tous  
autres qu'il appartiendra il a été par nous  
fait et baillé acte par nous Notaire Royal à la fin  
du quartier de Saint Paul de Bourbon Louisbourg et en  
présence des frères baris frères Poirier et Péllet  
procurateurs dans domicile de ce quartier, lesdits  
major et requis, procédés à l'inventaire et description  
de tous les biens de la succession de son frère Boulvert

18 fév. 1832.  
Antoine  
J. Boulvert  
1<sup>er</sup> Exp. Off.

#

3E 1406

Etat des chefs de famille propriétaires d'esclaves à La Réunion divisé en 8 catégories en fonction du nombre d'esclaves possédés.

En 1838 sur 5429 chefs de famille propriétaires d'esclaves recensés, seuls 3 possèdent plus de 400 esclaves

1838

ADR

11 M 50

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)

*Etat des chefs de famille propriétaires d'esclaves, divisé en huit catégories.*

<i>Communes.</i>	<i>de 101 et au double</i>	<i>de 201 à 400</i>	<i>de 201 à 300</i>	<i>de 101 à 200</i>	<i>de 51 à 100</i>	<i>de 21 à 50</i>	<i>de 11 à 20</i>	<i>de 1 à 10</i>	<i>Total</i>
<i>St Denis</i>	-	-	2	2	17	81	131	117	1057
<i>St Paul</i>	1	-	1	1	22	100	121	683	935
<i>St Leu</i>	-	-	3	6	10	37	50	100	216
<i>St Louis</i>	1	1	1	4	3	23	22	399	513
<i>St Pierre</i>	1	1	3	10	21	60	74	494	674
<i>St Joseph</i>	-	-	-	1	2	14	21	260	360
<i>St Philippe</i>	-	-	-	-	3	4	5	11	22
<i>St Vaut</i>	-	-	-	-	1	3	11	73	88
<i>St Benoit</i>	-	-	2	5	21	37	37	602	727
<i>St Ange</i>	-	-	-	-	-	7	9	52	68
<i>St André</i>	-	-	2	4	9	26	58	555	652
<i>St Augustin</i>	-	2	-	2	13	39	21	218	293
<i>St Maurice</i>	-	1	2	2	9	24	26	156	236
	3	4	17	25	141	462	688	4,063	5409

# RESSOURCES | Textes | Vie quotidienne

Feuille de recensement de Louis Clément Figaro pour 1840 à Saint-Louis.

Feuille de recensement de la commune de Saint-Louis pour l'année 1840 de Louis Clément Figaro né au Mozambique affranchi par le gouvernement en 1782 cultivateur marié à Marie Antoinette Bijoux. Toutes les personnes habitant sous son toit sont listées. Il possédait 6 esclaves tous créoles âgés de 6 jours à 43 ans (3 de sexe féminin et 3 de sexe masculin). Le tableau donne également des indications sur la couleur de l'esclave, ses cheveux, sa taille, sa profession, et des signes particuliers pouvant l'identifier.

16 mars 1840

ADR

6 M 441

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)

**ILE BOURBON.**

**COMMUNE DE SAINT-LOUIS**

EXTRAIT de l'ordonnance royale du 11 Juin 1838 sur les Recensements dans les Colonies.

**ANNÉE 1840.**

RECENSEMENT de M. Louis Clément Figaro  
 le 16 Mars 1840 à Saint-Louis  
 par le procureur général de la Colonie de Saint-Louis  
 M. Louis Clément Figaro  
 marié à Marie Antoinette Bijoux  
 le 18 Mars 1838

ANNALES DE LA REUNION

N° de Recensement de l'année précédente.

N° du présent Recensement.

**POPULATION LIBRE.**

ENFANS				OBSERVATIONS.
RÉSIDENTS AVEC LE CHEF DE FAMILLE.				
NOM.	ANNÉE.	AGE.	PROFESSION.	
				Les détails de ce tableau ne doivent être portés que dans le recensement de son chef de famille.

**INDIVIDUS RÉSIDANT HABITUELLEMENT DANS LA MAISON, SOIT AUX GAGES DU CHEF DE FAMILLE, SOIT A TOUT AUTRE TITRE.**

NOM ET PRÉNOMS.	SEXE.	AGE.	PROFESSION.	DATE DE L'ARRIVÉE DANS LA COLONIE.
Jean Marie	masculin	5		

**POPULATION ESCLAVE.**

NOMS ET PRÉNOMS DES ESCLAVES.	AGE.	SEXE.	CASTE.	COULEUR.	CHEVEUX.	TAILLE.	PROFESSION.	SIGNES PARTICULIERS propres à constater l'identité de l'esclave.	OBSERVATIONS.	MARRONS.
Donnemique	39	masculin	noir	brun	crispés	5,20 p.	infirme	figure avie	employé à la culture	Duques
Marie Genevieve	32	féminin	noir	brun	crispés	4,70 p.	lourde		employée à la culture	Duques
Antoinette	43	féminin	noir	brun	crispés	5,20 p.	portant		employée à la culture	Duques
Célestine	23	féminin	noir	brun	crispés	4,70 p.	portant		employée à la culture	Duques
Louis Lalette	1	masculin	noir	brun	crispés	2,20 p.				Duques
Charles Gillette	6 jours	masculin	noir	brun	crispés	1,20 p.				Duques

ANNALES DE LA REUNION

Testament de Marie Anne Thérèse Omblin Gonneau de Montbrun veuve de M. Henri Paulin Panon Desbassyns propriétaire demeurant à Saint-Gilles commune de Saint-Paul.

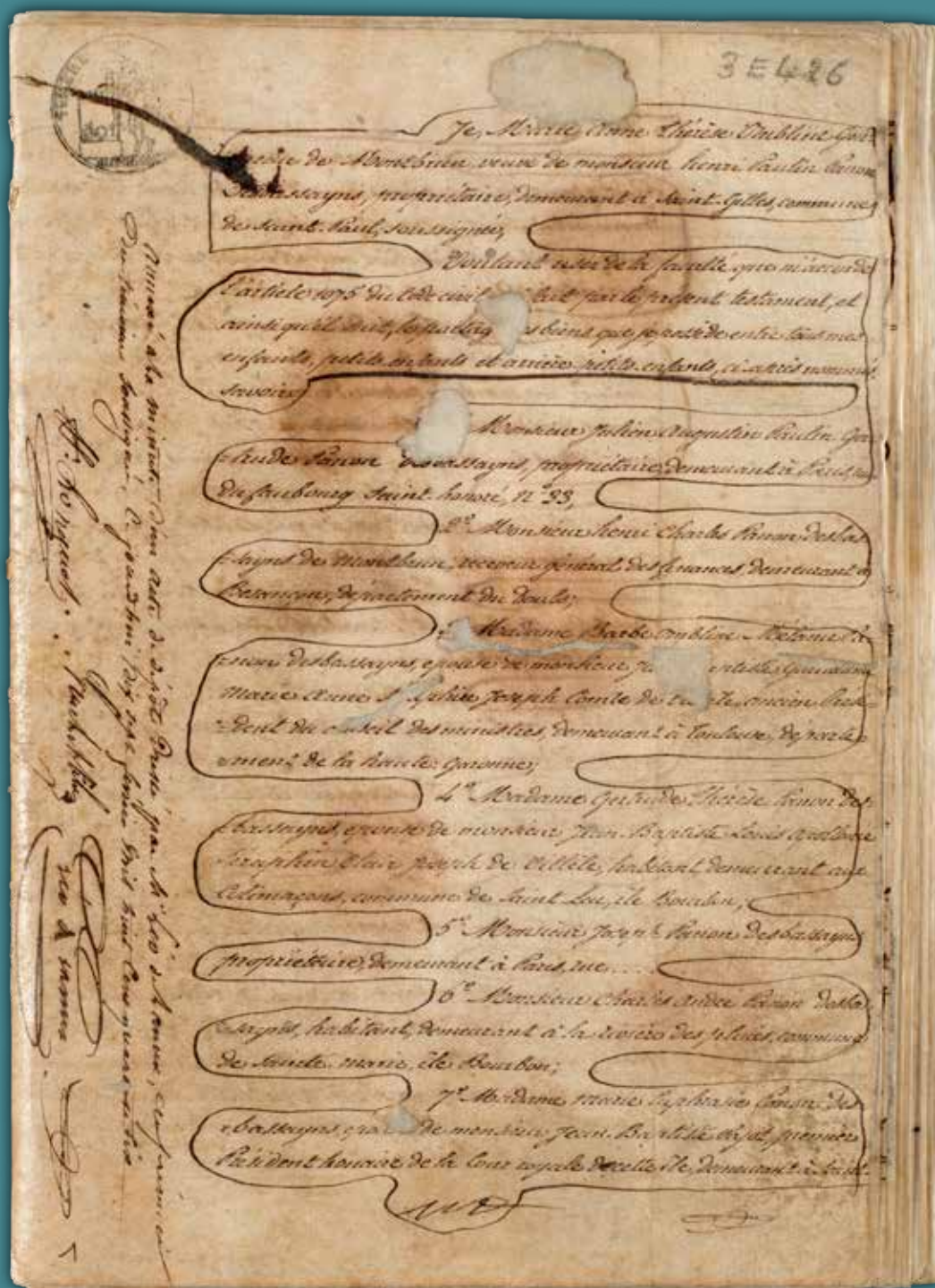
Dans ce testament sont listés tous les biens que possède Mme Desbassyns. Elle les partage entre tous ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants. Les 295 esclaves de sa propriété de Saint-Gilles y sont désignés par leurs noms, âges et professions ainsi que les 111 esclaves attachés à sa propriété du Bernica.

20 juin 1845

ADR

3 E 426

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Rapport statistique sur les mariages et premières communions à Bourbon au 1er trimestre 1947 dans le cadre de l'instruction religieuse des esclaves.

Tableau présentant par commune le nombre de mariages et de premières communions d'esclaves. En 1847, il y a eu 62 mariages religieux d'esclaves et 74 premières communions.

21 décembre 1847

ADR

11 M 66

> [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)

ANNEE 1847

TABLEAU N° 1.

1<sup>er</sup> Trimestre. COLONIE DE BOURBON.

ARCHIVES FISCALES DE LA REUNION

INSTRUCTION RELIGIEUSE DES ESCLAVES.

§ 4. - MARIAGES ET PREMIERES COMMUNIONS.

Commune	Mariages	1 <sup>re</sup> Communion
St-Joseph	12	15
St-Jean	10	12
St-Pierre	8	10
St-André	6	8
St-Louis	4	6
St-Philippe	3	4
St-Jacques	2	3
St-Roch	1	2
St-Vincent	1	1
St-Nicolas	1	1
St-Etienne	1	1
St-François	1	1
St-Gilles	1	1
St-Martin	1	1
St-Paul	1	1
St-Thomas	1	1
St-Jacques	1	1
St-Louis	1	1
St-Pierre	1	1
St-Jean	1	1
St-Joseph	1	1
St-André	1	1
St-Vincent	1	1
St-Nicolas	1	1
St-Etienne	1	1
St-François	1	1
St-Gilles	1	1
St-Martin	1	1
St-Paul	1	1
St-Thomas	1	1



Motion visant à faire abolir les ventes de Noirs à l'encan.

Motion pour faire abolir la vente de Noirs à l'encan c'est-à-dire aux enchères. Cette motion ne dénonce pas la traite des Noirs et ne demande pas l'abolition de la vente des Noirs. Elle dénonce la vente publique d'esclaves, autorisée par la loi, «usage barbare» dans un siècle éclairé. Cette vente «en dénaturant les principes les plus sacrés révolte l'homme juste et sensible». Ces ventes publiques «déhonorent des hommes généreux et bienfaisants...[qui] doivent se faire une gloire et un devoir d'adoucir le sort de tous ceux qui les entourent».

21 décembre 1847

ADR

11 M30

> [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)

Motion tendante à faire abolir les  
Ventes des Noirs à l'encan. / Messieurs

Il m'étonne que dans un siècle aussi  
éclairé; il existe encore des maget barbares qui  
nous autorisent à vendre publiquement des hommes.  
Tenez vous sûr parler de la traite des Noirs, ni de la  
manière dont on se les procure; je sens que c'est un  
mal nécessaire: cependant la Colonie souffroit l'en-  
cain, mais Messieurs, je sens parler de ces ventes  
à l'encan que la loi a jusque autorisés et que en  
dénaturent les principes les plus sacrés, révolte  
l'homme juste et sensible. Ici de Messieurs, de ces  
malheureux victimes de la cupidité des familles  
auxquelles le plus profond désespoir en apprenant  
quelles appartenaient à des maîtres dont elles avoient  
eu de redouter les mauvais traitements. Ici de  
Messieurs, de ces Noirs de couleur, étoient à l'encan  
comme d'une maladie dont on ne guérit presque  
jamais. Ici de Messieurs des sujets fidèles, qui  
pour dix ou vingt ans de bon service, tomboient  
entre les mains de ceux qui les redoutoient le plus  
parce que la fortune de certains particuliers leur

11130

**RESSOURCES** | Textes | Abolition

Décret d'abolition de l'esclavage en date du 27 avril 1848.

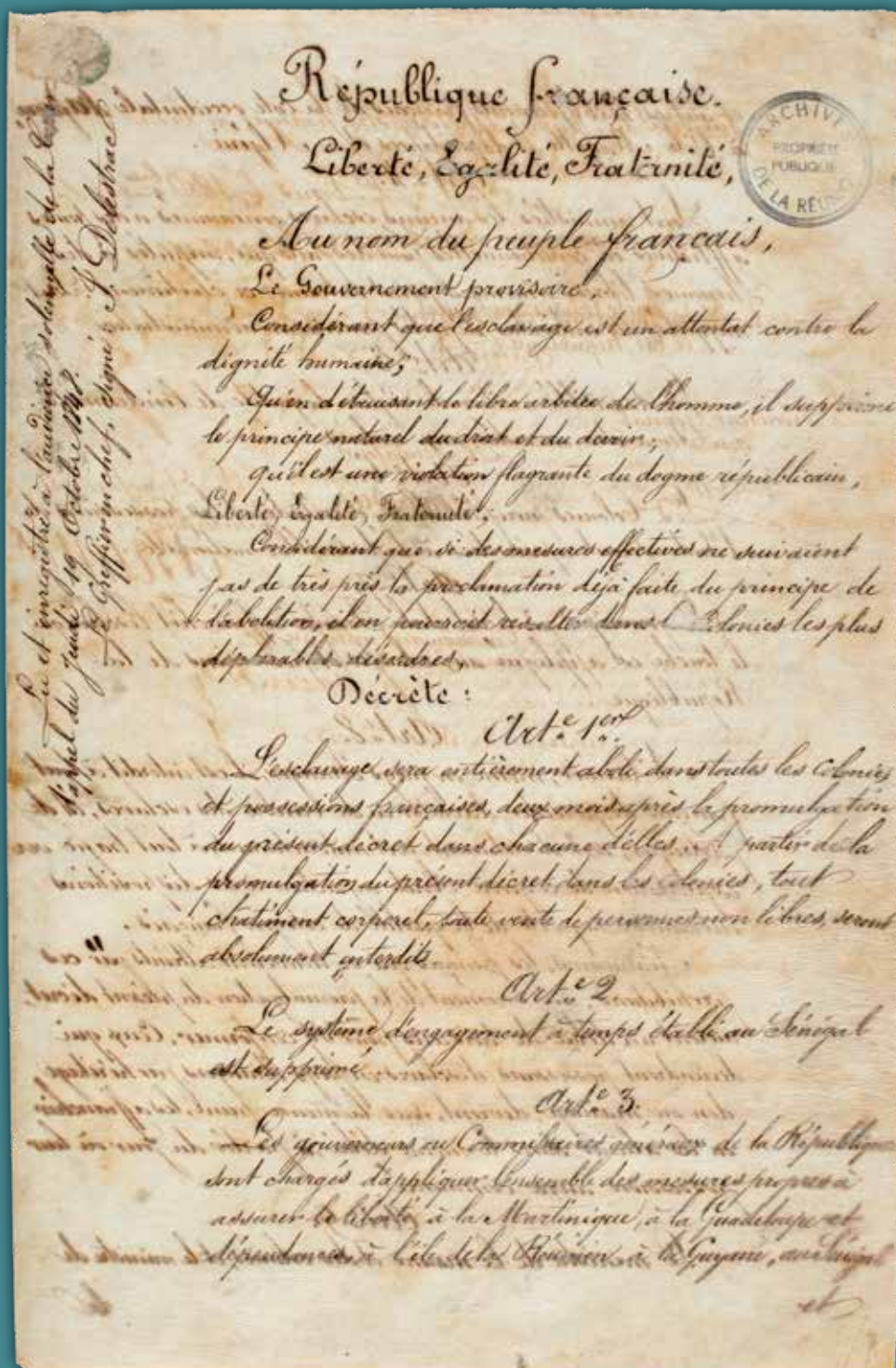
Le gouvernement provisoire de la République française décrète l'abolition de l'esclavage dans les colonies et possessions françaises. Le principe que le sol de France affranchit l'esclave qui le touche est appliqué aux colonies et possessions de la République.

27 avril 1848

ADR

10 K 239

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Ampliation du décret d'abolition.

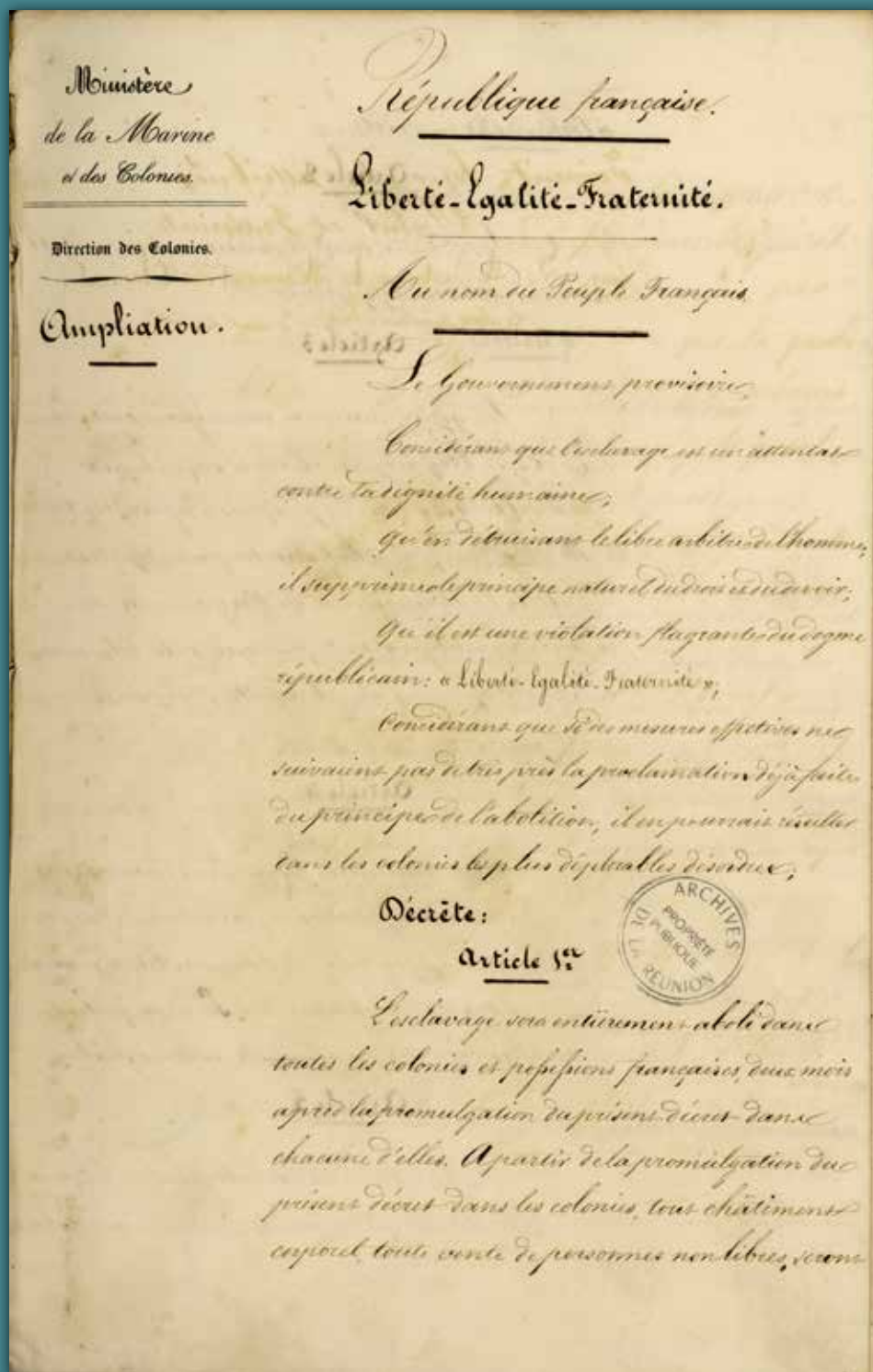
Le gouvernement provisoire, « considérant que l'esclavage est un attentat contre la dignité humaine », décrète son abolition dans toutes les colonies et possessions françaises. Les colonies « purifiées de la servitude » et les possessions de l'Inde seront représentées à l'Assemblée nationale.

1848

ADR

1 M 1463 bis

> [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Intervention de Sarda Garriga à la cour d'appel de Saint-Denis et discours des magistrats.

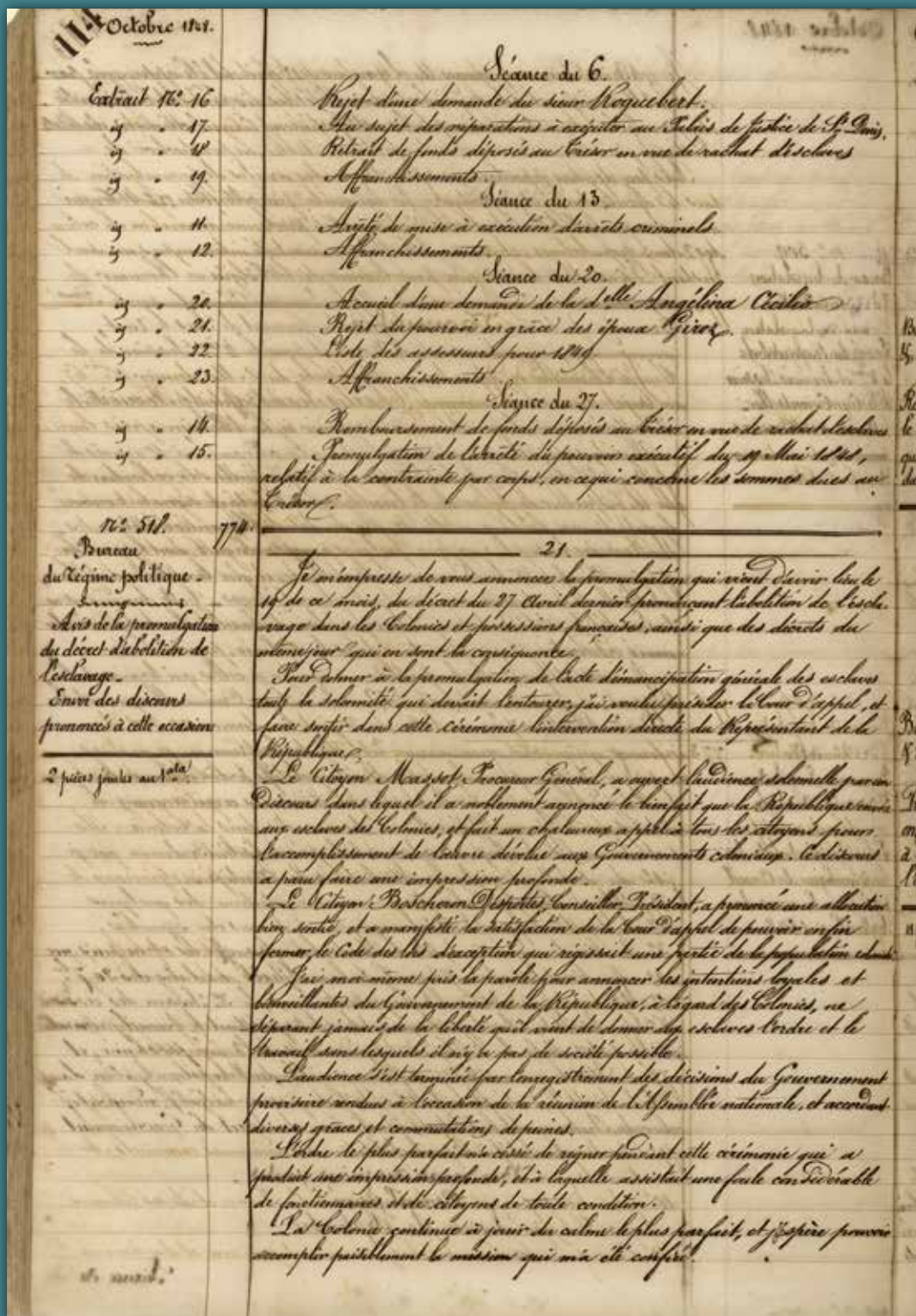
Relation de l'intervention solennelle du commissaire de la république Sarda Garriga à la cour d'appel de Saint-Denis.

Octobre 1848

ADR

122 W 78 n° 518

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Arrêté du Commissaire général de la République à l'Île de La Réunion Sarde Garriga promulgant dans la colonie le décret du gouvernement provisoire du 27 avril 1848 abolissant l'esclavage.

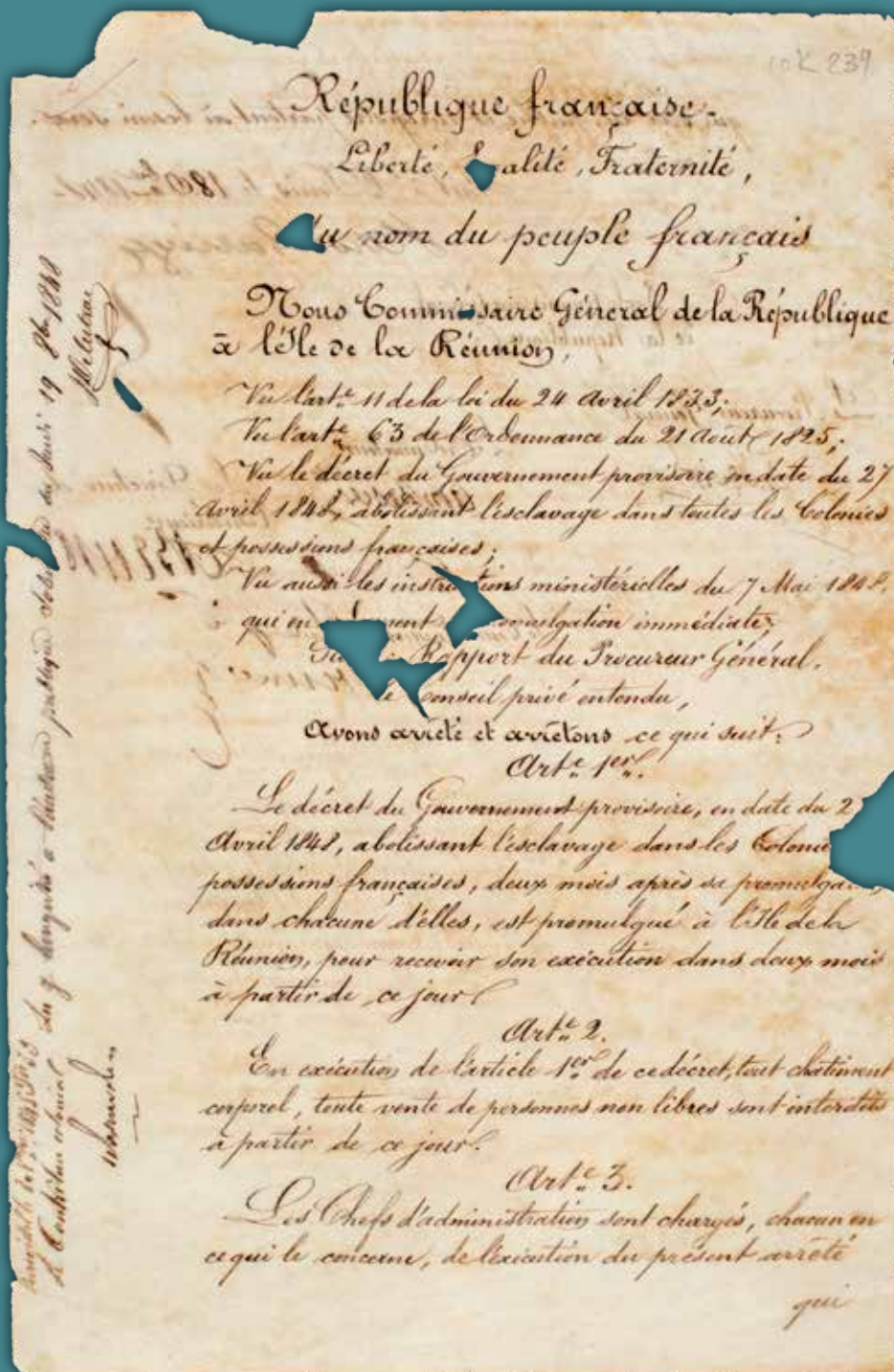
Le décret du Gouvernement provisoire du 27 avril 1848 abolissant l'esclavage dans les colonies et possessions françaises est promulgué à l'Île de La Réunion pour être exécutoire dans 2 mois à partir du 18 octobre 1848. Tout châtiment corporel et toute vente de personnes non libres sont interdits désormais.

18 octobre 1848

ADR

10 K 239

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Discours de Sarda Garriga « Aux Travailleurs ».

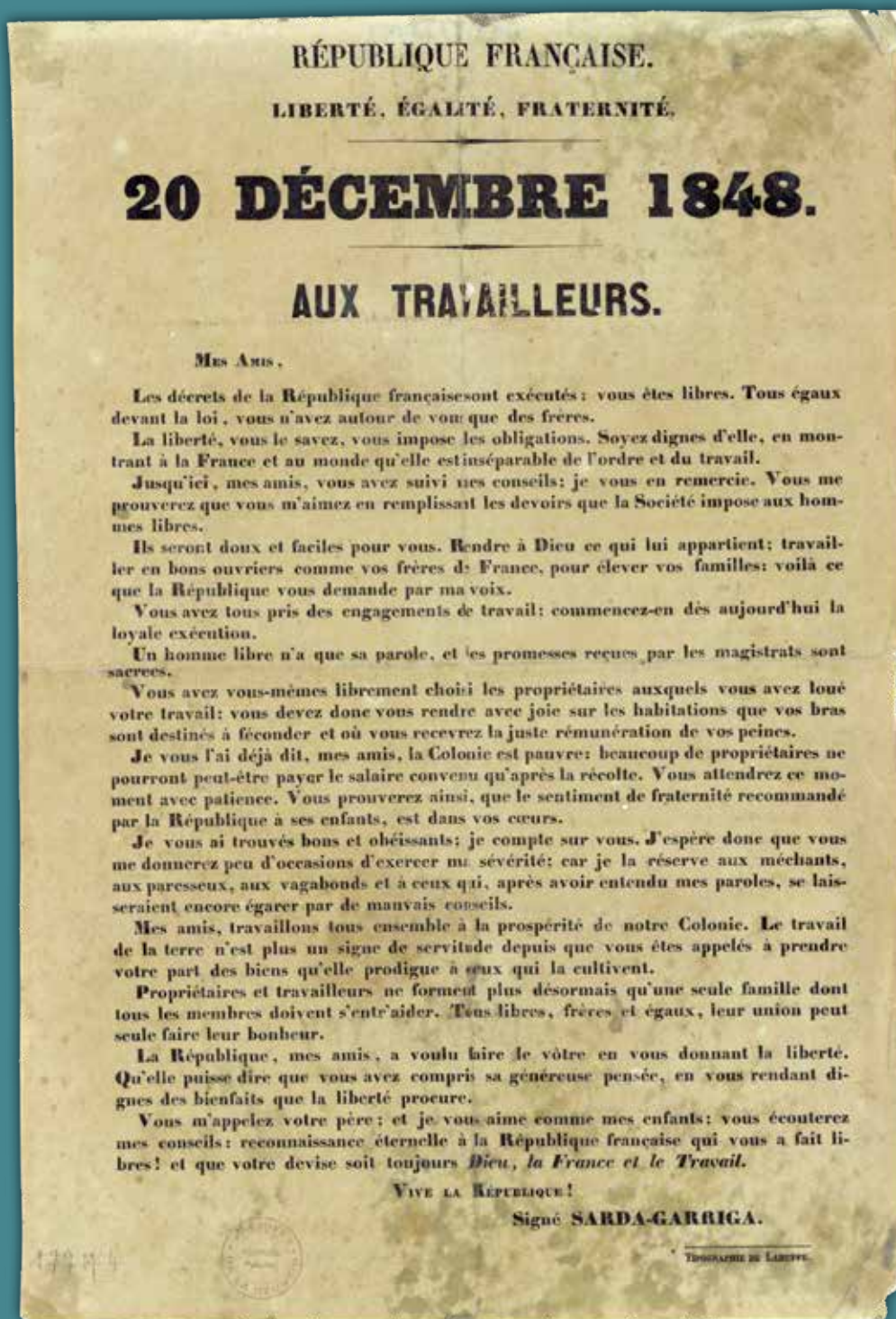
Ce discours prononcé par le Commissaire de la République Sarda Garriga est resté dans la mémoire populaire comme l'acte fondateur de l'abolition de l'esclavage. Celle-ci est fêtée jusqu'à nos jours à cette date anniversaire.

20 décembre 1848

ADR

11 M 102

> [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Registre des engagements qui ont eu lieu devant le juge de paix, exemple de Saint-Joseph.

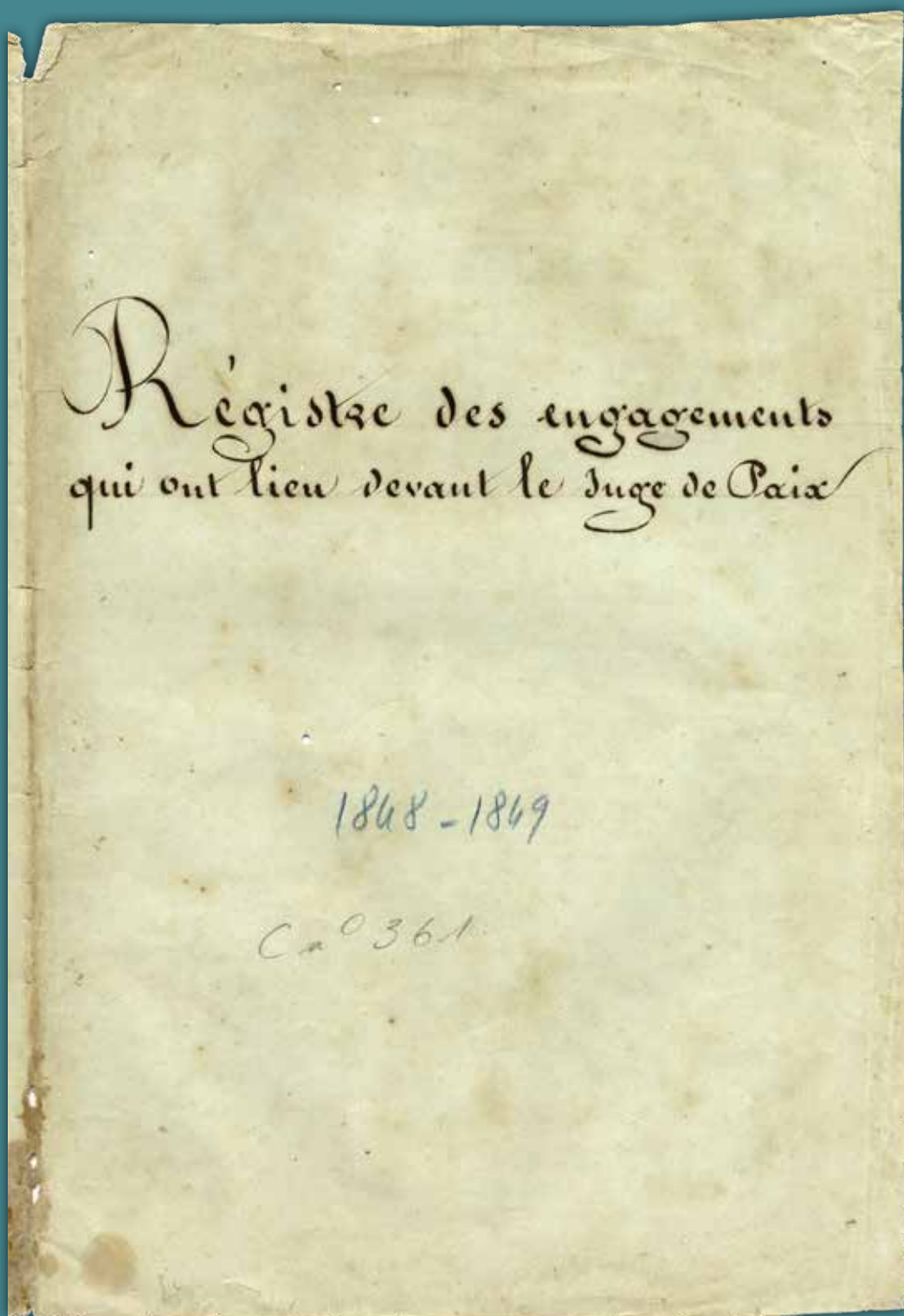
Les affranchis de 1848 contractent des engagements de travail, évoqués par Sarda Garriga dans son discours du 20 décembre. Ils le font dans le cadre de l'article 9 de l'arrêté du 24 octobre 1848.

1848-1849

ADR

117 W 30

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)





**RESSOURCES** | **Iconographie** | Traite



*Slave Trade* - Gravure de John Raphaël Smith.

Cette gravure témoigne du courant abolitionniste qui trouve ses premières expressions en Angleterre dès la fin du XVIIIe siècle. Elle veut démontrer avec réalisme le drame de la traite négrière et met en évidence l'une des conséquences immédiate du commerce des esclaves : l'éclatement de la cellule familiale.

Smith réalise cette gravure d'après l'huile sur toile de George Morland, «*Execrable human Traffick, or The Affectionate Slaves*», présentée à la Royal Academy de Londres en 1788, un an après la création de la «*société pour l'abolition de la traite*» à Clapham. Il s'agit probablement de l'une des premières présentations publiques en Angleterre d'une peinture anti-esclavagiste.

1791

MHV

1990.168

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



*L'Afrique*, Estampe d'Abraham Charles Chasselat.

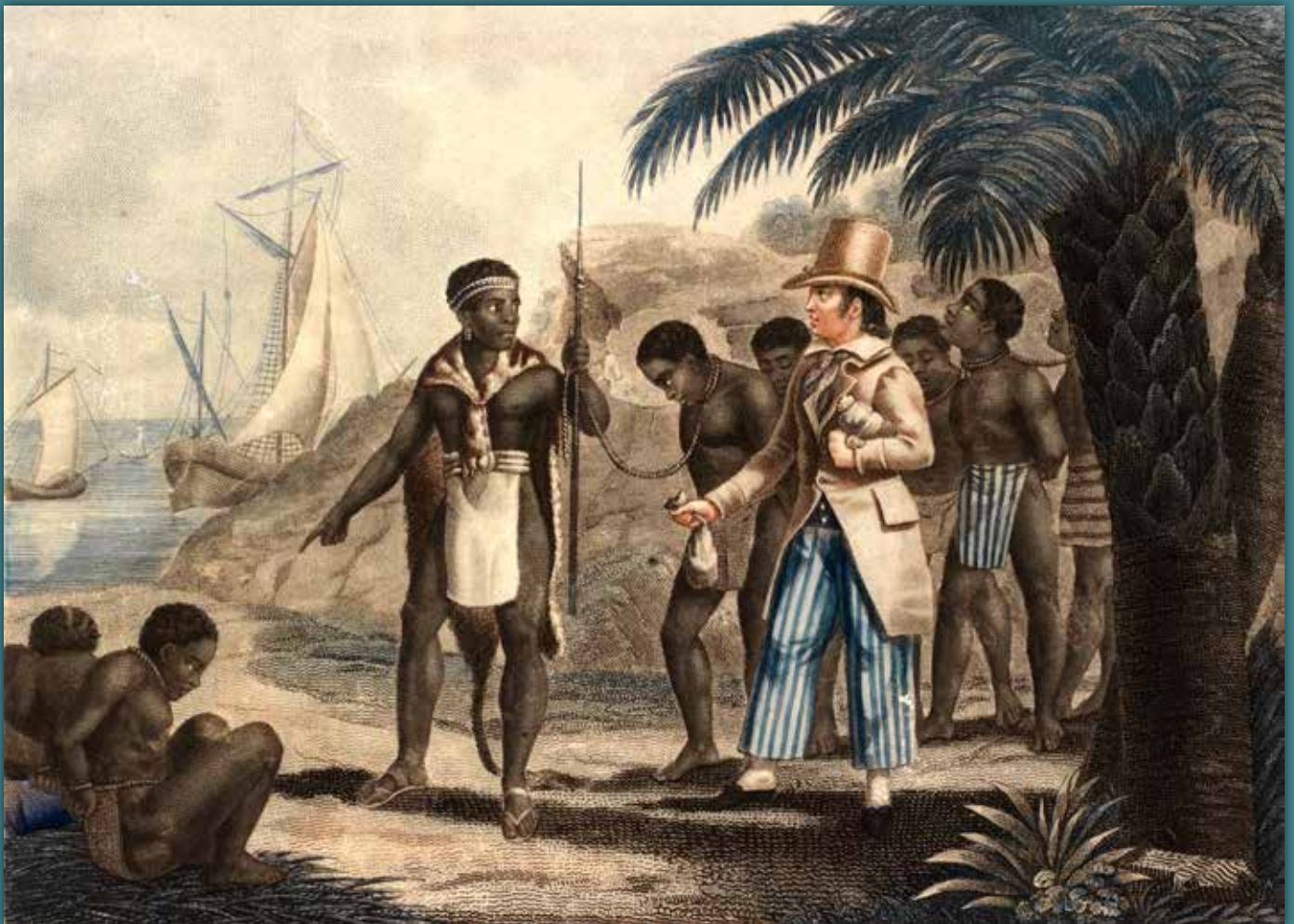
Cette estampe de Chasselat dénonce la traite. Aux yeux de abolitionnistes européens, pour mettre fin à l'esclavage il faut d'abord mettre fin au commerce des esclaves. Cette gravure en couleur reprend la composition d'une célèbre gravure de Morland sur le même thème publiée en 1795.

Entre 1820 et 1830

MLD

1956.00.21

> [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



*(Traversée) Danse de Nègres.*

La Danse de nègres, célèbre illustration parue en 1842 dans «La France Maritime» d'Amédée Gréhan, représente une scène courante lors des longues traversées effectuées à bord des négriers.

On obligeait ainsi les esclaves - le fouet étant là pour les convaincre - à danser sur le pont du navire, tant pour entretenir leur condition physique que, sans doute aussi, pour amuser ou distraire les hommes d'équipage.

1842

MHV

2014.1.39

► [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



*(Traversée) Danse de Nègres*

*Native of Mozambique* - Gravure de J. Bull.

Le musée conserve un ensemble de documents sur le thème des types ethniques produits durant tout le XIXe siècle. Cette lithographie vient enrichir ce fonds.

Ce portrait d'Africain du Mozambique est tiré d'une série publiée en 1845 à Londres par James Prichard. Ce scientifique entreprit depuis 1813 un travail de recensement des peuples indigènes du monde entier : Amérique (nord et sud), Russie, Afrique, Asie, Pacifique.

Ici, le visage du personnage révèle des scarifications, signes caractéristiques des esclaves importés à Bourbon depuis le Mozambique.

1845

MHV

2014.1.44

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



*Négresses Yambanes* - Hastrel de Rivedoux.

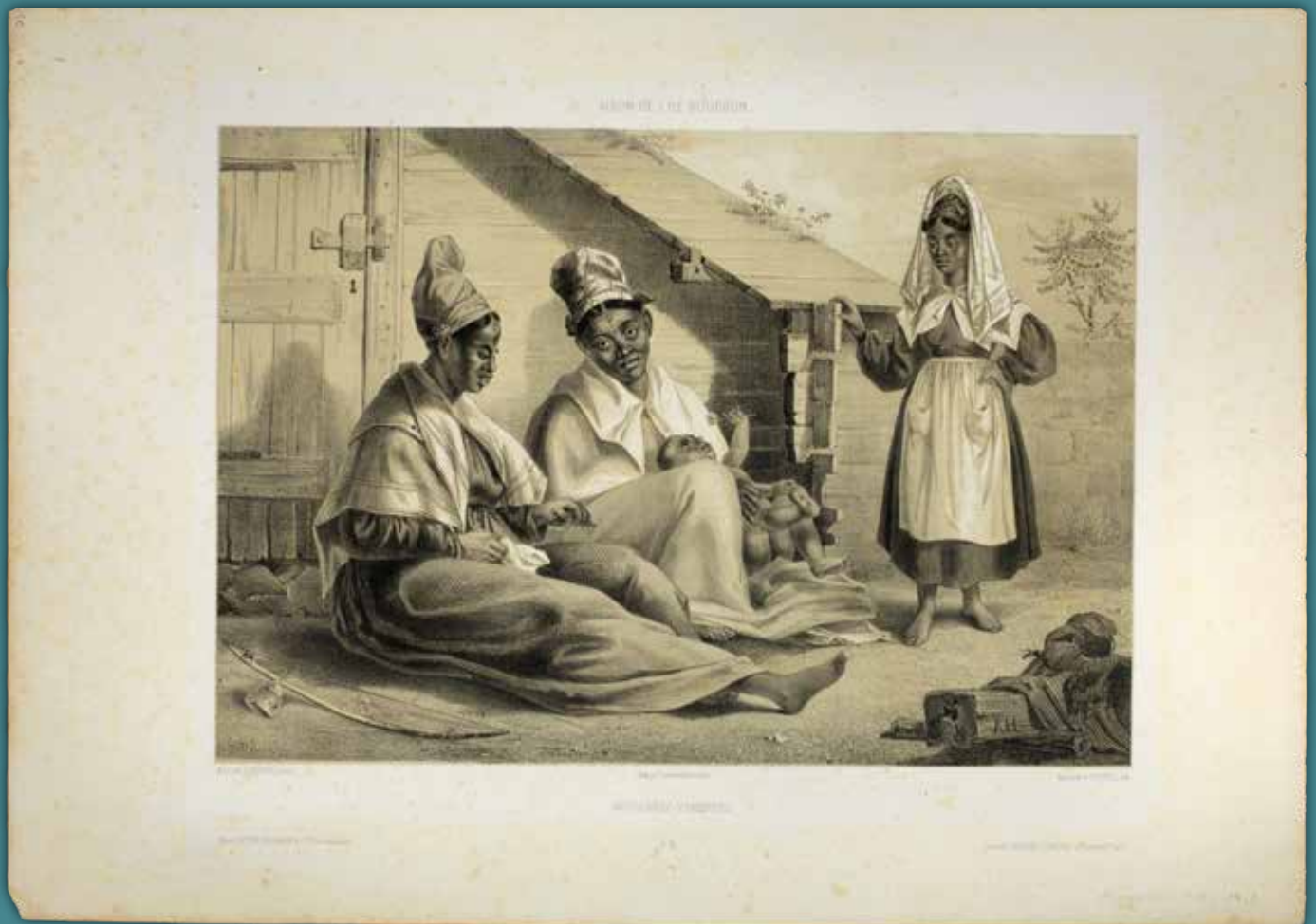
in *Album de l'île Bourbon* - femmes esclaves originaires du Mozambique

1847

MHV

2004.16.2

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



*Plan de la batterie basse d'un navire négrier.*

Plan de la batterie basse d'un navire négrier à 2 batteries, capturé en 1843, se rendant en Amérique.

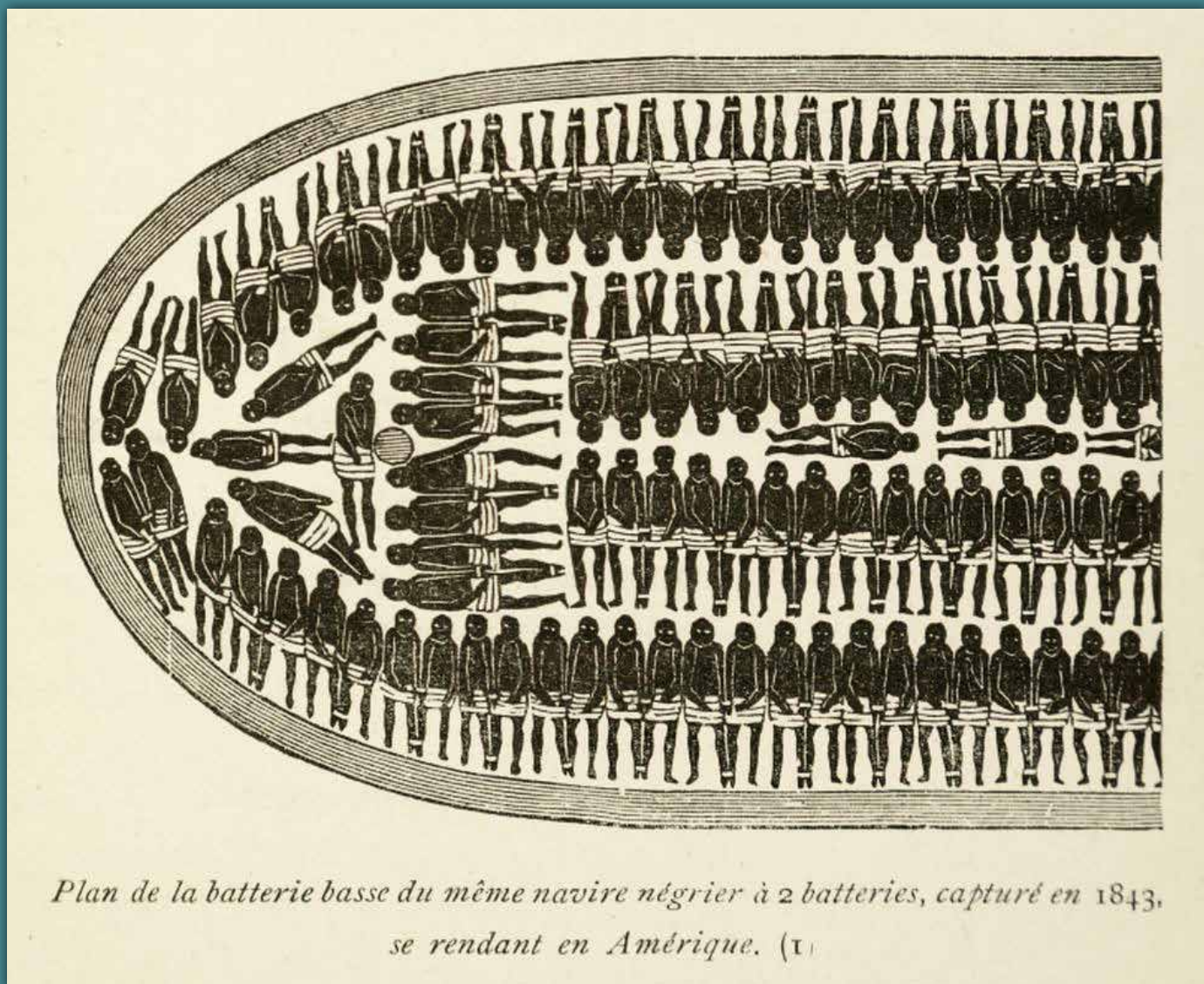
In *La traite des nègres et la croisade africaine* d'Alexis-Marie Gochet.

1889

MHV

2003.6\_16

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)





*Côte Est d'Afrique, commerce des esclaves à Zanzibar* - Hémy (dessinateur) et Lechard (graveur).

Zanzibar, comptoir musulman, était un centre important de la traite négrière de la côte orientale de l'Afrique. Il devient une source importante d'esclaves pour Bourbon à partir de l'an X (1802), après le rétablissement de l'esclavage dans les colonies françaises par Bonaparte.

19e siècle

MHV

1992.106

> [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



CÔTE EST D'AFRIQUE,

Commerce des Esclaves à ZANZIBAR.

92.11.106 1992.106

*Voyage autour du Monde  
et Naufrages Glorieux.*

*Henri Grégoire, ancien évêque de Blois, ex. sénateur de l'Institut de France, député en 1819 du dépt de l'Isère - S.J. Le Gros (dessinateur) et Le Comte (graveur).*

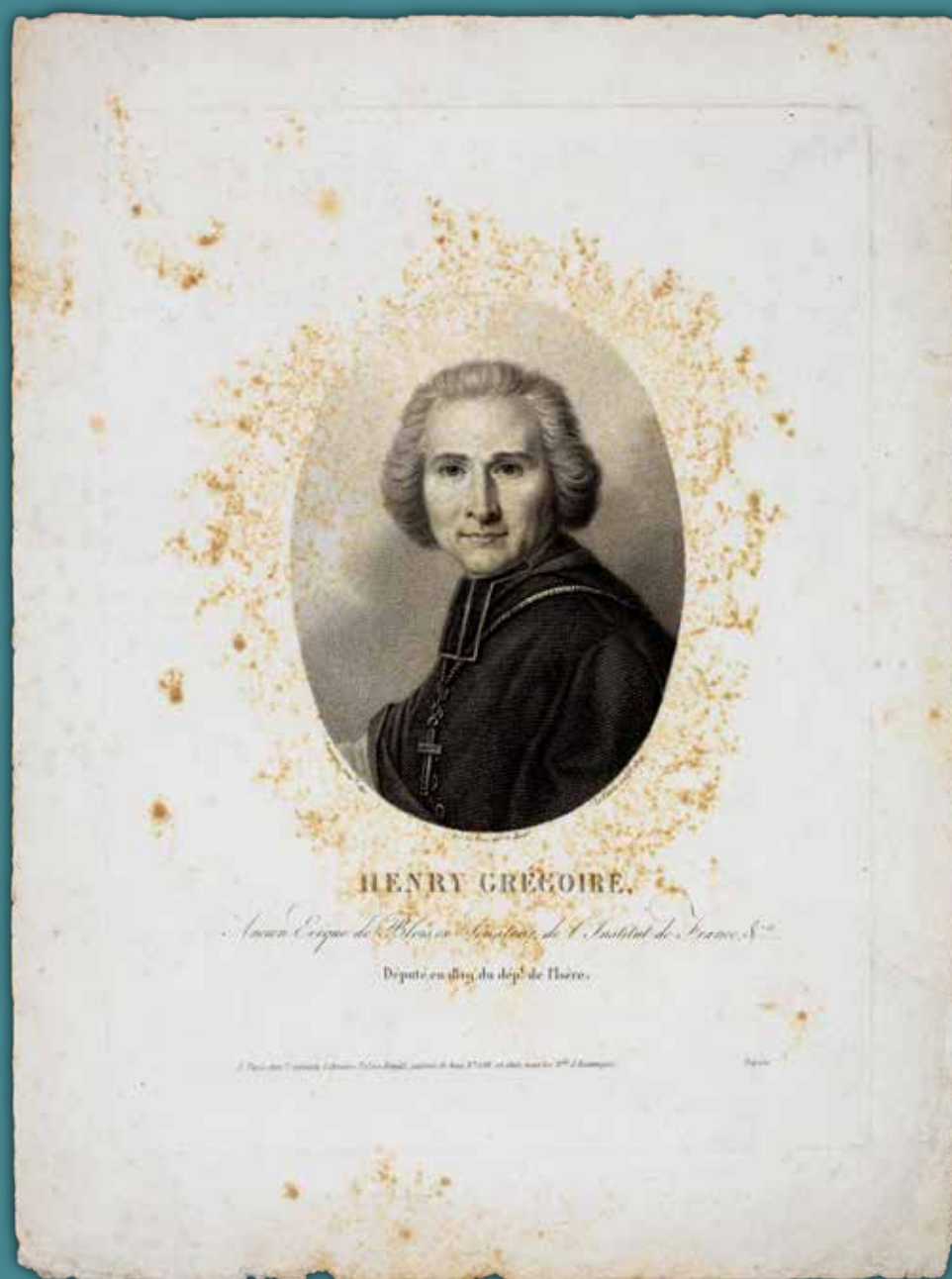
Portrait en médaillon d'Henri-Baptiste Grégoire (1750-1831) qui fut ordonné évêque constitutionnel de Blois en 1791. Après avoir prêté serment à la Constitution civile du clergé, il oeuvra toute sa vie pour la défense des minorités opprimées. Il contribua pour une grande partie au développement des idées de la Société des amis des Noirs et du mouvement abolitionniste qui aboutiront le 16 pluviôse an II (4 février 1794) au vote par la Convention de la première abolition. Ce décret ne sera jamais appliqué aux Mascareignes. On doit à l'abbé Grégoire la rédaction de plusieurs ouvrages, véritables plaidoyers contre l'esclavage et le racisme

19e siècle

MHV

1992.86

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



*Caravane d'esclaves arrivant à la côte.*

in *Les Explorateurs de l'Afrique*, Nachtigal. - Paul Bory (P. Brunet) . - Tours : A. Mame et fils, 1889.

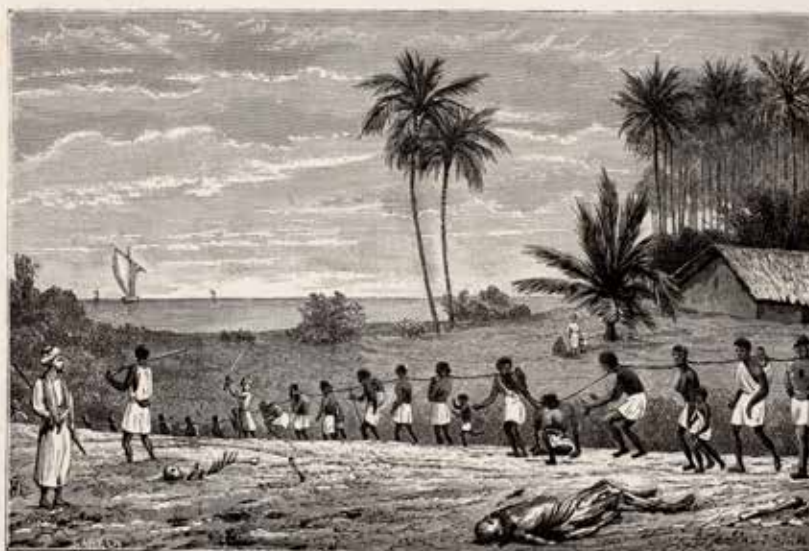
Gravure de Canédi d'après un dessin de Leroy

19e siècle

MHV

2018.2.30

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Caravane d'esclaves arrivant à la côte.

(16.2005.01.50)

**RESSOURCES** | **Iconographie** | Marronnage

*Le marronnage*, Estampe de Félix, extrait de l'ouvrage *Les Marrons* de Louis Timogène Houat.

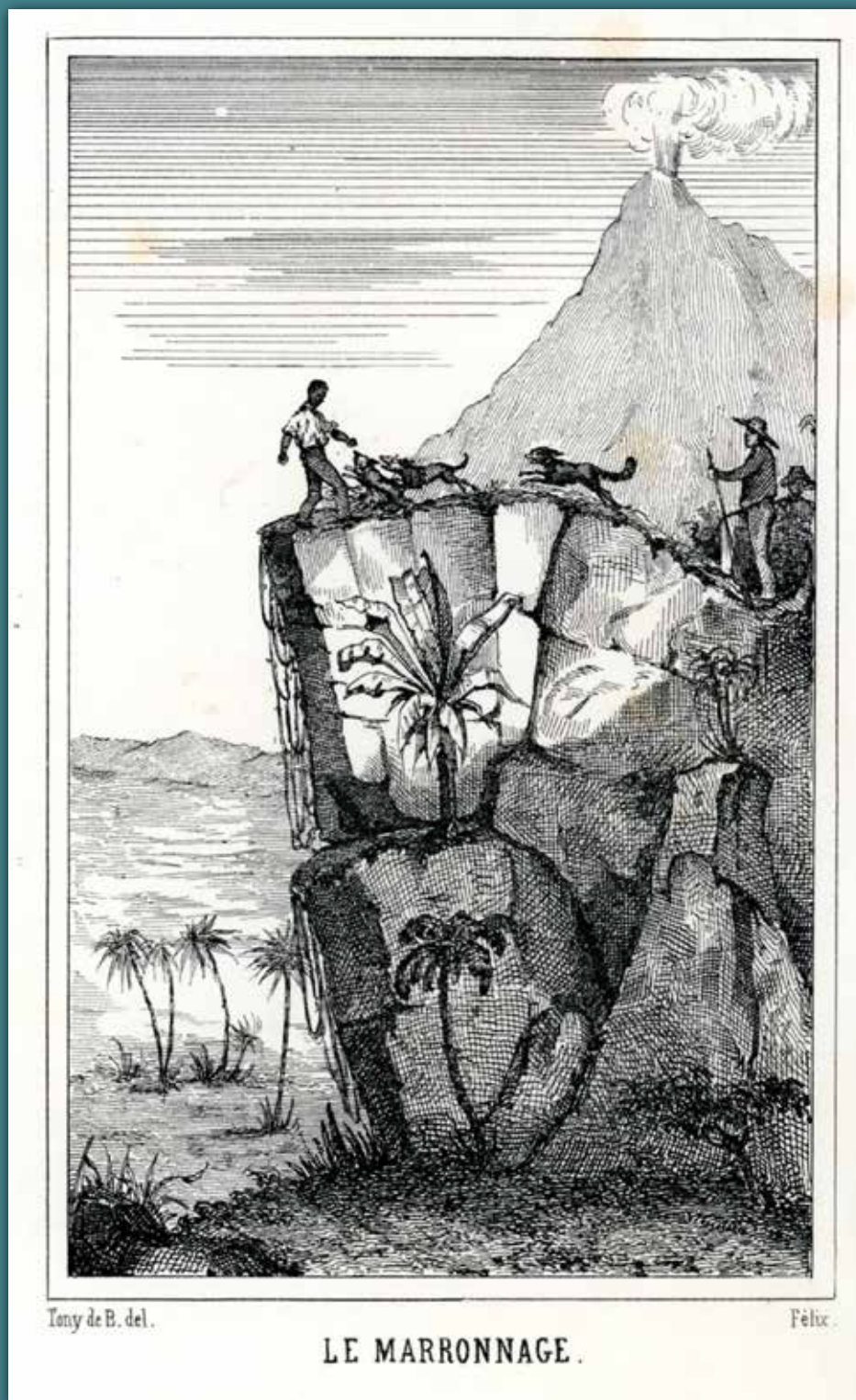
Un esclave marron est retrouvé par un chasseur de marron et ses chiens. Il se tient debout de dos au bord d'une falaise.

1844

IHOI / ADR

BIB2896.3

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



*L'embuscade.* Estampe, extrait de l'ouvrage *Les Marrons* de Louis Timogène Houat.

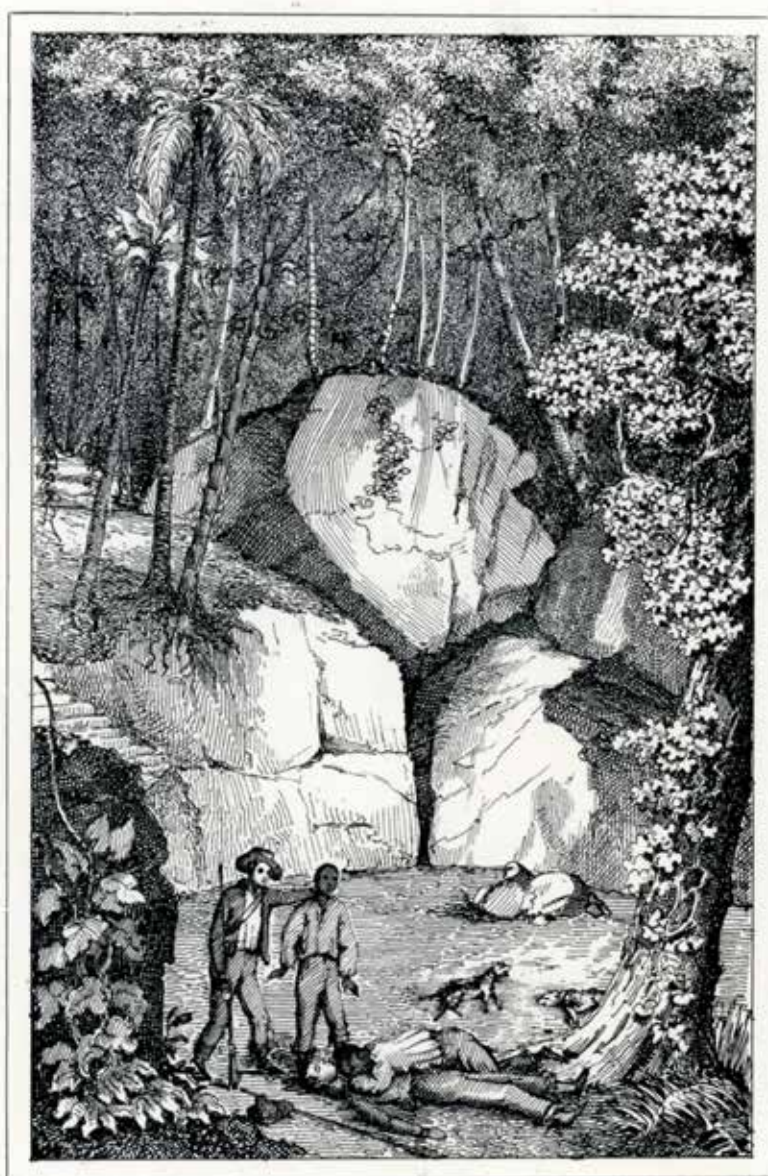
Dans la nature, deux chasseurs de marrons armés de fusils et accompagnés de chiens surprennent 2 esclaves marrons. Un chasseur et un esclave sont tués et gisent sur le sol au premier plan au pied du second chasseur et du second esclave.

1844

IHOI / ADR

BIB2896

> [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Tausch, del.

L'EMBUSCADE.

Felix.  
Lith. Pascal, H. et de la Jussienne

*La capture*, Estampe, extrait de l'ouvrage *Les Marrons* de Louis Timogène Houat.

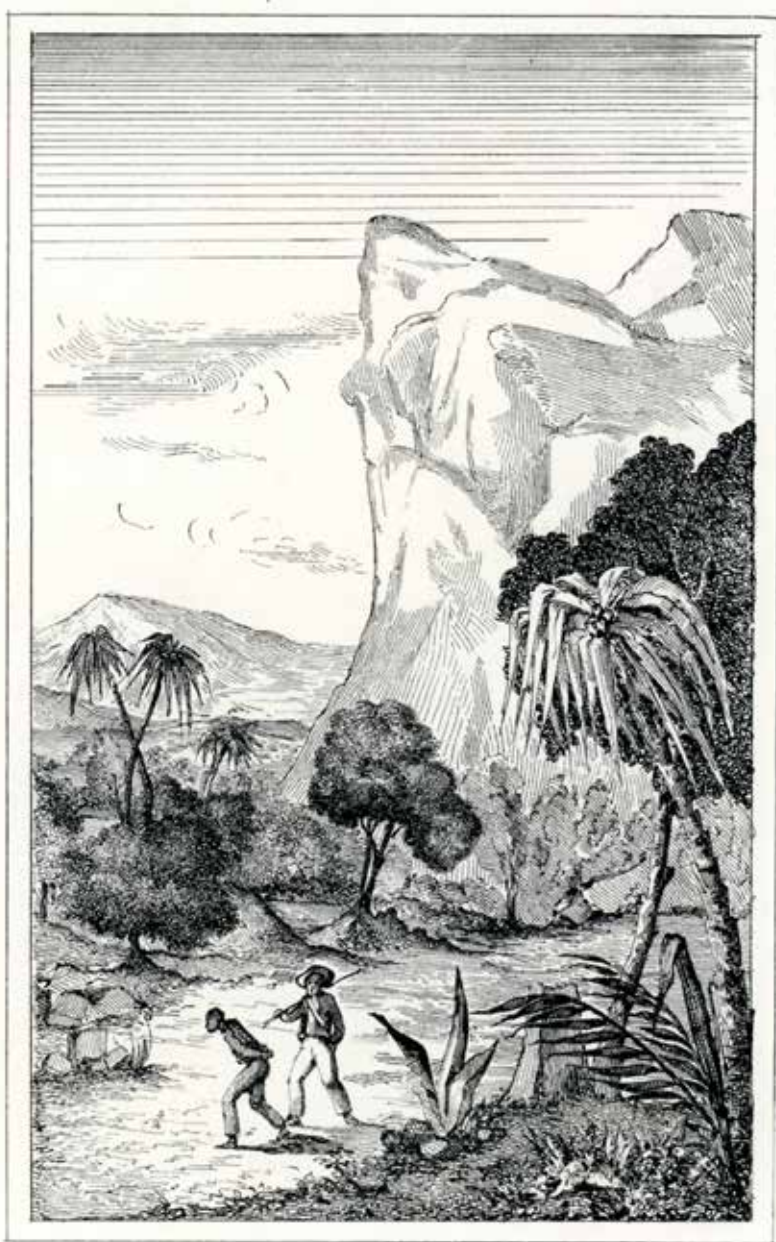
Un chasseur de marrons capture un esclave marron et le ramène chez son maître avec les mains ligotées dans le dos.

1844

IHOI / ADR

BIB2896

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Fauthery del.

F. OLLIV.

LA CAPTURE .

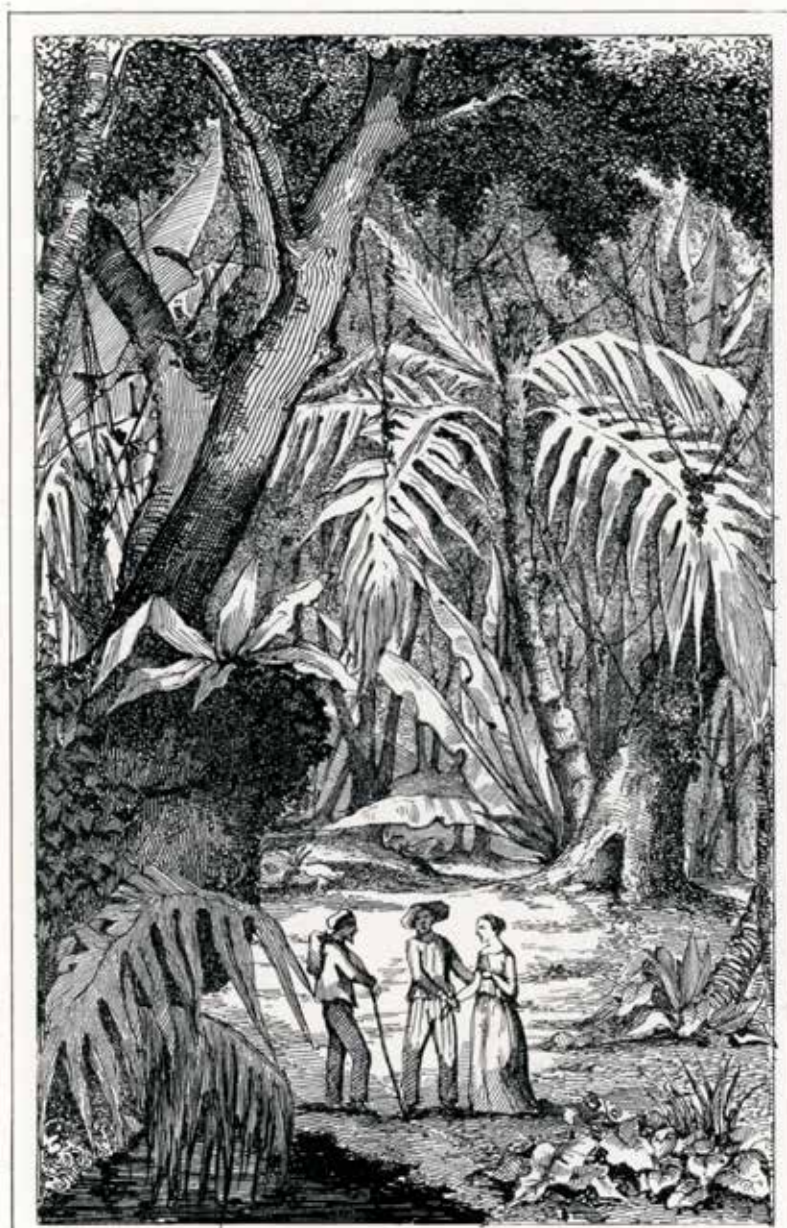
*Le vieux nègre*, Estampe, extrait de l'ouvrage *Les Marrons* de Louis Timogène Houat.  
Dans la forêt luxuriante, un couple rencontre un vieil esclave marron.

1844

IHOI / ADR

BIB2896

> [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Tony de B. del.

Félix.

LE VIEUX NÈGRE .



*La fuite*, Estampe, extrait de l'ouvrage *Les Marrons* de Louis Timogène Houat.

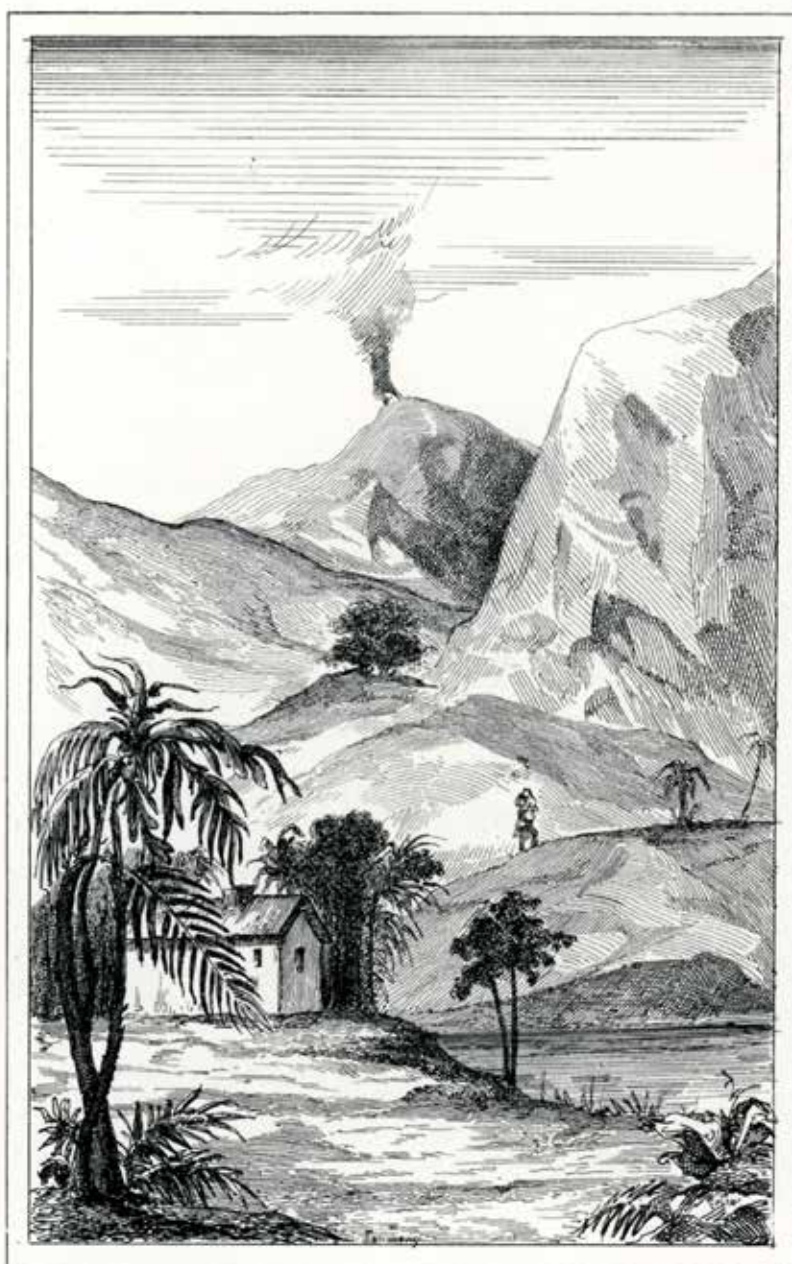
Paysage avec une maison au premier plan à gauche et les montagnes au fond. On voit le volcan avec un panache de fumée. Un homme porte une femme et le couple monte dans les montagnes.

1844

IHOI / ADR

BIB2896.7

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Touy de B del.

LA FUITE.

Félix.

*L'évasion*, Estampe, extrait de l'ouvrage *Les Marrons* de Louis Timogène Houat.

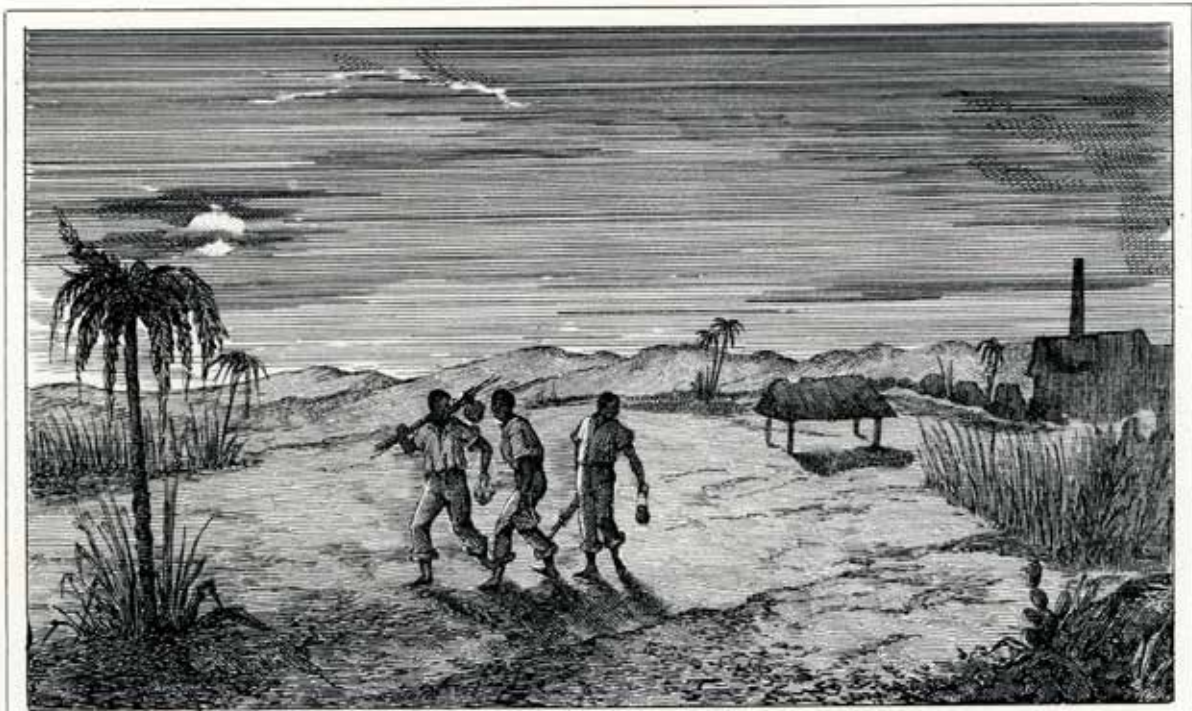
3 esclaves quittent leur cachot et leur habitation en emportant quelques objets et victuailles

1844

IHOI / ADR

BIB2896.12

> [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Tauchery del.

Felix.

L'ÉVASION .

*Le négriillon*, Estampe, extrait de l'ouvrage *Les Marrons* de Louis Timogène Houat.

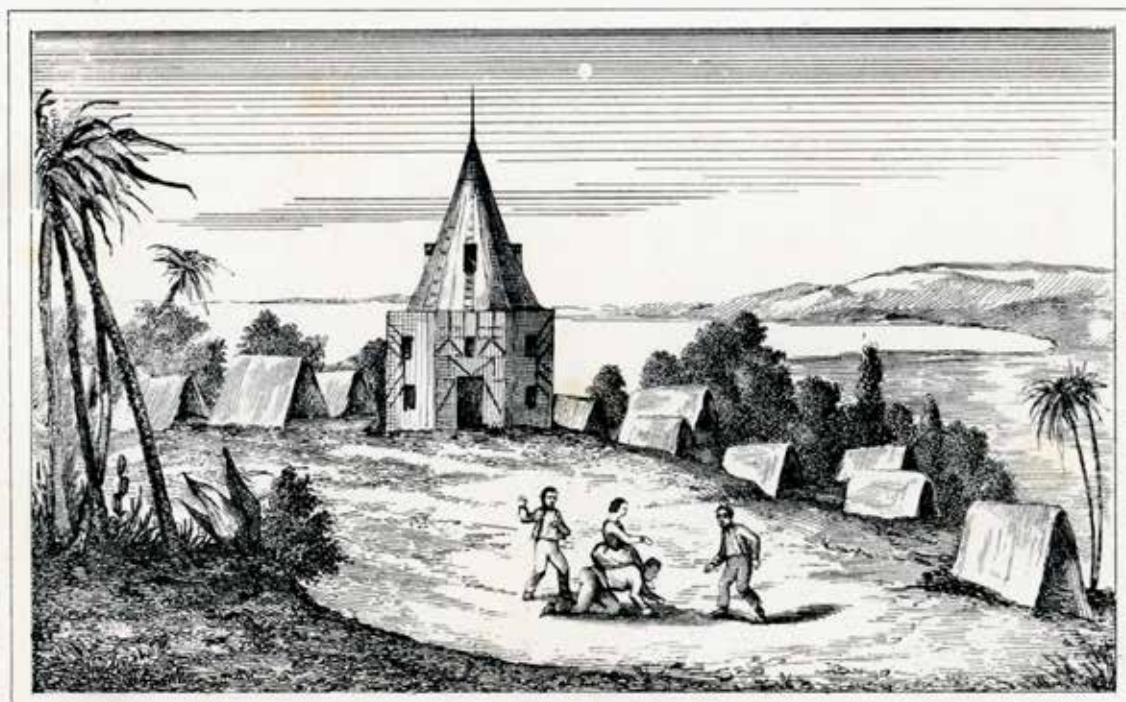
Vue d'un camp d'esclaves avec une petite chapelle et des boucans. Au premier plan des enfants jouent.

1844

IHOI / ADR

BIB2896

> [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Tauchery del.

r. s. h. x.

LE NEGRILLON.

*L'exécution*, Estampe, extrait de l'ouvrage *Les Marrons* de Louis Timogène Houat.

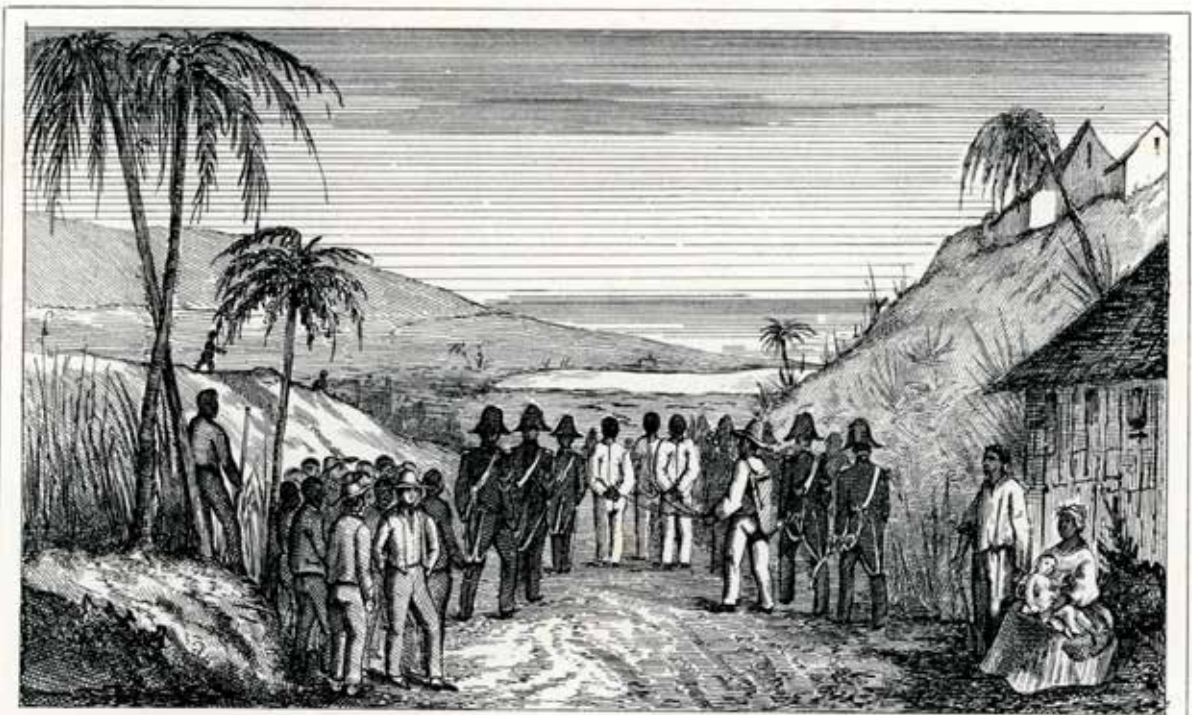
Un peloton de gendarmes encadre 3 esclaves avec les mains ligotées dans le dos. Une foule assiste à la scène de part et d'autre de la route.

1844

IHOI / ADR

BIB2896

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Tony de B. del.

L'EXÉCUTION

Félix.

*La caverne*, Estampe, extrait de l'ouvrage *Les Marrons* de Louis Timogène Houat.

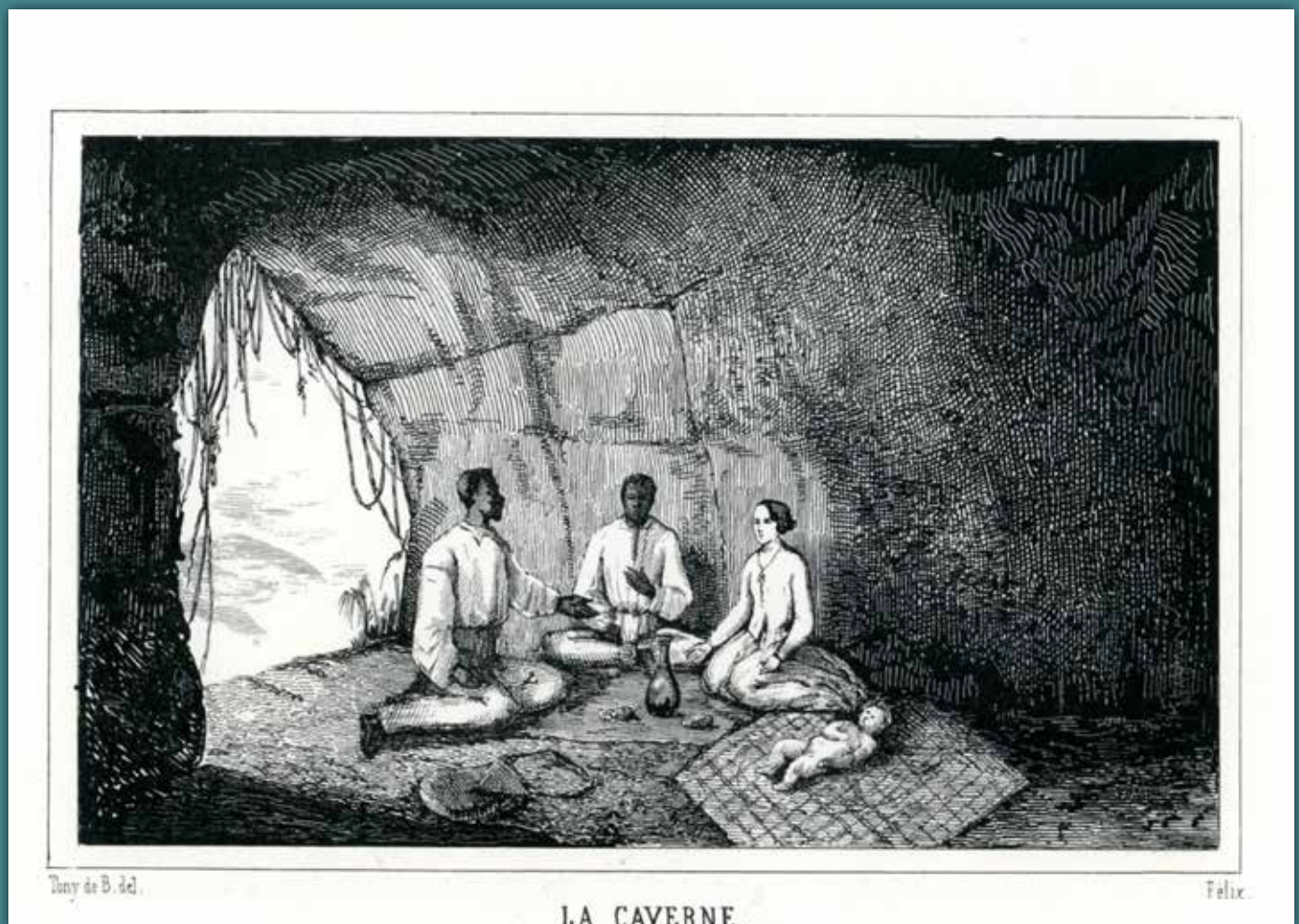
Poursuivi par les chasseurs de marrons, un esclave trouve refuge dans une caverne où il rencontre une jeune femme blanche avec un nouveau-né et un jeune Noir.

1844

IHOI / ADR

BIB2896

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



*L'Habitation*, Estampe, extrait de l'ouvrage *Les Marrons* de Louis Timogène Houat.

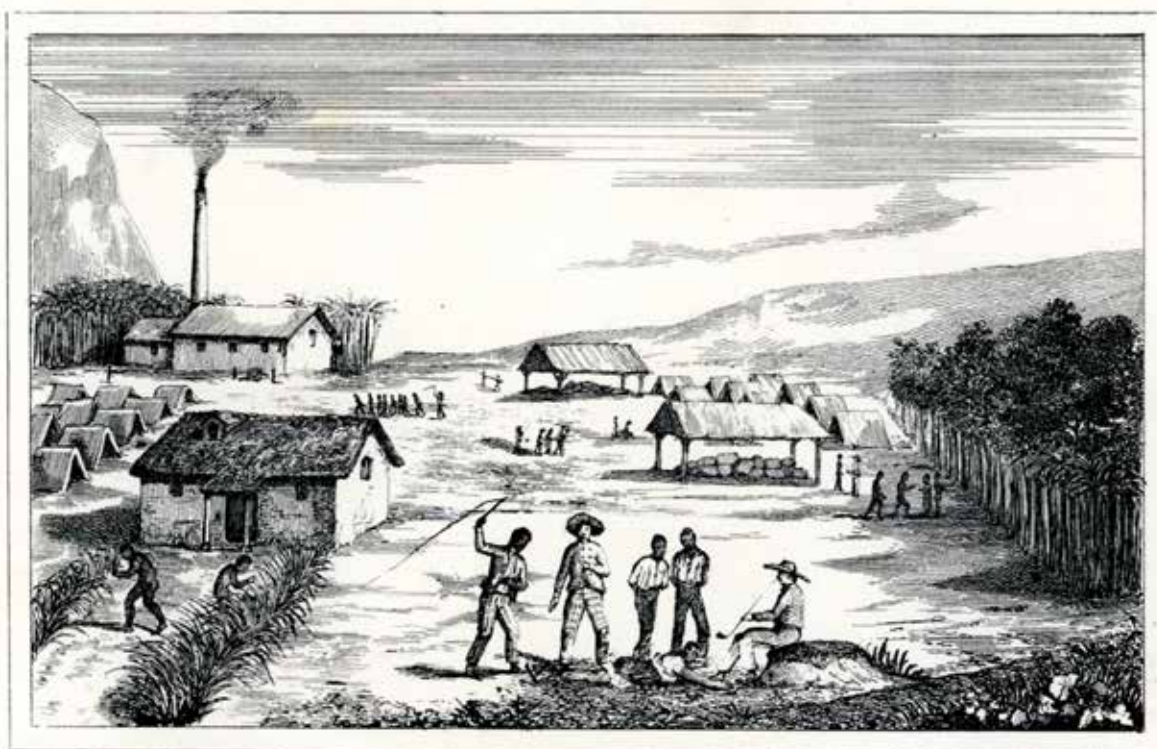
Vue d'ensemble de paillotes et boucans, une sucrerie se détache au fond à gauche avec sa cheminée fumante, des esclaves travaillent. Au premier plan, on voit 2 esclaves avec les mains attachées dans le dos et un autre allongé au sol reçoit des coups de fouet.

1844

IHOI / ADR

BIB2896

> [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



L' HABITATION .

*La condamnation*, Estampe, extrait de l'ouvrage *Les Marrons* de Louis Timogène Houat.

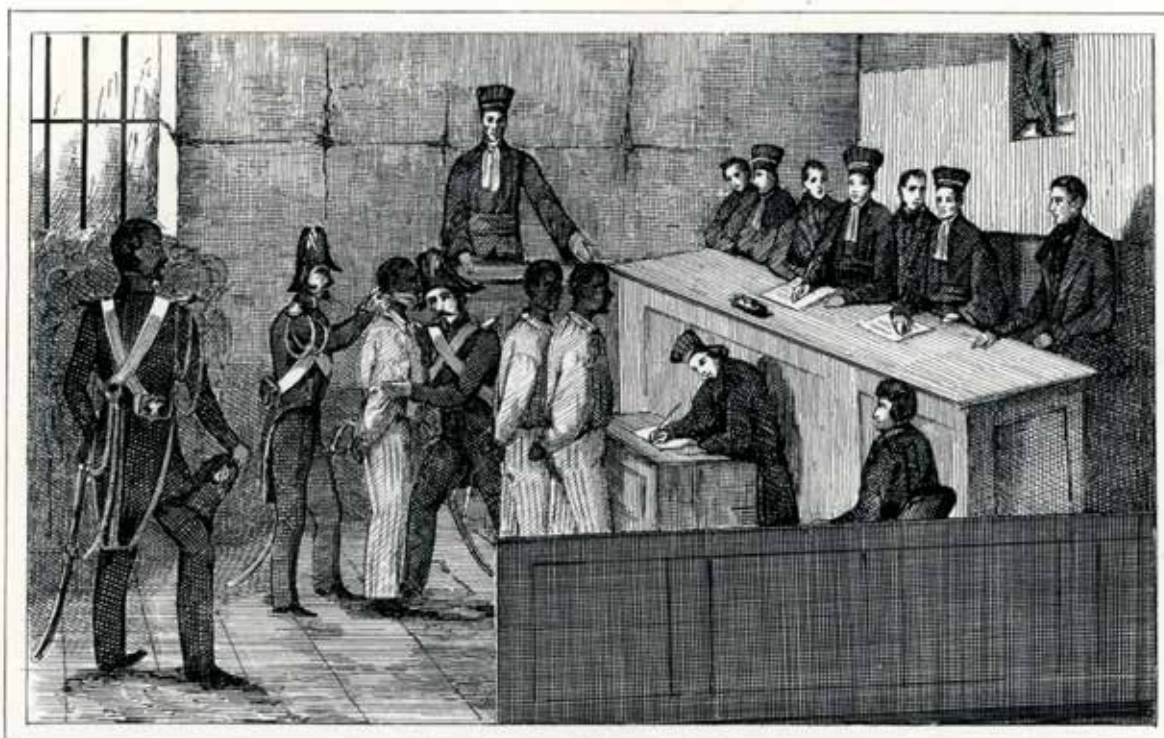
Trois esclaves comparaissent devant un tribunal. Les juges sont assis derrière une tribune. Ils portent leurs tenues de magistrats (robes et chapeaux). Trois gendarmes accompagnent les esclaves qui comparaissent avec les mains attachées derrière le dos et baillonné pour l'un d'eux.

1844

IHOI / ADR

BIB2896

> [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Tony de B. del.

LA CONDAMNATION .

Félix

Lith. Pascal, Rue de la Justice

Lithographie *Habitation de M. Nelet* de Louis Antoine Roussin, in *Promenade à Salazie* (Album).

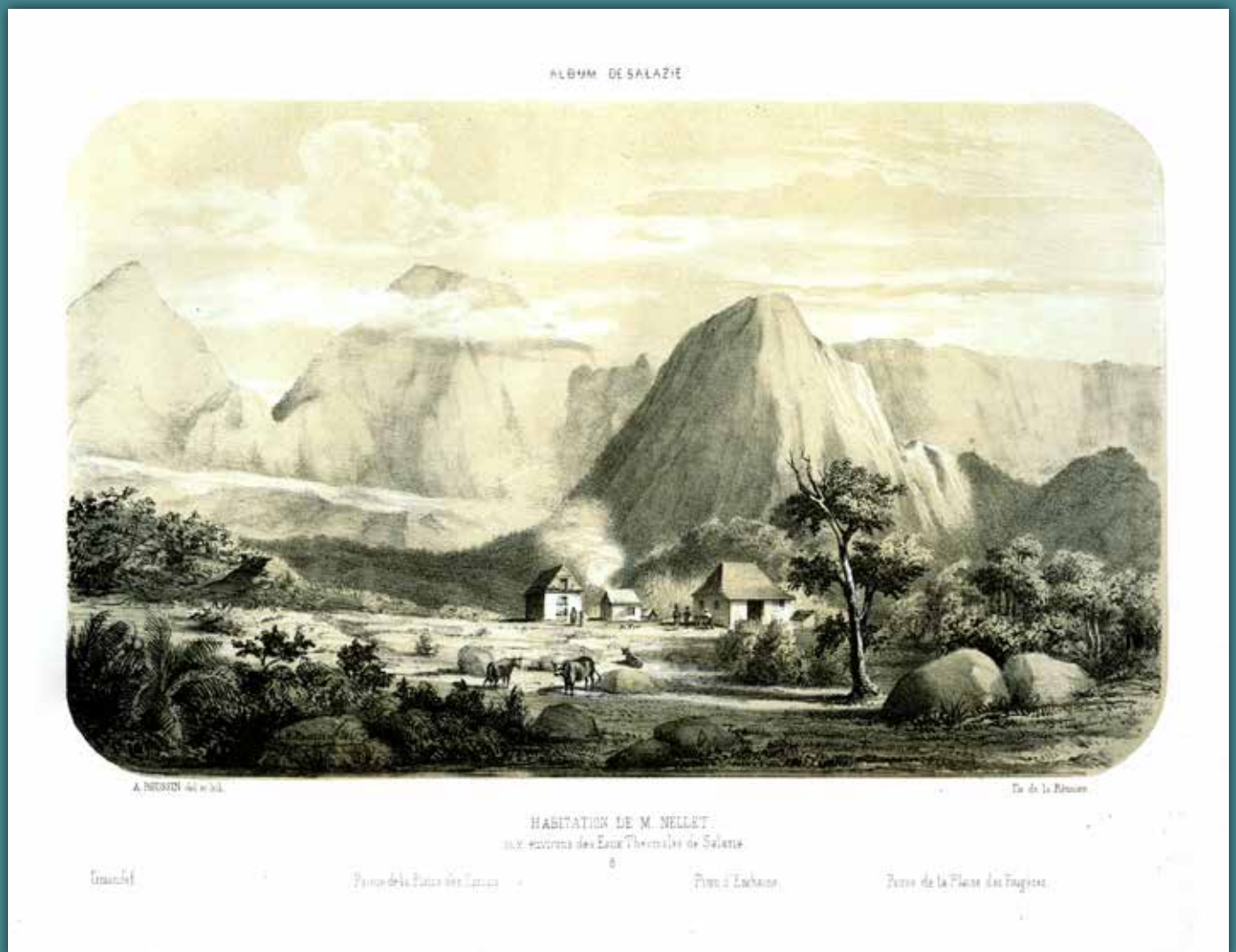
Lithographie représentant l'habitation de M. Nelet et du Piton d'Anchaing

1851

MHV

2003.2\_08

> [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)





**RESSOURCES** | **Iconographie** | Affranchissement

*Edmond Albius. Inventeur de la fécondation artificielle du vanillier*, Estampe de Louis Antoine Roussin.

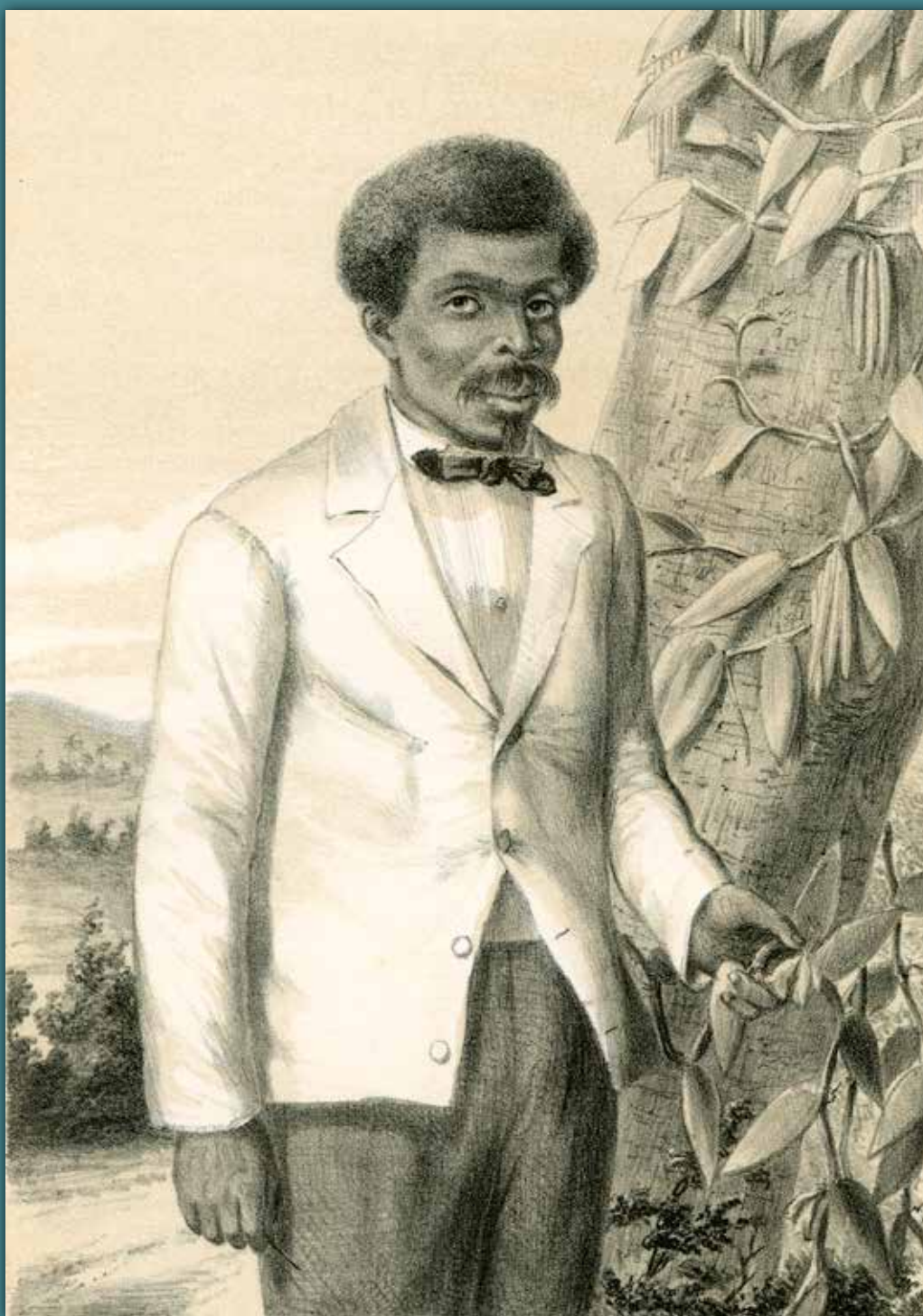
Edmond, esclave de la famille Bellier, découvre durant les années 1840 le procédé de fécondation artificielle de la fleur de vanille. Cette découverte majeure contribue au développement des plantations dans l'île et ailleurs dans le monde. Resté esclave jusqu'à l'abolition, on lui donne le nom d'Albius en 1848. Il meurt dans la plus grande misère dans un hospice à Sainte-Suzanne.

1863

MLD

1983.02.03.08

> [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



**RESSOURCES** | **Iconographie** | Vie quotidienne

*L'esclave décoré* – Roussin.

Cette gouache d'Antoine Louis Roussin appartient à une série faite par l'artiste durant les années 1850. Il s'agit d'un ancien esclave de la famille Legras, à l'origine du don de cette œuvre au musée.

Sans date

MLD

1939.00.280

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



*Le mariage des Nègres* - Louis Fréret (dessinateur) et Nicolas Colibert (graveur).

La scène se déroule dans un village digne d'un décor de théâtre. Les jeunes époux et leurs invités, vêtus d'habits proches de ceux des rois mages, sont installés sous un abri de fortune, tandis qu'au premier plan trois enfants jouent à côté des victuailles de la noce. Sur la gauche, un groupe forme une ronde joyeuse, dansant au rythme des tambourins. Plus loin, le regard découvre un village de fantaisie et les rivages d'un océan. Louis Fréret nous présente une Afrique imaginaire. Il semble que la scène se déroule dans une colonie.

1795

MHV

2003.9.2

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



*Le Mariage des Nègres.*

Pour les fils d'Afrique, adorables Juvénis!  
Honneur, splendeur, et convalescence et songes  
Vale l'homme, pourvu qu'il soit dans l'ouvrage.  
Nécessité de son être, le monde, l'air,  
Fidèle dans son cœur, non de la ruse,  
Jusqu'à dans ses os, il respire l'espoir.

Sous les yeux de l'Europe, l'homme fit les vœux  
D'un peuple arabe, pour lui son fils amant.  
Ce bon pour son lit, Dieu et son fils, l'âme,  
Le salut du monde, son être, sa conscience,  
Et les époux qu'on voit, sans le dire, sans  
Pendant le mariage, de leur exploit.

*(L'Esprit des Lois, 1748, 1749, 1750, 1751, 1752, 1753, 1754, 1755, 1756, 1757, 1758, 1759, 1760, 1761, 1762, 1763, 1764, 1765, 1766, 1767, 1768, 1769, 1770, 1771, 1772, 1773, 1774, 1775, 1776, 1777, 1778, 1779, 1780, 1781, 1782, 1783, 1784, 1785, 1786, 1787, 1788, 1789, 1790, 1791, 1792, 1793, 1794, 1795, 1796, 1797, 1798, 1799, 1800, 1801, 1802, 1803, 1804, 1805, 1806, 1807, 1808, 1809, 1810, 1811, 1812, 1813, 1814, 1815, 1816, 1817, 1818, 1819, 1820, 1821, 1822, 1823, 1824, 1825, 1826, 1827, 1828, 1829, 1830, 1831, 1832, 1833, 1834, 1835, 1836, 1837, 1838, 1839, 1840, 1841, 1842, 1843, 1844, 1845, 1846, 1847, 1848, 1849, 1850, 1851, 1852, 1853, 1854, 1855, 1856, 1857, 1858, 1859, 1860, 1861, 1862, 1863, 1864, 1865, 1866, 1867, 1868, 1869, 1870, 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879, 1880, 1881, 1882, 1883, 1884, 1885, 1886, 1887, 1888, 1889, 1890, 1891, 1892, 1893, 1894, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900, 1901, 1902, 1903, 1904, 1905, 1906, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, 1920, 1921, 1922, 1923, 1924, 1925, 1926, 1927, 1928, 1929, 1930, 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, 1936, 1937, 1938, 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1945, 1946, 1947, 1948, 1949, 1950, 1951, 1952, 1953, 1954, 1955, 1956, 1957, 1958, 1959, 1960, 1961, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966, 1967, 1968, 1969, 1970, 1971, 1972, 1973, 1974, 1975, 1976, 1977, 1978, 1979, 1980, 1981, 1982, 1983, 1984, 1985, 1986, 1987, 1988, 1989, 1990, 1991, 1992, 1993, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 2384, 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2412, 2413, 2414, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538, 2539, 2540, 2541, 2542, 2543, 2544, 2545, 2546, 2547, 2548, 2549, 2550, 2551, 2552, 2553, 2554, 2555, 2556, 2557, 2558, 2559, 2560, 2561, 2562, 2563, 2564, 2565, 2566, 2567, 2568, 2569, 2570, 2571, 2572, 2573, 2574, 2575, 2576, 2577, 2578, 2579, 2580, 2581, 2582, 2583, 2584, 2585, 2586, 2587, 2588, 2589, 2590, 2591, 2592, 2593, 2594, 2595, 2596, 2597, 2598, 2599, 2600, 2601, 2602, 2603, 2604, 2605, 2606, 2607, 2608, 2609, 2610, 2611, 2612, 2613, 2614, 2615, 2616, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621, 2622, 2623, 2624, 2625, 2626, 2627, 2628, 2629, 2630, 2631, 2632, 2633, 2634, 2635, 2636, 2637, 2638, 2639, 2640, 2641, 2642, 2643, 2644, 2645, 2646, 2647, 2648, 2649, 2650, 2651, 2652, 2653, 2654, 2655, 2656, 2657, 2658, 2659, 2660, 2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666, 2667, 2668, 2669, 2670, 2671, 2672, 2673, 2674, 2675, 2676, 2677, 2678, 2679, 2680, 2681, 2682, 2683, 2684, 2685, 2686, 2687, 2688, 2689, 2690, 2691, 2692, 2693, 2694, 2695, 2696, 2697, 2698, 2699, 2700, 2701, 2702, 2703, 2704, 2705, 2706, 2707, 2708, 2709, 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715, 2716, 2717, 2718, 2719, 2720, 2721, 2722, 2723, 2724, 2725, 2726, 2727, 2728, 2729, 2730, 2731, 2732, 2733, 2734, 2735, 2736, 2737, 2738, 2739, 2740, 2741, 2742, 2743, 2744, 2745, 2746, 2747, 2748, 2749, 2750, 2751, 2752, 2753, 2754, 2755, 2756, 2757, 2758, 2759, 2760, 2761, 2762, 2763, 2764, 2765, 2766, 2767, 2768, 2769, 2770, 2771, 2772, 2773, 2774, 2775, 2776, 2777, 2778, 2779, 2780, 2781, 2782, 2783, 2784, 2785, 2786, 2787, 2788, 2789, 2790, 2791, 2792, 2793, 2794, 2795, 2796, 2797, 2798, 2799, 2800, 2801, 2802, 2803, 2804, 2805, 2806, 2807, 2808, 2809, 2810, 2811, 2812, 2813, 2814, 2815, 2816, 2817, 2818, 2819, 2820, 2821, 2822, 2823, 2824, 2825, 2826, 2827, 2828, 2829, 2830, 2831, 2832, 2833, 2834, 2835, 2836, 2837, 2838, 2839, 2840, 2841, 2842, 2843, 2844, 2845, 2846, 2847, 2848, 2849, 2850, 2851, 2852, 2853, 2854, 2855, 2856, 2857, 2858, 2859, 2860, 2861, 2862, 2863, 2864, 2865, 2866, 2867, 2868, 2869, 2870, 2871, 2872, 2873, 2874, 2875, 2876, 2877, 2878, 2879, 2880, 2881, 2882, 2883, 2884, 2885, 2886, 2887, 2888, 2889, 2890, 2891, 2892, 2893, 2894, 2895, 2896, 2897, 2898, 2899, 2900, 2901, 2902, 2903, 2904, 2905, 2906, 2907, 2908, 2909, 2910, 2911, 2912, 2913, 2914, 2915, 2916, 2917, 2918, 2919, 2920, 2921, 2922, 2923, 2924, 2925, 2926, 2927, 2928, 2929, 2930, 2931, 2932, 2933, 2934, 2935, 2936, 2937, 2938, 2939, 2940, 2941, 2942, 2943, 2944, 2945, 2946, 2947, 2948, 2949, 2950, 2951, 2952, 2953, 2954, 2955, 2956, 2957, 2958, 2959, 2960, 2961, 2962, 2963, 2964, 2965, 2966, 2967, 2968, 2969, 2970, 2971, 2972, 2973, 2974, 2975, 2976, 2977, 2978, 2979, 2980, 2981, 2982, 2983, 2984, 2985, 2986, 2987, 2988, 2989, 2990, 2991, 2992, 2993, 2994, 2995, 2996, 2997, 2998, 2999, 3000, 3001, 3002, 3003, 3004, 3005, 3006, 3007, 3008, 3009, 3010, 3011, 3012, 3013, 3014, 3015, 3016, 3017, 3018, 3019, 3020, 3021, 3022, 3023, 3024, 3025, 3026, 3027, 3028, 3029, 3030, 3031, 3032, 3033, 3034, 3035, 3036, 3037, 3038, 3039, 3040, 3041, 3042, 3043, 3044, 3045, 3046, 3047, 3048, 3049, 3050, 3051, 3052, 3053, 3054, 3055, 3056, 3057, 3058, 3059, 3060, 3061, 3062, 3063, 3064, 3065, 3066, 3067, 3068, 3069, 3070, 3071, 3072, 3073, 3074, 3075, 3076, 3077, 3078, 3079, 3080, 3081, 3082, 3083, 3084, 3085, 3086, 3087, 3088, 3089, 3090, 3091, 3092, 3093, 3094, 3095, 3096, 3097, 3098, 3099, 3100, 3101, 3102, 3103, 3104, 3105, 3106, 3107, 3108, 3109, 3110, 3111, 3112, 3113, 3114, 3115, 3116, 3117, 3118, 3119, 3120, 3121, 3122, 3123, 3124, 3125, 3126, 3127, 3128, 3129, 3130, 3131, 3132, 3133, 3134, 3135, 3136, 3137, 3138, 3139, 3140, 3141, 3142, 3143, 3144, 3145, 3146, 3147, 3148, 3149, 3150, 3151, 3152, 3153, 3154, 3155, 3156, 3157, 3158, 3159, 3160, 3161, 3162, 3163, 3164, 3165, 3166, 3167, 3168, 3169, 3170, 3171, 3172, 3173, 3174, 3175, 3176, 3177, 3178, 3179, 3180, 3181, 3182, 3183, 3184, 3185, 3186, 3187, 3188, 3189, 3190, 3191, 3192, 3193, 3194, 3195, 3196, 3197, 3198, 3199, 3200, 3201, 3202, 3203, 3204, 3205, 3206, 3207, 3208, 3209, 3210, 3211, 3212, 3213, 3214, 3215, 3216, 3217, 3218, 3219, 3220, 3221, 3222, 3223, 3224, 3225, 3226, 3227, 3228, 3229, 3230, 3231, 3232, 3233, 3234, 3235, 3236, 3237, 3238, 3239, 3240, 3241, 3242, 3243, 3244, 3245, 3246, 3247, 3248, 3249, 3250, 3251, 3252, 3253, 3254, 3255, 3256, 3257, 3258, 3259, 3260, 3261, 3262, 3263, 3264, 3265, 3266, 3267, 3268, 3269, 3270, 3271, 3272, 3273, 3274, 3275, 3276, 3277, 3278, 3279, 3280, 3281, 3282, 3283, 3284, 3285, 3286, 3287, 3288, 3289, 3290, 3291, 3292, 3293, 3294, 3295, 3296, 3297, 3298, 3299, 3300, 3301, 3302, 3303, 3304, 3305, 3306, 3307, 3308, 3309, 3310, 3311, 3312, 3313, 3314, 3315, 3316, 3317, 3318, 3319, 3320, 3321, 3322, 3323, 3324, 3325, 3326, 3327, 3328, 3329, 3330, 3331, 3332, 3333, 3334, 3335, 3336, 3337, 3338, 3339, 3340, 3341, 3342, 3343, 3344, 3345, 3346, 3347, 3348, 3349, 3350, 3351, 3352, 3353, 3354, 3355, 3356, 3357, 3358, 3359, 3360, 3361, 3362, 3363, 3364, 3365, 3366, 3367, 3368, 3369, 3370, 3371, 3372, 3373, 3374, 3375, 3376, 3377, 3378, 3379, 3380, 3381, 3382, 3383, 3384, 3385, 3386, 3387, 3388, 3389, 3390, 3391, 3392, 3393, 3394, 3395, 3396, 3397, 3398, 3399, 3400, 3401, 3402, 3403, 3404, 3405, 3406, 3407, 3408, 3409, 3410, 3411, 3412, 3413, 3414, 3415, 3416, 3417, 3418, 3419, 3420, 3421, 3422, 3423, 3424, 3425, 3426, 3427, 3428, 3429, 3430, 3431, 3432, 3433, 3434, 3435, 3436, 3437, 3438, 3439, 3440, 3441, 3442, 3443, 3444, 3445, 3446, 3447, 3448, 3449, 3450, 3451, 3452, 3453, 3454, 3455, 3456, 3457, 3458, 3459, 3460, 3461, 3462, 3463, 3464, 3465, 3466, 3467, 3468, 3469, 3470, 3471, 3472, 3473, 3474, 3475, 3476, 3477, 3478, 3479, 3480, 3481, 3482, 3483, 3484, 3485, 3486, 3487, 3488, 3489, 3490, 3491, 3492, 3493, 3494, 3495, 3496, 3497, 3498, 3499, 3500, 3501, 3502, 3503, 3504, 3505, 3506, 3507, 3508, 3509, 3510, 3511, 3512, 3513, 3514, 3515, 3516, 3517, 3518, 3519, 3520, 3521, 3522, 3523, 3524, 3525, 3526, 3527, 3528, 3529, 3530, 3531, 3532, 3533, 3534, 3535, 3536, 3537, 3538, 3539, 3540, 3541, 3542, 3543, 3544, 3545, 3546, 3547, 3548, 3549, 3550, 3551, 3552, 3553, 3554, 3555, 3556, 3557, 3558, 3559, 3560, 3561, 3562, 3563, 3564, 3565, 3566, 3567, 3568, 3569, 3570, 3571, 3572, 3573, 3574, 3575, 3576, 3577, 3578, 3579, 3580, 3581, 3582, 3583, 3584, 3585, 3586, 3587, 3588, 3589, 3590, 3591, 3592, 3593, 3594, 3595, 3596, 3597, 3598, 3599, 3600, 3601, 3602, 3603, 3604, 3605, 3606, 3607, 3608, 3609, 3610, 3611, 3612, 3613, 3614, 3615, 3616, 3617, 3618, 3619, 3620, 3621, 3622, 3623, 3624, 3625, 3626, 3627, 3628, 3629, 3630, 3631, 3632, 3633, 3634, 3635, 3636, 3637, 3638, 3639, 3640, 3641, 3642, 3643, 3644, 3645, 3646, 3647, 3648, 3649, 3650, 3651, 3652, 3653, 3654, 3655, 3656, 3657, 3658, 3659, 3660, 366*

*Ile Bourbon. Palanquin* - Danvin (dessinateur) et L. Berlie (graveur).

Cette gravure s'inspire d'un dessin de Jacques Etienne Victor Arago, réalisé à l'île de France vers 1818 et extrait de l'atlas accompagnant le récit de l'expédition de l'Uranie. Il existe également une autre copie intitulé *le Manchy*, gravée par Choubard en 1824.

Sur les trois illustrations, on retrouve le même thème : quatre esclaves en train de transporter une personne en manchy et à droite, un barbier en train d'étaler du savon sur les joues de son client.

19e siècle

MHV

1997.1.1

► [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



*Nouveau débarcadère de St-Denis. (Ile de Bourbon) - B. Lauvergne (dessinateur) et A. Formster (graveur).*

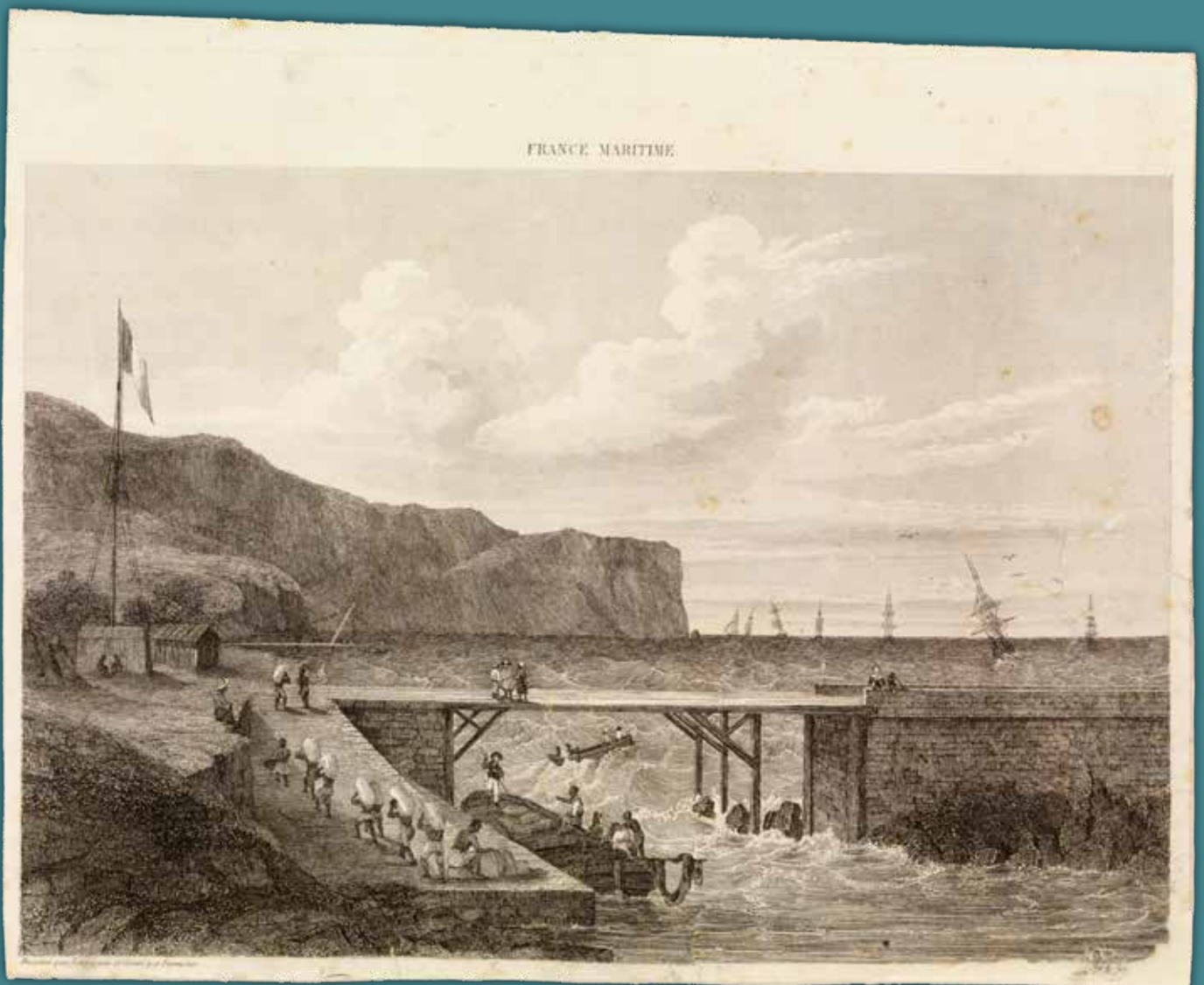
Vue du débarcadère de Saint-Denis. Des esclaves portent sur le dos des sacs de marchandises. Ces derniers sont déchargés dans une embarcation amarrée sur le quai.

1ère moitié 19e siècle

MHV

1989.525

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



*Rivière des Roches au-dessus du paysage* - Bory de Saint-Vincent.

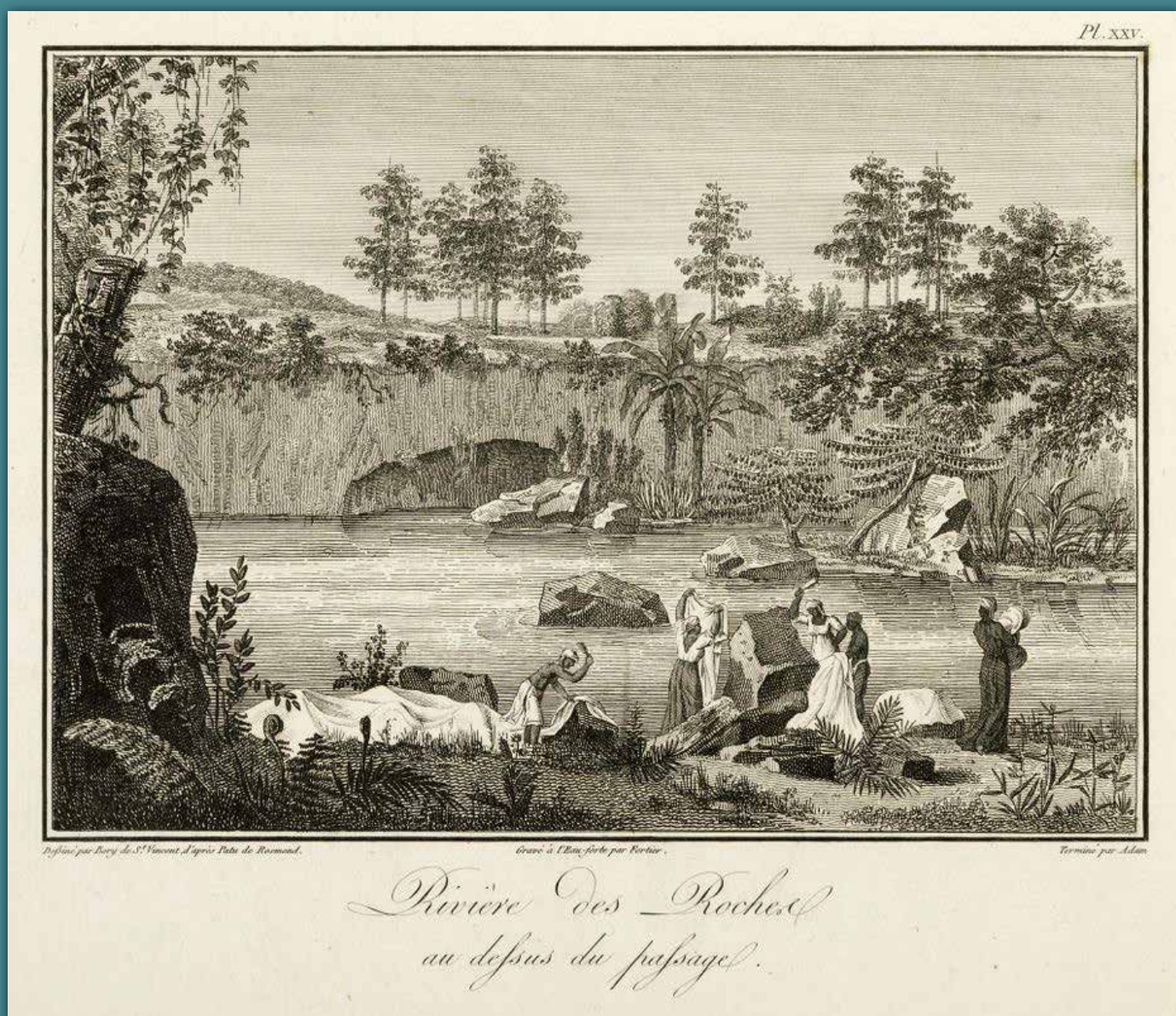
In *Voyage dans les quatre principales îles des mers d'Afrique*. Bory de Saint-Vincent relate sa visite chez le peintre de paysage Jean-Joseph Patu de Rosemond. Il avoue avoir copié certaines oeuvres de cet artiste afin d'illustrer son ouvrage. Patu de Rosemond lui sert de guide pour se rendre à la Rivière des Roches. Planche XXV : Rivière des Roches au-dessus du paysage (Esclaves lavant le linge à la rivière).

1804

MHV

1989.540\_27

> [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)





*Vue de la côte et du débarcadère de Langevin - Bory de Saint-Vincent.*

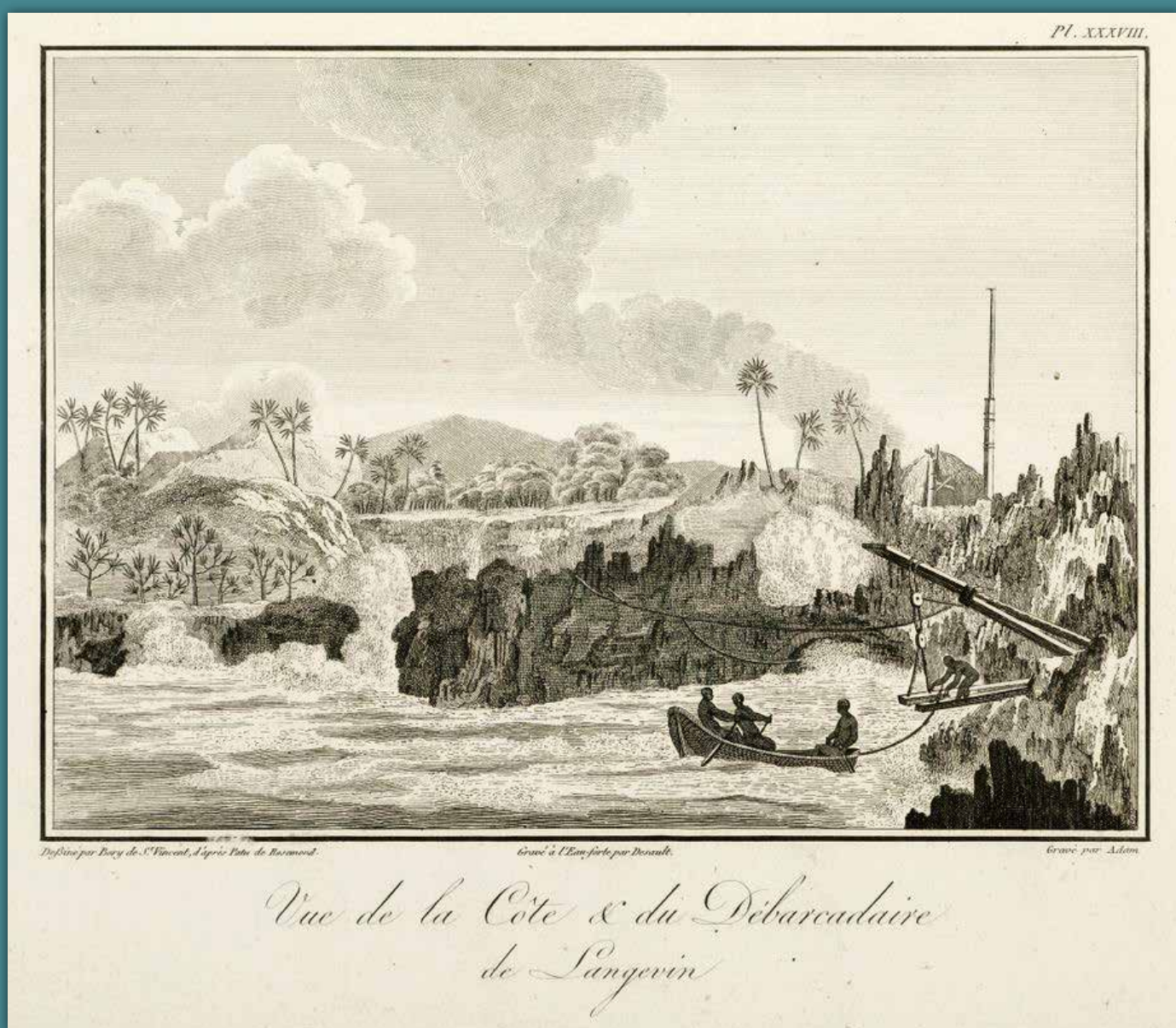
In *Voyage dans les quatre principales îles des mers d'Afrique*. Cette planche n°XXXVIII représente une vue de la côte Est avec le débarcadère de Langevin et en arrière plan le volcan : «on a profité d'un écartement spacieux pratiqué par la nature entre des roches volcaniques, pour former un petit débarcadère, à l'aide duquel on lance les pirogues à la mer ; on les en retire par le moyen de deux pièces mobiles, amarrées par un palan sur une troisième pièce plus forte que l'on peut baisser ou hisser à volonté on distingue du débarcadère, la galerie couverte dont les laves hérissées d'aspérités forment les parois et par laquelle l'eau entre en mugissant». (Bory de Saint-Vincent)

1804

MHV

1989.540\_40

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



*Paysage de la rivière des Remparts - Bory de Saint-Vincent.*

In *Voyage dans les quatre principales îles des mers d'Afrique*. Cette planche n° XXXIX représente une vue de la rivière des remparts, rivière coulant sur le flanc Est de la Fournaise en utilisant partiellement la cicatrice de la première caldéra. Le chemin longeant la rivière est peu praticable et les voyages se faisaient à pied ou, pour certains privilégiés, à l'aide d'un manchy. C'est ce que représente ici Bory de Saint Vincent, inspiré par les dessins de Patu de Rosemond (voir n°26 J 9 aux archives départementales). En effet, on peut voir ici un manchy, litière portée par quatre esclaves, transportant deux femmes.

1804

MHV

1989.540\_41

> [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Site des environs de la rivière d'Abord - Bory de Saint-Vincent.

In *Voyage dans les quatre principales îles des mers d'Afrique*. Cette planche n° XL représente une des rares images dont le sujet central est l'esclavage, à travers la représentation d'une scène familiale campée dans un environnement végétal. Le linge sur les épaules de l'homme qui tient dans ses bras un enfant, évoque certaines tenues traditionnelles de Madagascar, en particulier le fameux lamba, grande toile de coton tissé tenant lieu à la fois de couverture et de vêtement. Les conditions de vie sont également montrées à travers l'habitation constituée d'une paillote en bois et de matériaux végétaux et d'une autre petite construction de même type, située à proximité, faisant sans doute office de cuisine.

1804

MHV

1989.540\_42

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Site des bords de l'étang de St-Paul, près du Bernica - Bory de Saint-Vincent.

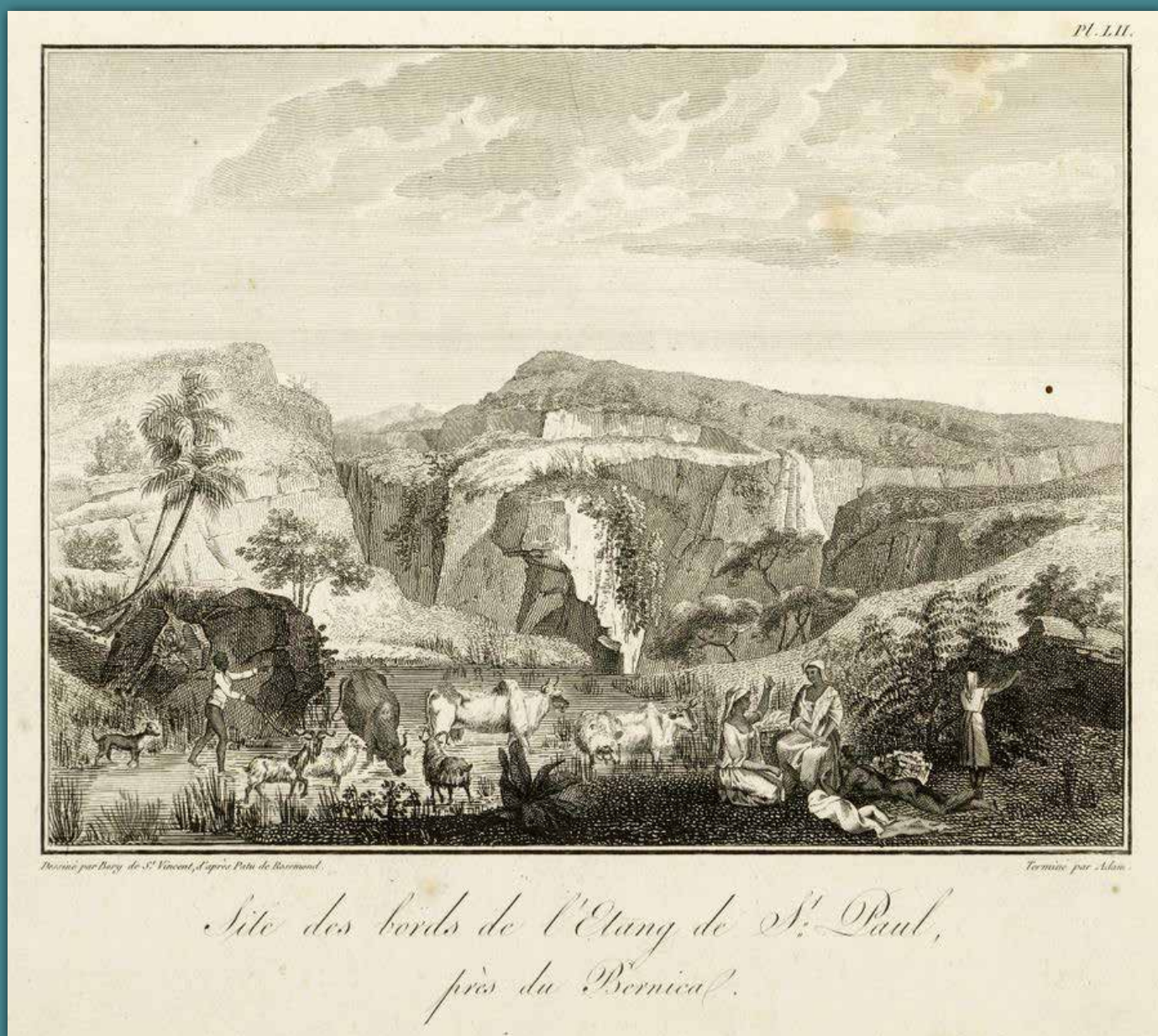
In *Voyage dans les quatre principales îles des mers d'Afrique*. Sur cette planche, Bory de Saint-Vincent (d'après Patu de Rosemond) a dessiné les bords de l'étang de Saint-Paul. On peut voir à droite un homme conduisant ses animaux (zébus, moutons, cabris) dans l'étang tandis que des femmes, à gauche, se délassent ou font de la couture. Cette scène nous présente un cadre et une vie idyllique, fort éloignée de la réalité. En effet, Bory de Saint-Vincent se plaît à intégrer dans ses paysages des esclaves qui semblent recevoir très peu de contraintes de la part de leurs maîtres.

1804

MHV

1989.540\_54

> [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



*Esclaves au travail* - Dessin de Jean-Joseph Patu de Rosemont.

Trois scènes montrant des esclaves au travail portant un coffre, portant un chaudron, tirant un chariot avec des planches de bois.

1800-1810

IHOI / ADR

26 J 13

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



*Esclaves porteurs et muletiers* - Dessin de Jean-Joseph Patu de Rosemont.

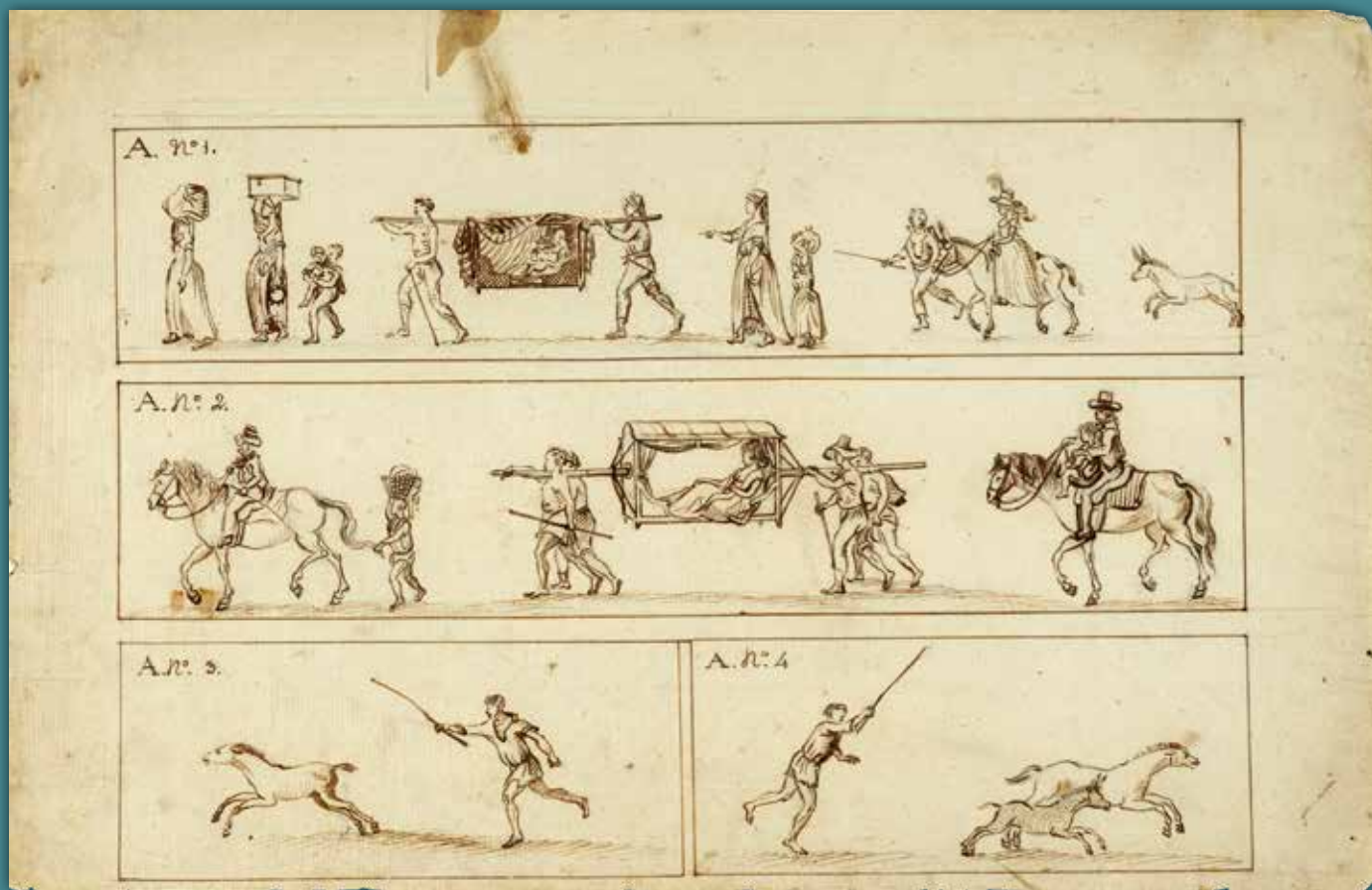
Trois scènes montrant des esclaves au travail portant des paniers, portant des baluchons, portant des chaises à porteurs, dressant des chevaux.

1800-1810

IHOI / ADR

26 J 14

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



*Moment de repos dans la propriété : Nénène assise sur l'herbe avec trois enfants et deux chiens - Dessin de Jean-Joseph Patu de Rosemont.*

Une nénéne assise dans la nature avec trois enfants et deux chiens.

1810

IHOI / ADR

26 J 16

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



*Case à nègres* ; Parny, Bertin - Bullura et Couché (dessinateurs), Charmand et Méville (graveurs).

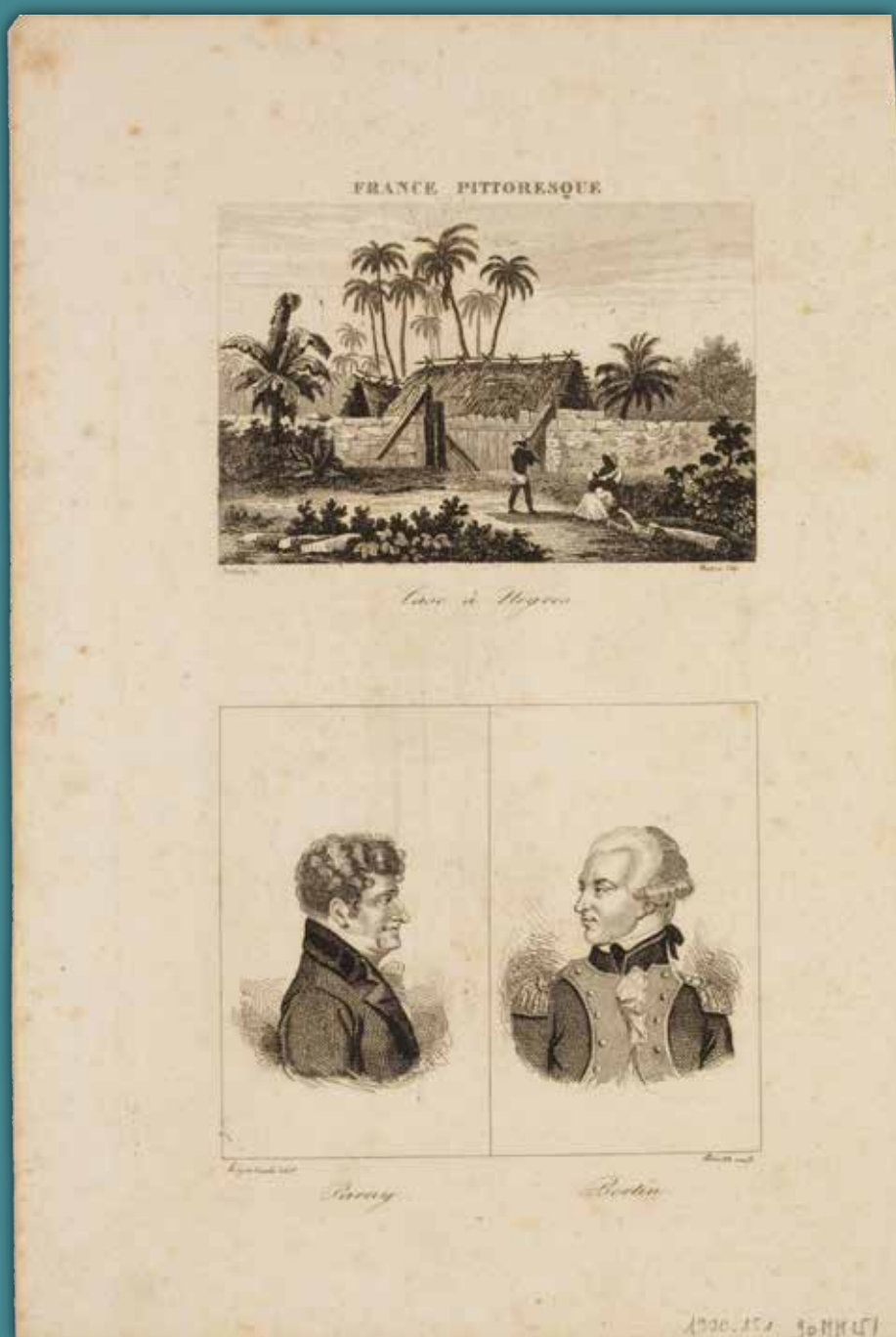
Deux illustrations extraites de *France Pittoresque*, un ouvrage d'Abel Hugo (1798-1855), édité en 1835 et orné de 471 gravures sur acier en trois volumes. La première illustration représente une scène familiale campée dans un environnement végétal : une paillote dont le toit est formé par des palmes ligaturées, une petite construction qui fait office de cuisine, un homme pieds-nus portant une hache qui vient à la rencontre d'une femme, assise sur un tronc d'arbre au sol, allaitant son enfant. La deuxième illustration représente les portraits de Parny et Bertin.

Entre 1825 et 1830

MHV

1990.151

> [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)





## RESSOURCES | Iconographie | Vie quotidienne

*Manger de cheval ; Porteur d'eau ; Domestique indien ; Commandeur [9 personnages masculins et féminins]*-  
Aquarelles de Jean Baptiste Louis Dumas.

Jean-Baptiste Louis Dumas saisit sur le vif les personnages de la vie quotidienne de Bourbon qui ont parfois laissé peu de traces

1827-1830

IHOI / ADR

98 FI 2

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Porteur d'eau indien ; Noir tailleur de pierre ; Noirs de chaîne ; Gérant ; Malabars ; une bretelle [10 personnages dont 2 féminins et sans légende]- Aquarelles de Jean Baptiste Louis Dumas.

Jean-Baptiste Louis Dumas saisit sur le vif les personnages de la vie quotidienne de Bourbon qui ont parfois laissé peu de traces

1827-1830

IHOI / ADR

98 FI 4

> [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



*Malabare ; Noir de pioche ; Porteur d'eau ; Négresse Bonne d'enfants ; joueur de bobre ; tonneau d'eau* [14 personnages]- Aquarelles de Jean Baptiste Louis Dumas.

Jean-Baptiste Louis Dumas saisit sur le vif les personnages de la vie quotidienne de Bourbon qui ont parfois laissé peu de traces

1827-1830

IHOI / ADR

98 FI 5

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



## RESSOURCES | Iconographie | Vie quotidienne

*Négresse Créole, Cafrine, Marchande de Letchis, Mulatresse, Marchande ambulante, Personnages masculins, féminins, certains de face et de dos-* Aquarelles de Jean Baptiste Louis Dumas.

Jean-Baptiste Louis Dumas saisit sur le vif les personnages de la vie quotidienne de Bourbon qui ont parfois laissé peu de traces

1827-1830

IHOI / ADR

98 FI 7

> [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



## RESSOURCES | Iconographie | Vie quotidienne

*Le Four d'une Sucrierie, Palanquin, Divers personnages*- Aquarelles de Jean Baptiste Louis Dumas.

Jean-Baptiste Louis Dumas saisit sur le vif les personnages de la vie quotidienne de Bourbon qui ont parfois laissé peu de traces

1827 - 1830

IHOI / ADR

98 FI 14

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



## RESSOURCES | Iconographie | Vie quotidienne

*Adèle, Joséphine, Mulâtresse, Cacatoès effrayé, Adèle* Autres personnages sans légende- Aquarelles de Jean Baptiste Louis Dumas.

Jean-Baptiste Louis Dumas saisit sur le vif les personnages de la vie quotidienne de Bourbon qui ont parfois laissé peu de traces

1827-1830

IHOI / ADR

98 FI 16

> [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



*Négrillon ; Marchand de Fagots ; Marchande de Colle-aux-dents, Autres personnages sans légende-*  
Aquarelles de Jean Baptiste Louis Dumas.

Jean-Baptiste Louis Dumas saisit sur le vif les personnages de la vie quotidienne de Bourbon qui ont parfois laissé peu de traces

1827-1830

IHOI / ADR

98 FI 17

> [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Créole ; une bretelle ; Pion du Gouverneur ; Balayeurs indiens ; Noirs de chaîne- Aquarelles de Jean Baptiste Louis Dumas.

Jean-Baptiste Louis Dumas saisit sur le vif les personnages de la vie quotidienne de Bourbon qui ont parfois laissé peu de traces

1827-1830

IHOI / ADR

98 FI 19

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)





*Petit Noir ; Nanine*- Aquarelles de Jean-Baptiste Dumas.

Jean-Baptiste Louis Dumas saisit sur le vif les personnages de la vie quotidienne de Bourbon qui ont parfois laissé peu de traces

1827-1830

IHOI / ADR

98 FI 20

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



*Vue intérieure de l'île, prise dans les environs du jardin des plantes de la ville de St-Denis (Ile Bourbon)*  
- A. Bichebois, fig. par Adam, d'après E. B. de la Touanne, lithographie de Langlumé.

Cette planche est tirée de l'Album pittoresque de la frégate la Thétis et de la corvette de l'Espérance. Dans la première partie du XIX<sup>e</sup>, E. B. de La Touanne accompagne le capitaine de vaisseau Hyacinthe de Bougainville à bord de la Thétis pour un périple autour du monde. L'équipage effectue un court séjour à Bourbon en 1824. Publié en 1827, le récit de cette expédition est illustré d'un atlas de lithographies réalisées en partie par Langlumé, d'après les dessins du vicomte de La Touanne, dont est tirée cette planche.

La description de cette lithographie par Hyacinthe de Bougainville nous restitue un cadre de vie de la société coloniale baignant dans un climat idyllique : « Ce site embrasse une étendue assez considérable des environs de la ville de Saint-Denis, [...]. [...] ; plus loin on aperçoit des habitations et leurs jardins avec des cocotiers, des bananiers, des manguiers et d'autres arbres à fruits de ces climats. Un habitant au milieu de ses nègres, quelques animaux domestiques donnent encore à ce tableau le ton de localité qui lui est propre. »

1827

MHV

1989.535

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



*Fontaine du bazar (St-Paul) - Joseph Barrère.*

Le père Barrère est nommé prêtre à Saint-Paul le 7 mars 1841.

Durant son séjour à Bourbon, il a consigné ses impressions dans un carnet agrémenté de charmantes illustrations rehaussées à la gouache et à l'aquarelle, oeuvres de petit format. De ce cahier, il nous reste qu'un ensemble incomplet de douze folios dont huit représentant des vues diverses de la ville de Saint-Paul, scènes de genre et paysages, véritables miniatures empruntées de fraîcheur et de naïveté et faisant découvrir un aspect de cette ville mal connu et à jamais disparu.

1843

MHV

1992.70.5

> [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)





*Rivière de St Denis (Ile Bourbon)* - H. Sigismond (dessinateur) et F.-E. Edmond (graveur).

Cette gravure est extraite de l'atlas historique *Voyage autour du monde par les mers de l'Inde et de Chine exécuté par la corvette de l'Etat La Favorite pendant les années 1830 1831 et 1832*, publié par Cyrille Pierre Théodore Laplace en 1835 à l'occasion d'une mission scientifique et commerciale. Devant un massif montagneux entaillé par la ravine s'ouvre le lit de la rivière formant une large vallée. Les aménagements représentés (constructions, murs de soutènement ...) mettent en évidence les travaux entrepris sous l'égide de Gabriel Amédée Marie Bédier (1781-1855, maire de Saint-Denis de 1832 à 1848) afin, notamment, de réaliser l'adduction d'eau permettant l'alimentation du centre de Saint-Denis, qui ne disposait alors que de rares fontaines publiques.

1833

MHV

1989.534

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



*A l'île Bourbon - E. A. d'Hastrel de Rivedoux.*

Durant son séjour à Bourbon entre 1836 et 1837, Etienne Adolphe d'Hastrel de Rivedoux produit un ensemble de dessins et d'aquarelles.

Cette charmante illustration, qu'on ne peut localiser de façon précise, nous restitue un cadre de vie où se côtoient un petit propriétaire sobrement vêtu mais portant des chaussures et d'élégantes jeunes femmes, esclaves mulâtres aux pieds nus, ayant les oreilles parées d'imposantes boucles.

1836

MHV

1990.55

► [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



*Jacquot Mayacot Cafre chanteur de rue – Souvenir de l'île Bourbon, N° 5, estampe de Louis Antoine Roussin.*

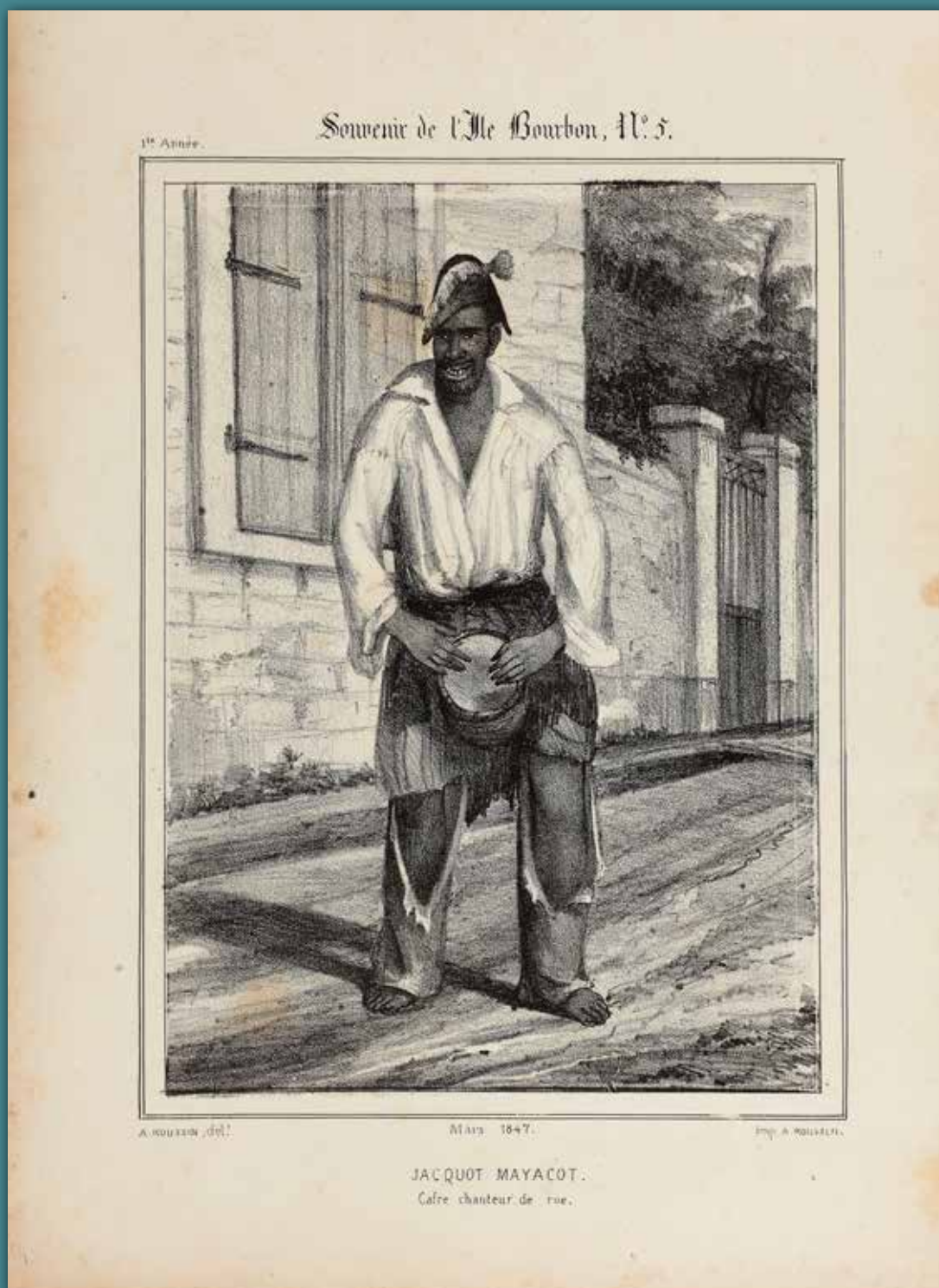
Le « Jacquot » représenté sur cette gravure est l'un des premiers chanteurs de rue de l'île. Croqué par Antoine Roussin, dès 1847, il est synonyme de fête et parfois de défilé festif.

Mars 1847

ADR

97 Fi 1.5

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



*Types Yambannes – Souvenir de l'Île de La Réunion, N° 25, estampe de Louis Antoine Roussin.*

Août 1847

IHOI / ADR

99 FI 27

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)





*Danse des Noirs au Tamtam* – Estampe d' Adolphe Théodore Jules Martial Potémont.

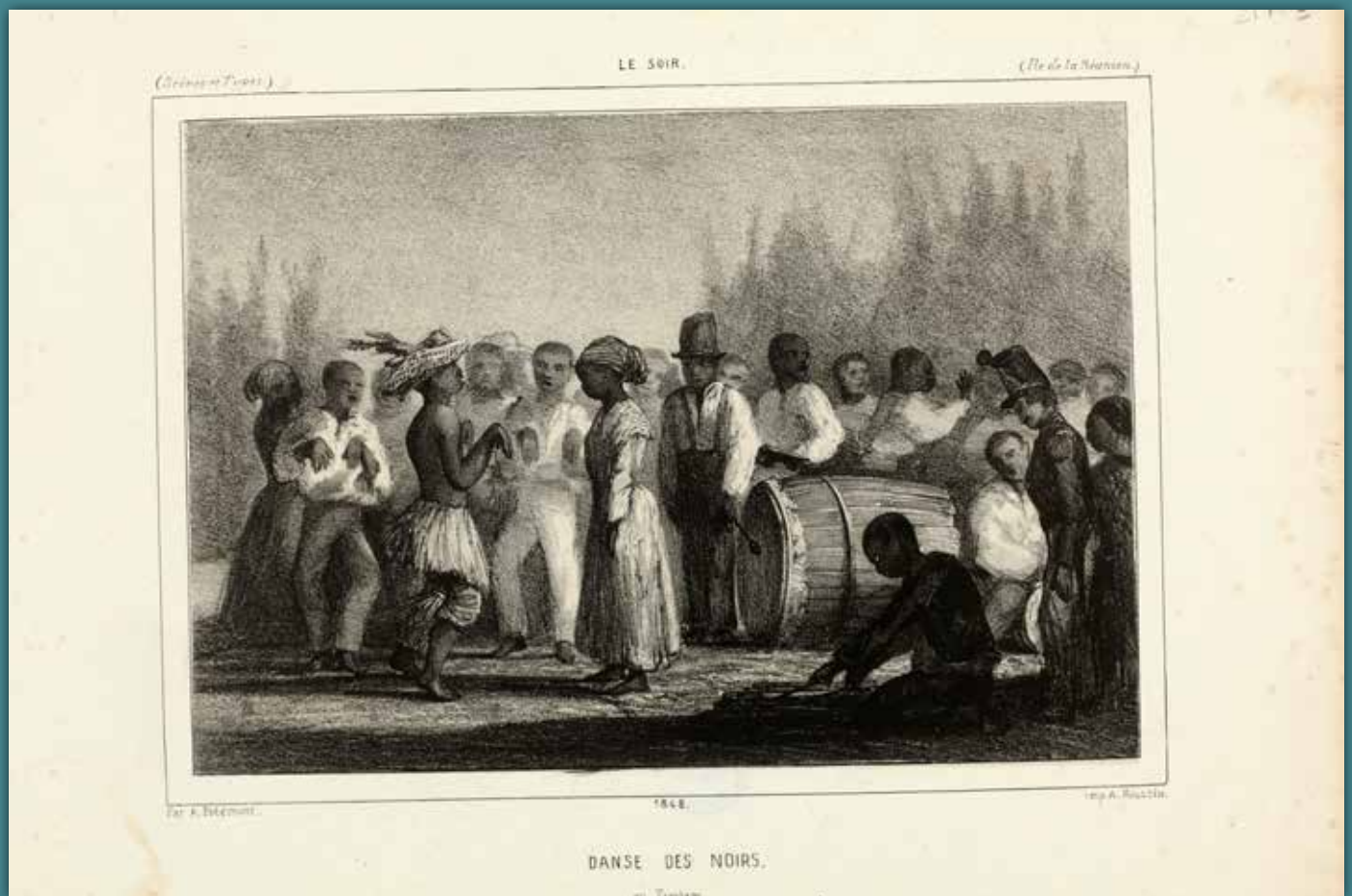
Un groupe d'esclaves dansent. Deux musiciens les accompagnent dont l'un frappe sur un tam tam qui ressemble à un tonneau.

1848

ADR

21 Fi 9

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



*Retour du travail*- Estampe d'Adolphe Martial Potémont.

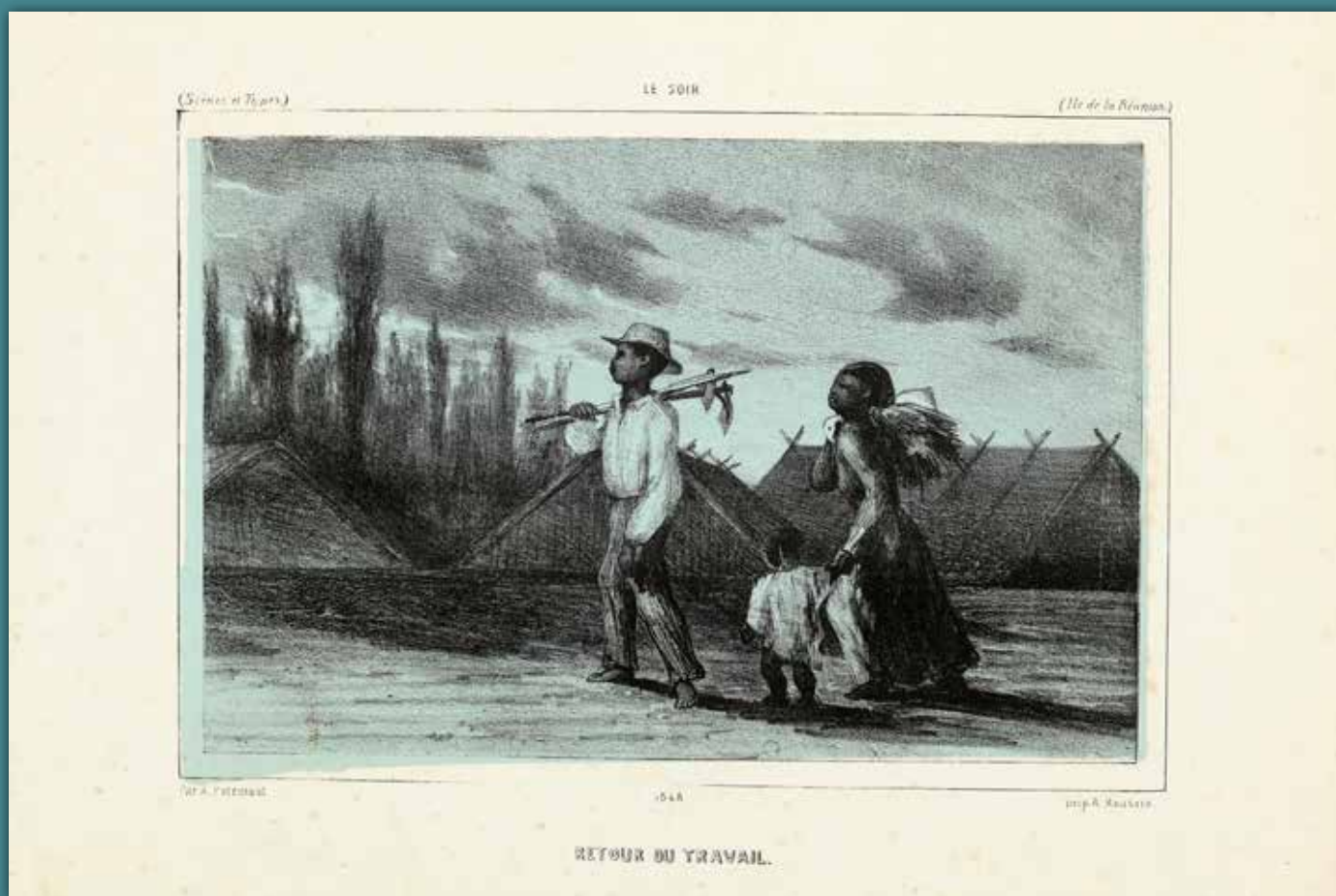
Un couple d'esclaves avec un enfant rentre du travail, L'homme porte des outils sur l'épaule et la femme un baluchon et des branches. Ils passent devant des boucans.

1848

IHOI / ADR

21 FI 4

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



*Esclaves indigènes. Modistes* - Souvenir de l'Île de La Réunion N°76, estampe de Louis Antoine Roussin.  
Les esclaves à talents sont recherchés pour leur savoir-faire. Ces techniciens sont d'ailleurs vendus plus chers.

1848

IHOI / ADR

97 FI 1.76

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



*Esclaves indigènes : Négrresse femme de chambre, Noir domestique— Souvenir de l'Île de La Réunion N°65, estampe de Louis Antoine Roussin.*

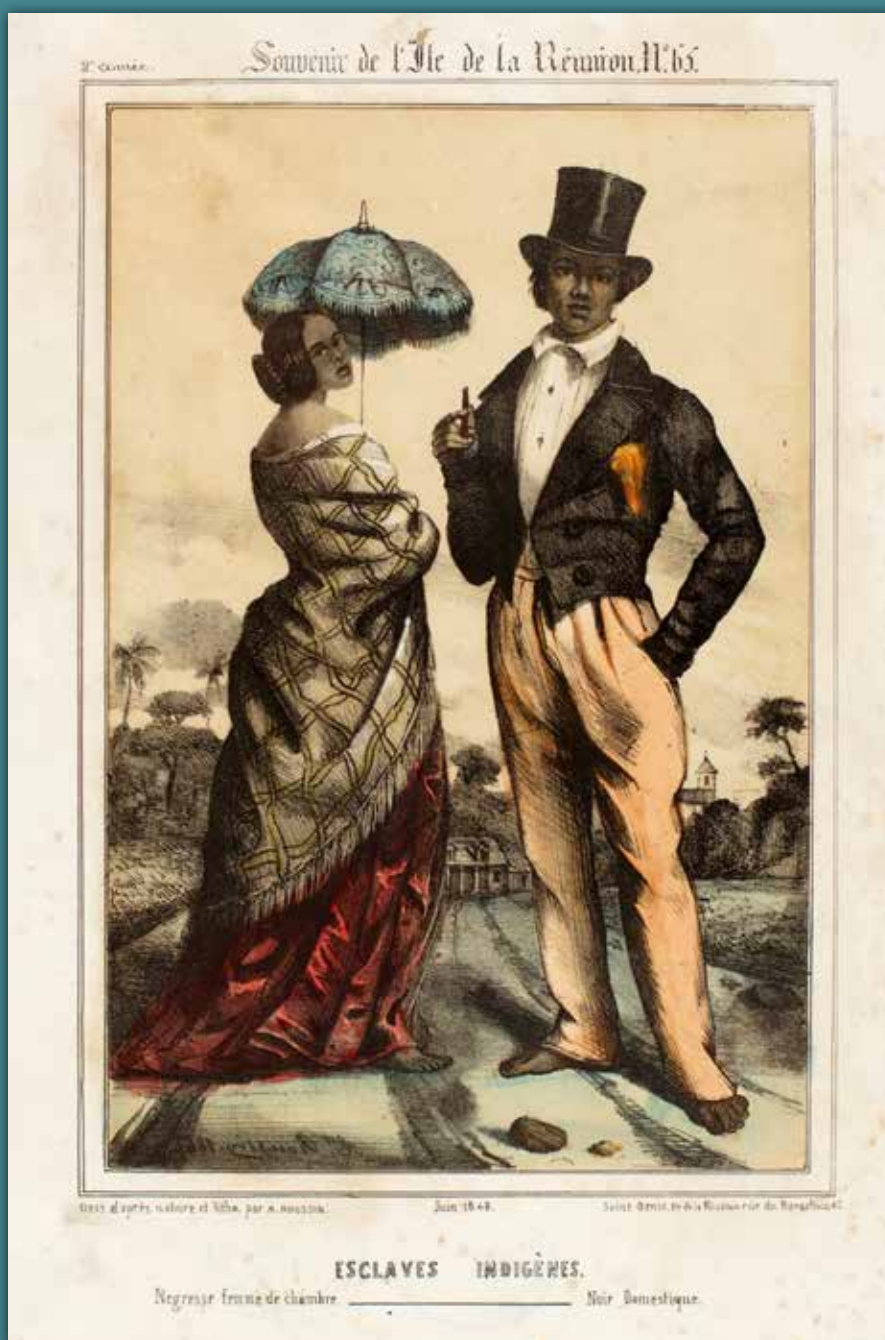
Parmi les esclaves, les domestiques font figure de privilégiés, les costumes ici l'attestent, seule l'absence de port de chaussures les distingue des Libres. Mais de nombreux Petits Blancs n'ont pas les moyens d'être aussi richement vêtus.

Juin 1848

IHOI / ADR

99 FI 68

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



*Le Barreau (repos des Noirs après la journée), Estampe n° 135 de Louis Antoine Roussin.*

Cette scène urbaine fait partie d'une série de lithographies intitulées Souvenirs de l'Île Bourbon. Elles témoignent de la vie à La Réunion à la fin des années 1840 et certaines mettent en scène des esclaves.

1849

MLD

1984.07.02.77

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



*Le boucan, case des Noirs – Souvenir de l'Île de La Réunion N°131, estampe de Louis Antoine Roussin.*

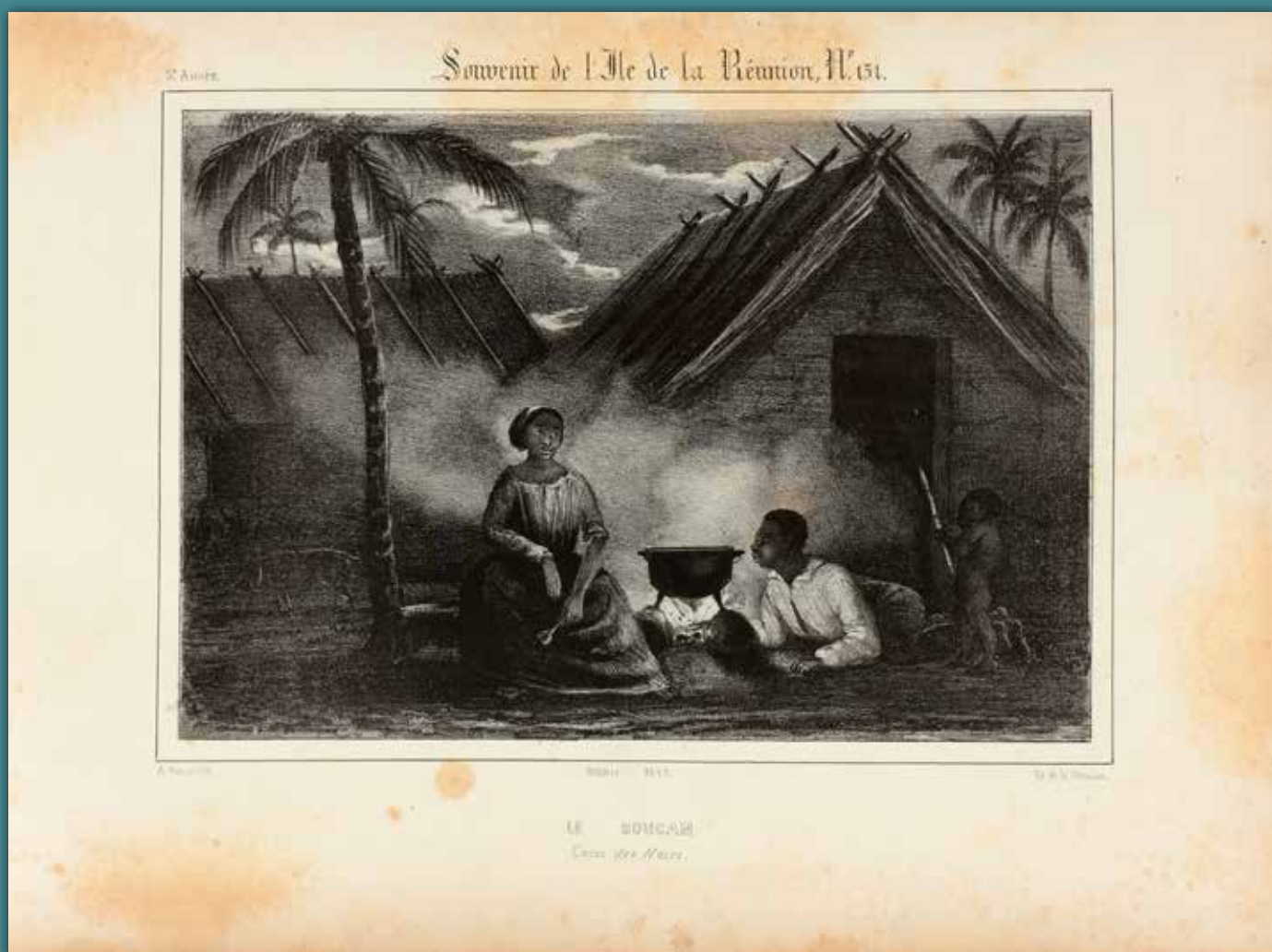
Cette estampe nous donne à voir une scène de la vie quotidienne. Un couple de Noirs se trouve devant leur habitation, un boucan. Ils sont de chaque côté d'un feu sur lequel une marmite repose sur 2 pierres. Le femme tient une cuillère dans sa main et l'homme surveille le feu. A droite de l'image, un enfant joue. En arrière plan, on devine un cochon.

Octobre 1849

ADR

97 Fi 1.131

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



*Le garde champêtre de Bourbon* - in Album de La Réunion, Roussin.

Antoine Roussin reprend ici deux compositions d'Hippolyte Charles Napoléon Mortier de Tréville.

Respectant un schéma iconographique fréquent lorsque l'esclavage constitue le sujet principal, cette image associe trois thèmes : des personnages, l'un enroulé dans un lambe (paréo), l'autre vêtu d'un caleçon (mores) ; un décor végétal représentant essentiellement un champ de cannes, un aloès sur la gauche et deux pandanus au centre ; enfin entre les deux troncs de pandanus, on découvre en arrière-plan le boucan, abri de fortune des gardiens.

2e moitié 19e siècle

MHV

1992.123

> [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



*Etablissement Menciol, sucrerie de M. Soucaze.*

In *Album de l'île de La Réunion* - Lithographie de Louis Antoine Roussin

Représentation de l'Etablissement Menciol, sucrerie de M. Soucaze dans les hauts de bras des chevrettes, Quartier St. André.

1857

MHV

2017.3.2

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)





*Danse des Noirs au son du Bobre, du Cavier et des Cascavelles*, Dessin d'Hyppolyte Charles Napoléon Mortier de Trévisé.

Il s'agit sans aucun doute d'une des plus vieilles illustrations de musiciens du maloya. Nous avons là deux instruments majeurs du maloya à savoir le Bobre (l'arc musical) et le Kayanm (Hochet en radeau). L'un des personnages est en tenue traditionnelle alors que l'autre est en tenue de marin.

1861

IHOI / ADR

40FI100

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



*Danse des cafres in Album de La Réunion, Roussin.*

Lithographie d'A. Francine. Bien que souvent admis avec réticence par les propriétaires des grandes habitations, la musique et la danse étaient pour les esclaves ou pour les engagés ici un moyen de divertissement indispensable et une manière de renouer avec les pratiques culturelles de leurs pays d'origine. C'est aujourd'hui une des composantes essentielles de l'identité culturelle réunionnaise.

1863

MHV

1992.124

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



*Danse d'esclaves, carte publicitaire.* Créateur principal non identifié.

Cette représentation iconographique donne à voir une scène extraite du roman *Paul et Virginie*.

Entre 1880 et 1900

IHOI / MHV

1992.17.1

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



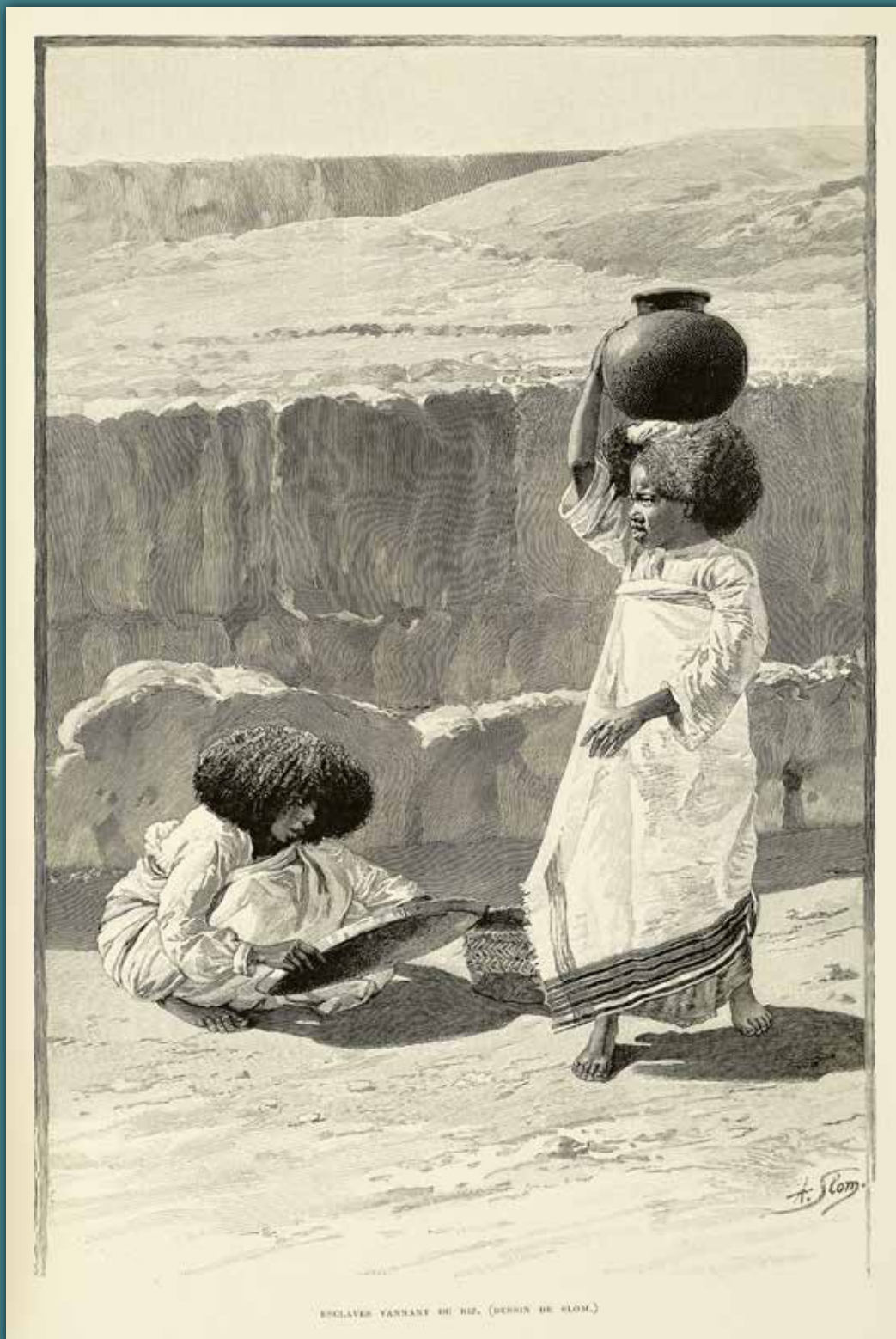
*Esclave vannant du riz*, A. Slom (dessinateur) in *Voyage à Madagascar : 1889-1890* / Catat.  
Représentation de deux jeunes filles esclaves, dont l'une vannant du riz.

1895

IHOI / MHV

1995.34.35

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



*Guignol indigène : « Bernard et Zabeth ».*

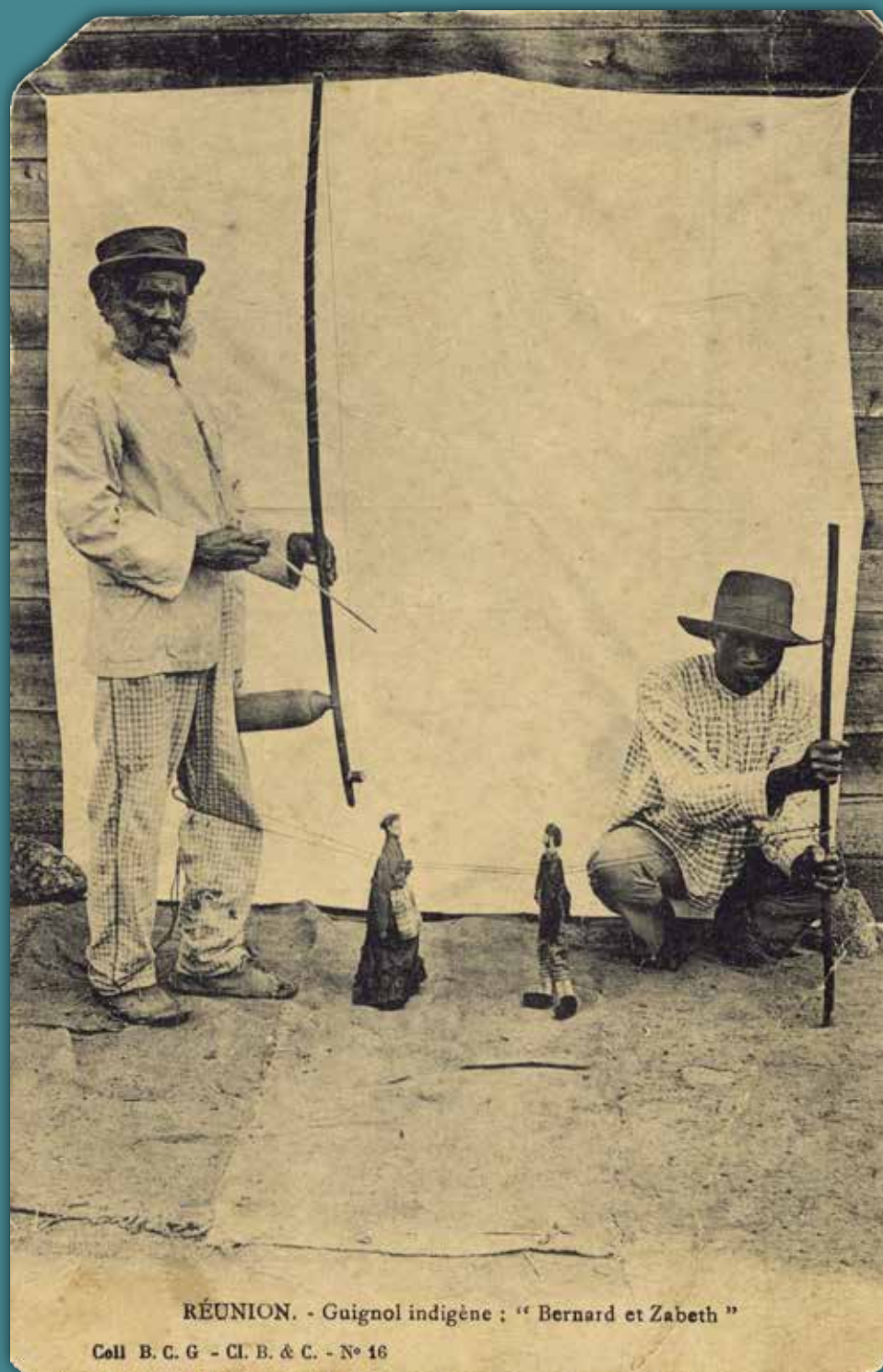
Cette carte postale du début du XX<sup>ème</sup> siècle met en avant un spectacle de rue avec des marionnettes. Les guignols de Lyon s'appellent désormais, à La Réunion, Bernard et Zabeth. Les scènes sont rythmées au son du Bobr', un arc musical utilisant unealebasse comme résonateur.

Entre 1903 et 1950

IHOI / ADR

5FI35.2

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



**RESSOURCES** | **Iconographie** | Abolition

Gravure allégorique représentant l'abolition de l'esclavage.

In *Un siècle d'histoire de France par l'estampe, 1770-1870*, vol. 44, Ancien Régime et Révolution, Carl de Vinck.

vers 1794

MHV

ME.2009.01.88

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



GRAVURE ALLÉGORIQUE REPRÉSENTANT L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE.

*Portrait de Napoléon Sarda-Garriga, Dessin de Antoine-Emile Grimaud.*

Sarda-Garriga est le commissaire qui déclare l'abolition de l'esclavage à La Réunion le 20 décembre 1848. Antoine-Emile Grimaud, dont l'activité de caricaturiste a été importante, a lui aussi dressé le portrait de ce personnage dont le costume d'une grande simplicité a marqué les esprits.

Entre 1840 et 1855

MLD

1939.00.250

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)





*M. Sarda Garriga, commissaire de la République à l'Île de La Réunion, arrivé en rade de Saint-Denis vendredi 13 octobre à 5h du soir, débarqué le lendemain à 8h - J. D., lithographie.*

Portrait de Sarda Garriga debout sur un rocher entouré d'eau

13 octobre 1848

ADR

2 Fi 50/9

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Monsieur SARDA GARIGA Commissaire de la République à l'île de la Réunion, arrivé en rade de S<sup>t</sup> Denis, vendredi 13 Octobre à 5 heures du soir, débarqué le lendemain à 8 heures du matin.

*Les nouveaux Blancs (Conversation politique), Lanterne magique n° 8 1848 - lithographie de Potémont.*

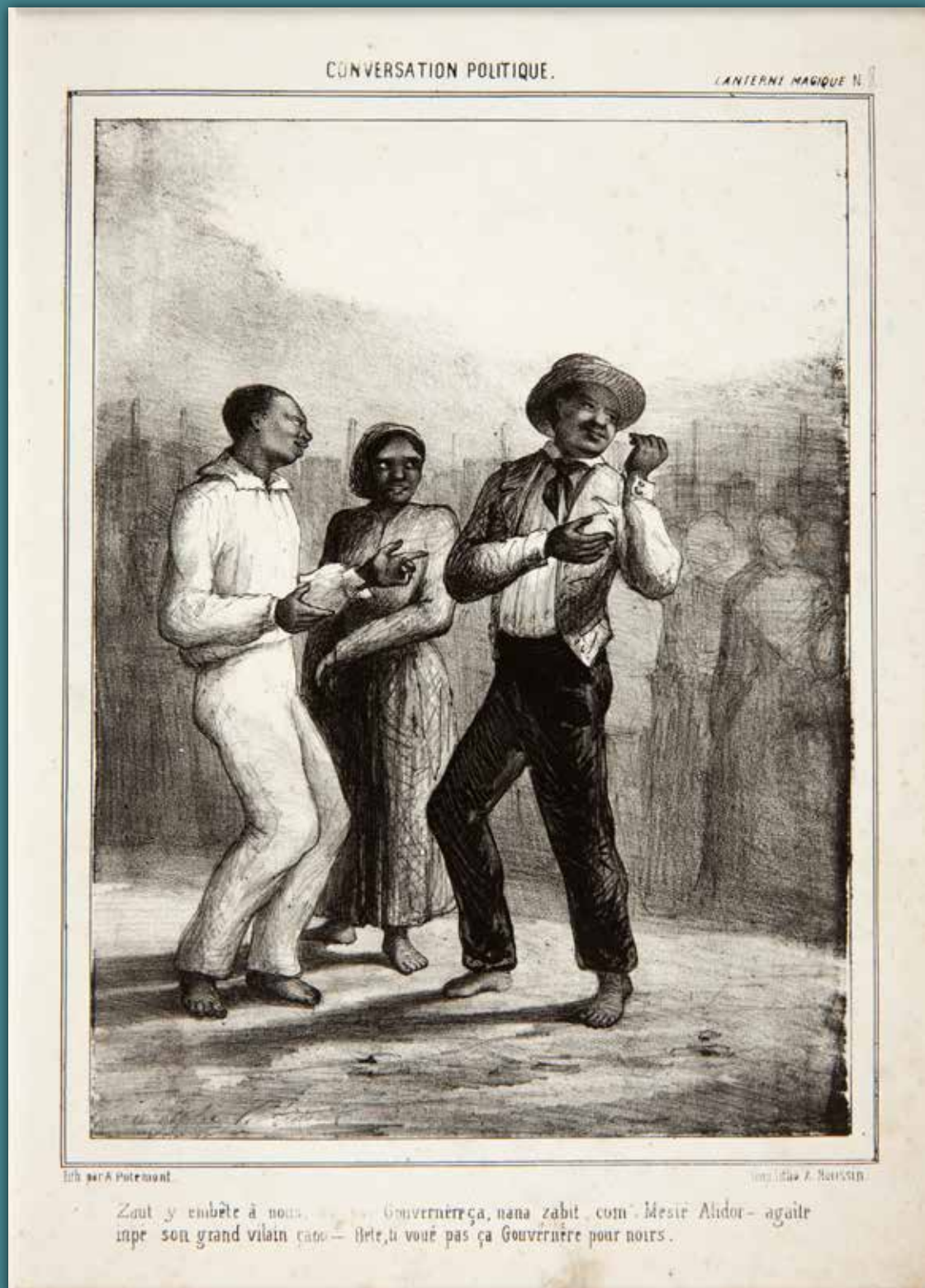
2 hommes et une femme, esclaves affranchis, en pleine discussion

1848

ADR

2 Fi 50/6

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Les nouveaux Blancs, Lanterne magique n° 9 1848 - Lithographie de Potémont.

4 dessins sous forme de vignettes présentent de manière ironique les suites de l'abolition sur la vie quotidienne des Noirs

30 novembre 1848

ADR

2 Fi 50/7

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



*Danse des Noirs sur la place du Gouvernement le 20 décembre 1848 - Souvenir de l'île Bourbon N° 109, Estampe de Louis Antoine Roussin.*

Danse des Noirs devant le palais du gouvernement le 20 décembre 1848

Mai 1849

ADR

97 Fi 1/109

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Schoelcher Lithographie de G. Firmin.

Portrait de Victor Schoelcher (1804-1893), journaliste épris de politique et critique d'art, auteur de plusieurs publications dont un ouvrage intitulé *Des colonies françaises, abolition immédiate de l'esclavage en 1842*.

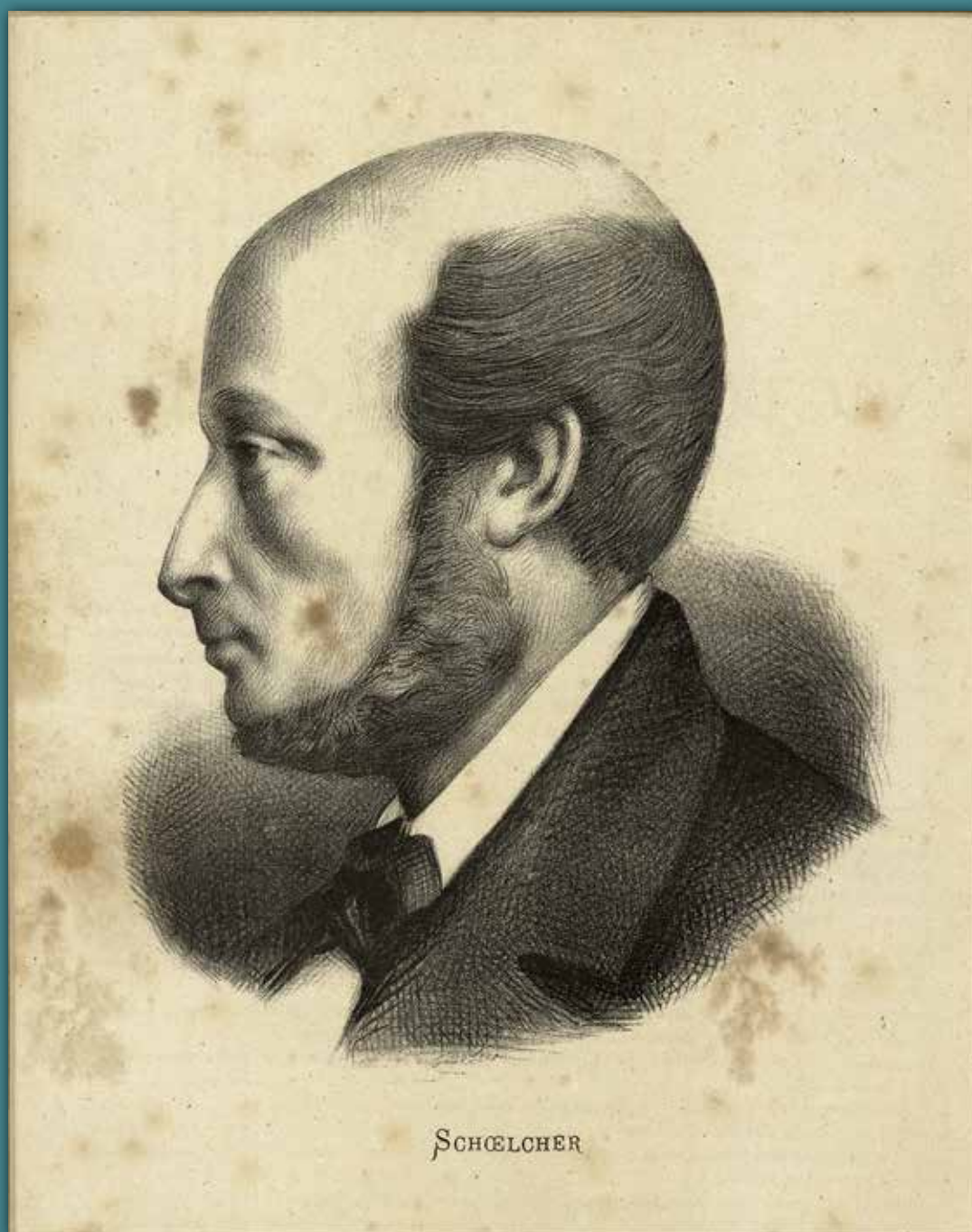
Nommé sous-secrétaire d'état aux colonies à l'avènement de la Seconde République, sa détermination et la conviction qu'il avait dans la nécessité d'une abolition immédiate, aboutirent au vote du décret d'abolition de l'esclavage le 27 avril 1848.

2e moitié 19e siècle

MHV

1992.112

> [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



A. H. Xavier Monnet In *Album de La Réunion*, Roussin.

Portrait lithographié par Antoine Roussin représentant Alexandre Hippolyte Xavier Monnet (1812-1849), prêtre à La Réunion.

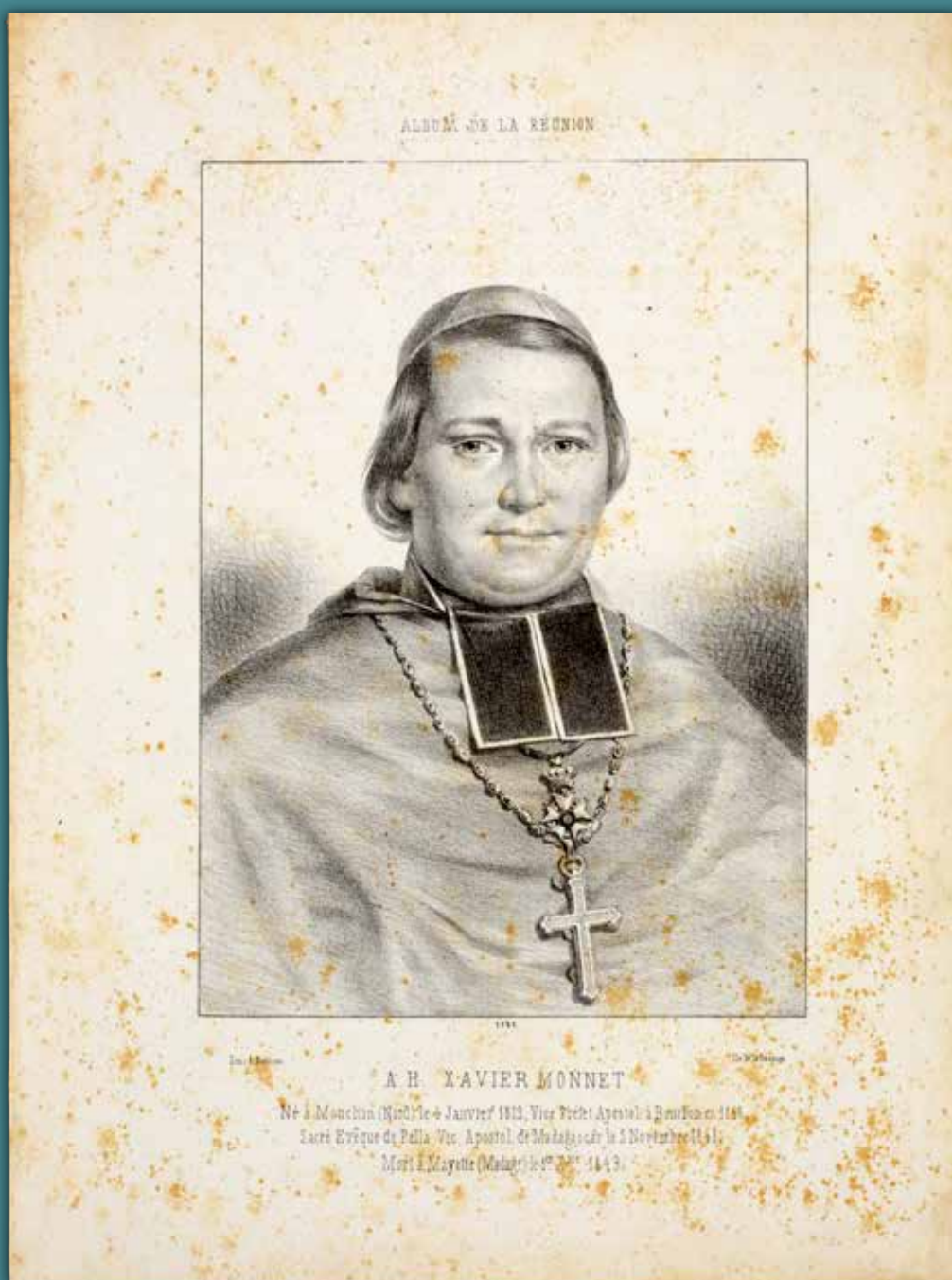
Le père Monnet débarque à Bourbon en 1840 et se présente résolument comme un prêtre abolitionniste. Son dévouement à la cause des esclaves et son engagement convaincu en faveur de l'abolition lui valent l'hostilité d'une grande partie des colons de l'île et un départ contraint mais provisoire pour la France. Il est mort à Mayotte et fut enterré à La Réunion.

1862

MHV

1990.132

> [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



**RESSOURCES** | Objets | Traite

### Perle de traite

Ces perles de verre trouvées dans l'océan Indien au large de l'île Maurice, marchandise de traite, faisaient l'objet de troc contre les Noirs captifs. Cependant, les fournisseurs se détournent vite de ces articles de pacotille pour exiger des barres de métal utilisées pour forger des armes et des outils, des tissus indiens ou encore de l'alcool. Le fusil de traite, fusil à long canon et platine à silex, est l'objet de troc le plus souvent réclamé par les chasseurs d'esclaves, pouvant ainsi fournir plus de captifs.

Entre 4<sup>e</sup> quart 18<sup>e</sup> siècle et 1<sup>er</sup> quart 19<sup>e</sup> siècle

MHV

1998.4.1 à 14

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)





L'Aurore : maquette de bateau

Ce modèle de négrier a été réalisé à partir d'une riche documentation constituée de textes, croquis et plans plus ou moins élaborés provenant du fonds d'un ingénieur constructeur rochelais, Hubert Penvert, décédé à Angoulême en 1827. Ces archives ont fait l'objet d'un important travail de recherche mené par Jean Boudriot aux archives du port de Rochefort et publié en 1984.

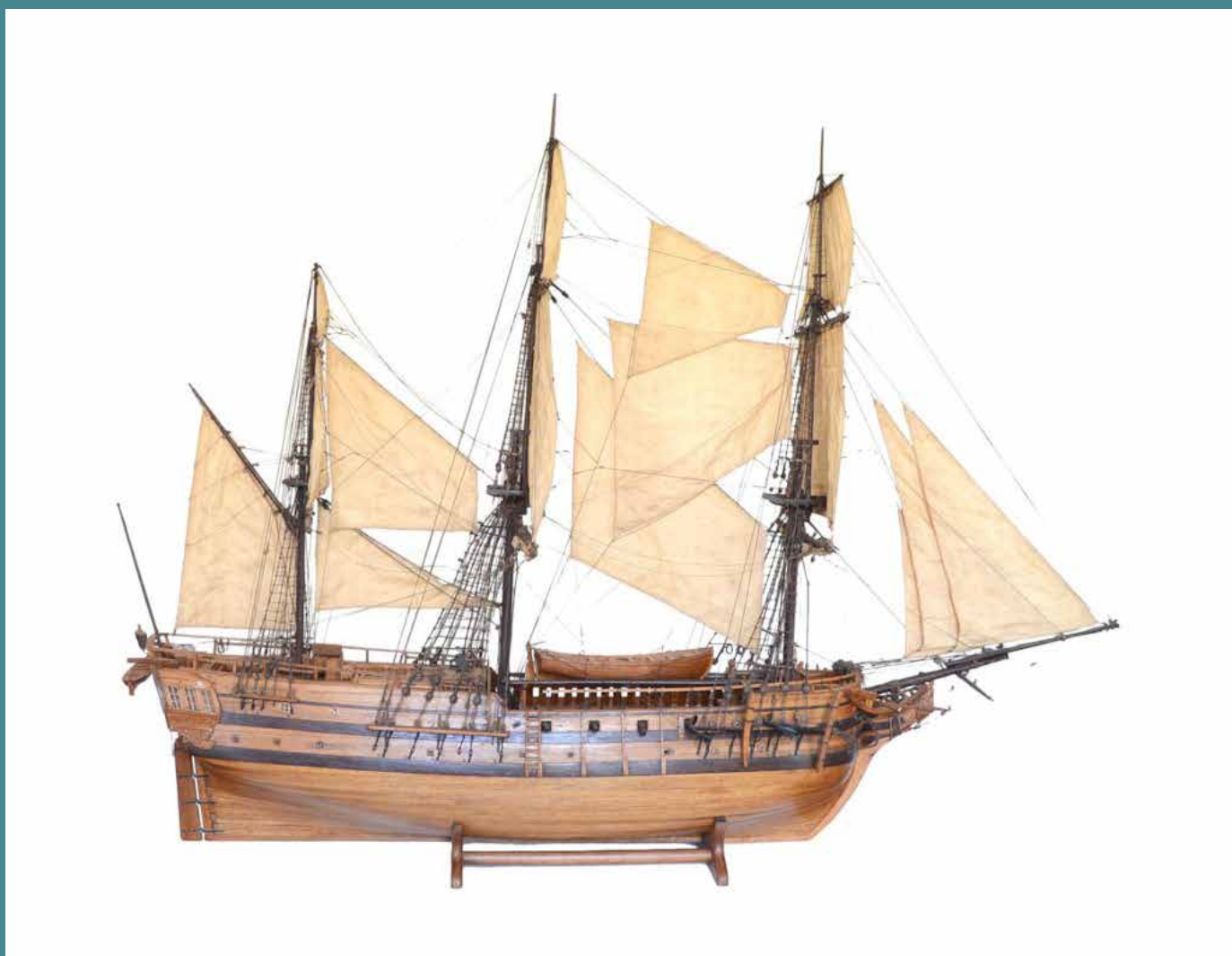
Projeté en 1784, le navire jaugeait 280 tonneaux et mesurait 100 pieds de long sur 26 de large. Il était destiné à la côte d'Angola, possession portugaise et plaque tournante pour la traite.

1998

MHV

1998.5.1

> [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Entrave humaine

Ce fer d'esclave est de fabrication et d'origine inconnues. Il est à noter que l'on conserve rarement la clé des fers comme c'est le cas pour cet objet-ci.

1ère moitié 19<sup>e</sup> siècle

MHV

entrave : 2000.9.1

clé : 2000.9.2

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



Fusil à silex

Ce fusil aurait été offert à François Mussard, célèbre chasseur d'esclaves de La Réunion, par le Roi Louis XV en remerciement de ses services.

18e siècle

MHV

1989.184

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



**RESSOURCES** | Livres | Marronnage

*Les Marrons* par Louis Timogène HOUAT orné de 14 jolis dessins, Paris- 1844, 161 pages.

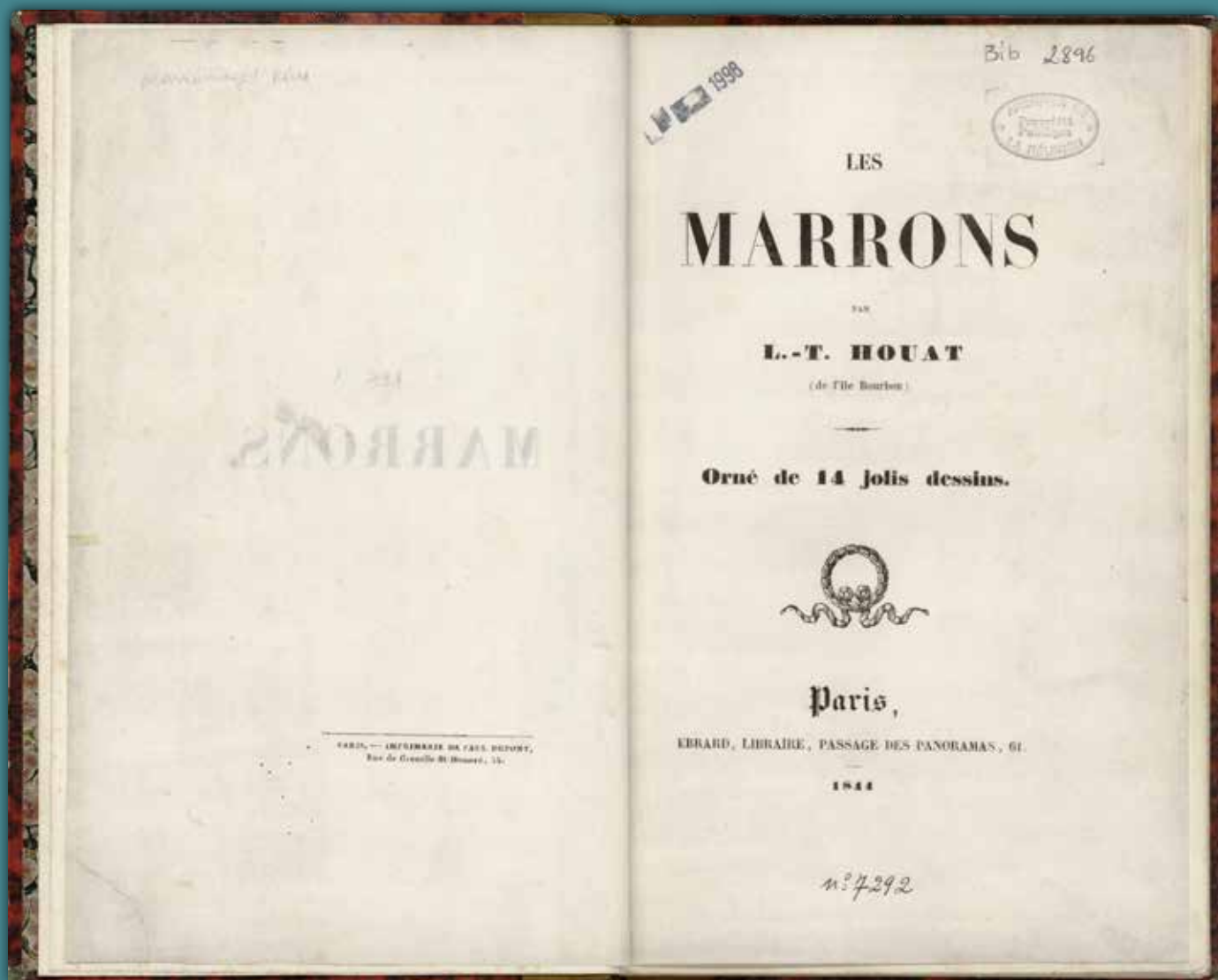
Quatre ans avant l'abolition de l'esclavage (1848), Louis-Timagène Houat (1809-1890 ?) a publié à Paris *Les Marrons*. Réputé premier roman de La Réunion, ce livre oublié durant un siècle et demi avait été rédigé dans une intention précise : éclairer la population métropolitaine sur la condition des esclaves et les traitements imposés aux populations marrons de l'Empire français, telles qu'elles apparaissaient dans le Code noir. Si L.-T. Houat, militant anti-esclavagiste, n'en a pas souffert lui-même directement, il eut néanmoins maille à partir avec les autorités politiques : il n'était en effet qu'un jeune professeur de musique lorsqu'il fut arrêté, le 13 décembre 1835, pour incitation à la révolte des esclaves lors de la répression du complot de Saint-André. Il attendra son procès huit mois durant.

1844

ADR

BIB 2896

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



*Matzingoro ou l'esclave Djioloff* [Texte imprimé] / A. Berthet.- 2e éd.- Saint-Denis (5, impasse des Girimbels, 97400) : Orphie, impr. 2008.- 1 vol. (226 p.) : ill., couv. ill. ; 21 cm.- (Les introuvables de l'océan Indien).

Première édition en 1885.

ISBN 978-2-87763-434-2 (br.)

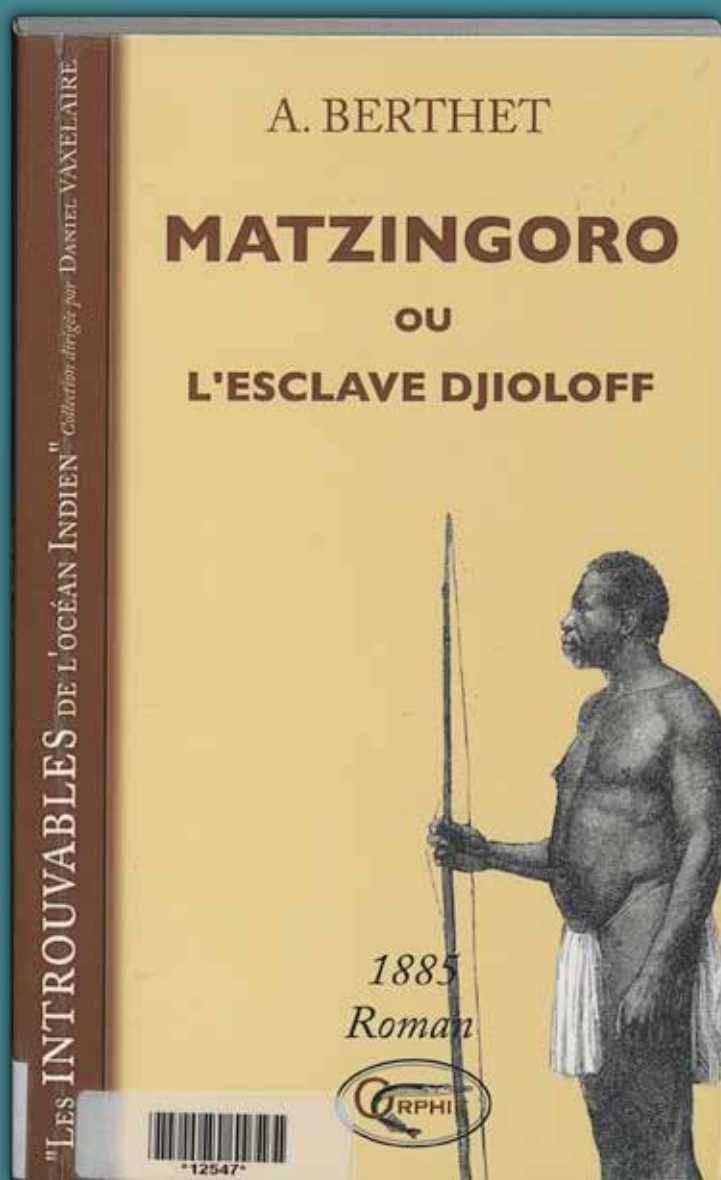
Berthet, André (1818-1888) (Auteur)

*Matzingoro* est l'histoire d'un esclave d'Afrique de l'Ouest, déporté à La Réunion en 1836. Les péripéties de sa vie aventureuse permettent de découvrir une réalité coloniale qui était encore très proche de l'auteur, puisque André Berthet a écrit ce texte en 1884, moins de quarante ans après l'abolition : il a donc pu rencontrer des esclaves affranchis au cours de son séjour dans l'île.

Plantations de café et de canne, usines, fonctionnement des grands domaines, mentalités, poids de la religion et même apparitions d'un vrai personnage historique, le Père Monnet, font de cet ouvrage une mine d'informations sur cette époque.

BDR

► [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)



## **RESSOURCES** | Exposition

*Les Noms de la liberté. De l'esclave au citoyen. 1664-1848.*

L'exposition évoque le nom acquis, perdu puis attribué définitivement, comme témoin de l'histoire de l'esclavage.

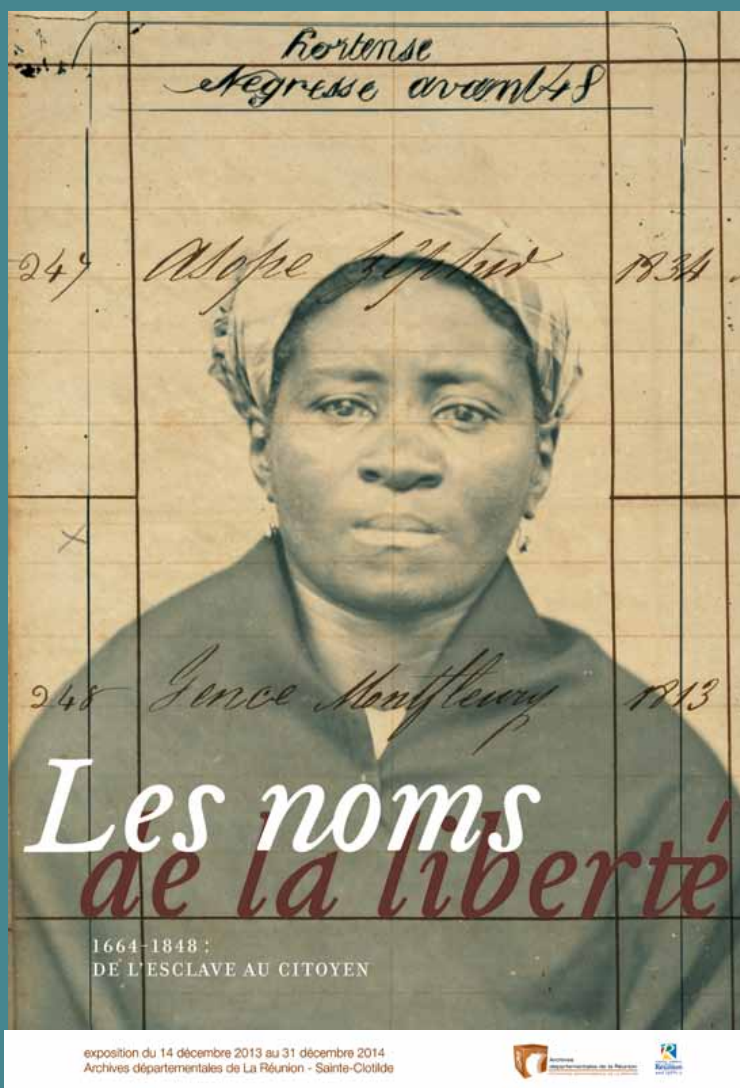
### Du simple prénom pour les esclaves...

Rapidement réduite à un simple prénom occidental conféré lors du baptême chrétien obligatoire et non transmissible, l'appellation donnée aux esclaves traduit leur condition au sein d'une population de plus en plus majoritairement composée d'esclaves. Dès son introduction de fait à l'île Bourbon au cours du dernier tiers du XVIIIe siècle, le régime de l'esclavage admet diverses formes d'affranchissement pour acquérir sa liberté.

### ...au patronyme complet au moment de l'abolition de l'esclavage

L'abolition de l'esclavage se traduit en 1848 par l'acquisition d'un patronyme complet et par l'inscription dans les « registres spéciaux d'inscription des personnes non libres affranchies ». Cette formalité renouvelle le corpus des noms réunionnais en créant plus de 21 000 noms donnés aux nouveaux citoyens : premier recensement complet de tous les anciens esclaves, les « registres spéciaux » ouvrent la voie vers l'état civil moderne, dégagé de toute référence à un statut social personnel et vers la participation aux élections au suffrage universel. Ils servent aussi à recenser les individus de façon exhaustive et à calculer l'indemnité due par l'ancien esclave aux anciens propriétaires.»

➤ [Accéder au\(x\) document\(s\)](#)





# RÉFÉRENTS

## ◆ Archives départementales de La Réunion

Marie-Corinne HIVANHOE

4 rue Marcel Pagnol, Champ Fleuri, 97490 Sainte Clotilde

0262 94 04 16

archives.departementales@cg974.fr

## ◆ Bibliothèque départementale de La Réunion

Marie-Gabrielle SCHIANO

52 rue Roland Garros, 97400 Saint-Denis

0262 21 13 96

bdr@cg974.fr

marie-gabrielle.schiano@cg974.fr

## ◆ Iconothèque historique de l'océan Indien

ihoi@cg974.fr

## ◆ Musée historique de Villèle

Michelle GALMAR

Domaine Panon-Desbassayns, 97435 Saint-Gilles-Les-Hauts

0262 55 64 10

musee.villele@cg974.fr

michelle.galmar@cg974.fr

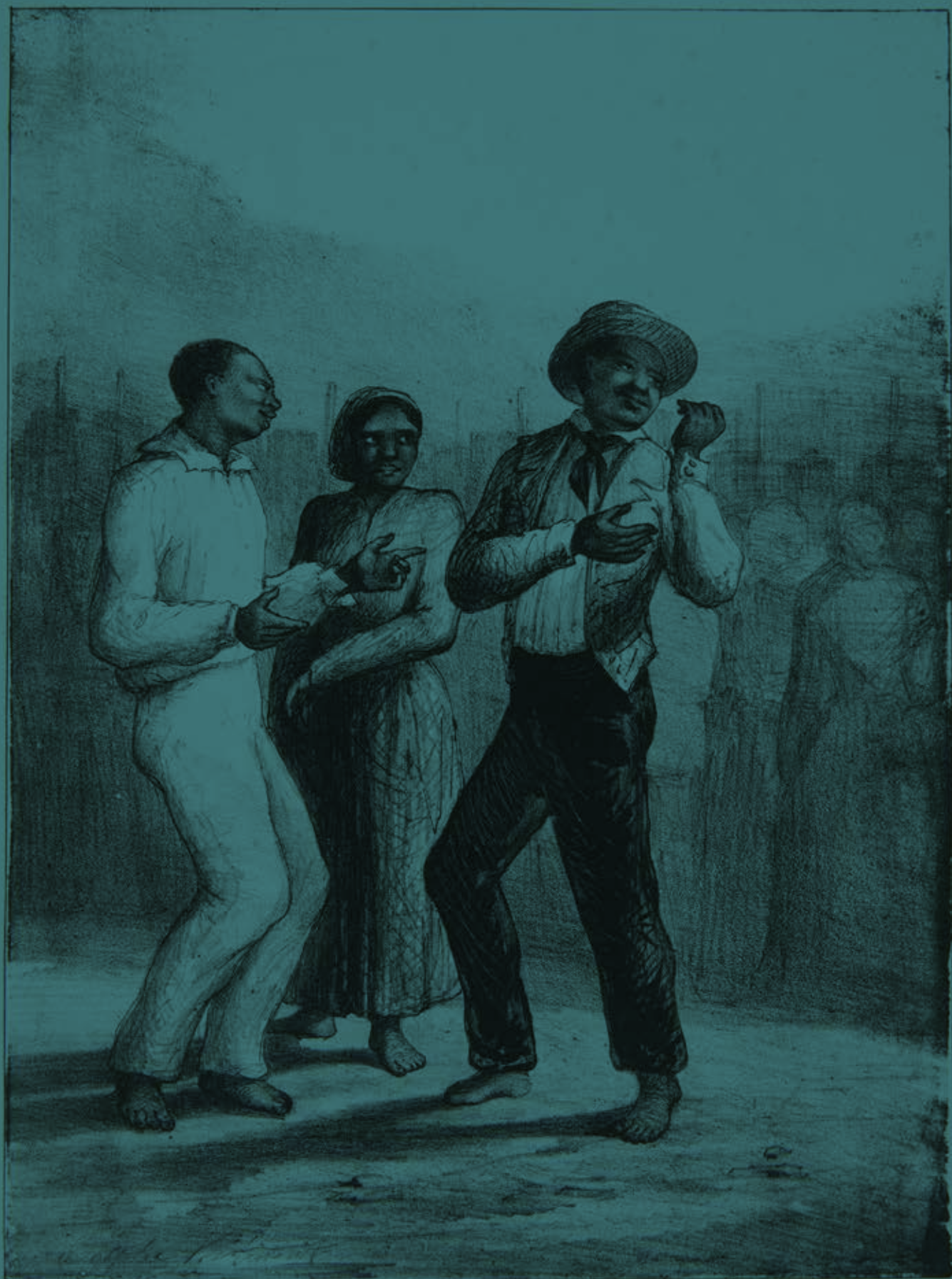
## ◆ Musée Léon Dierx

Brendane BENJAMIN

28 rue de Paris, 97400 Saint-Denis

0262 20 24 82

musée.dierx@cg974.fr



Lith. par A. Potemont.

Paris chez Z. Roussein.

Zaut y embête à nous, ma non Gouvernère ça, nana zabit com' Mesié Alidor - agaite  
inpe son grand vilain çabo - Hete, ti voué pas ça Gouvernère pour noirs.